



LE CANADA AU FMI ET AU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

2011

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ACCORDS
DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2012)

Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document en tout ou en partie doit être adressée
à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-28/2011F-PDF



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos du ministre des Finances	5
Aperçu	6
Fonds monétaire international.....	8
Principaux événements au FMI en 2011	8
Les priorités du Canada au FMI.....	13
Les objectifs du Canada au FMI en 2012.....	23
Aperçu du Fonds monétaire international	24
Le Canada au FMI.....	36
Le Groupe de la Banque mondiale	47
Principaux événements au Groupe de la Banque mondiale en 2011.....	47
Priorités du Canada au Groupe de la Banque mondiale.....	49
Les objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2012	67
Aperçu du Groupe de la Banque mondiale	69
La participation du Canada au Groupe de la Banque mondiale	81
Annexes	
1. Sigles et autres abréviations.....	93
2. Communiqués de 2011 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international.....	95
3. Communiqués de 2011 du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.....	100
4. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2011	105
5. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2011	106
6. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2011	108
7 Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2011	110
8 Projets d'aide de la BIRD et de l'IDA approuvés pendant l'exercice 2011	111
9. Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada	115



AVANT-PROPOS DU MINISTRE DES FINANCES

Je suis heureux de présenter aux parlementaires ainsi qu'à la population canadienne le rapport intitulé *Le Canada au FMI et à la Banque mondiale – Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* pour 2011.

En raison de la crise financière, la communauté internationale est confrontée à des défis sans précédent qui ralentissent la reprise de l'économie mondiale. La crise de la dette souveraine dans la zone euro, de même que ses répercussions réelles et potentielles sur le Canada et le reste du globe, sont nettement préoccupantes. Par ailleurs, il est impératif de s'attaquer aux problèmes de développement dans les pays émergents et à faible revenu, et de contribuer à leur croissance économique à long terme.

S'il est une constante qu'il faut reconnaître en cette longue période d'incertitude, c'est le leadership dont le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale ont fait preuve dans leur démarche d'action constructive à l'échelle de la planète. En ma qualité de gouverneur de ces institutions, je suis heureux de constater le travail accompli et la contribution du Canada à ces efforts.

Le FMI a relevé bon nombre de défis importants au cours de cette année tumultueuse. Il a notamment joué un rôle de premier plan dans l'intervention face à la crise dans la zone euro en instaurant des programmes de prêt de grande envergure et en améliorant sa prestation d'activités de surveillance et de conseils. Au même moment, des changements de personnel se sont produits dans la haute direction du FMI; j'en profite pour féliciter Christine Lagarde de sa nomination au poste de directrice générale. Je tiens également à remercier le FMI de son soutien au groupe de travail du G-20 chargé du Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, dont le Canada partage la présidence avec l'Inde. La rigoureuse analyse indépendante assurée par le FMI s'est avérée essentielle au moment de l'établissement du Plan d'action de Cannes pour la croissance et l'emploi.

De son côté, le Groupe de la Banque mondiale s'est attaqué à certains des plus épineux problèmes de développement dans le monde, plus particulièrement en ce qui concerne les situations de conflit et de précarité. Dans le contexte du Printemps arabe qui a marqué le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, la Banque est devenue un membre actif du Partenariat de Deauville, et elle investit dans une stratégie à long terme afin d'appuyer les changements en cours dans la région. La Banque a également présenté de nouvelles idées, dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2011, sur les conflits, la sécurité et le développement, et elle met en place de nouveaux mécanismes, comme le Guichet de financement de ripostes à la crise de l'Association internationale de développement, afin d'être en mesure de réagir encore mieux aux crises dans les pays pauvres.

Le présent rapport résume les principaux événements de 2011 au FMI et au Groupe de la Banque mondiale et rend compte des priorités adoptées par le Canada à titre de membre de ces institutions. Les résultats obtenus justifient clairement le maintien de l'appui du Canada à ces organismes. Le Canada ayant joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied, l'expansion et la modernisation des institutions de Bretton Woods au cours des 60 dernières années, nous sommes déterminés à poursuivre ce rôle dans les années à venir.

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député

Ministre des Finances



APERÇU

Le présent rapport au Parlement et aux citoyens donne un aperçu des opérations du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, aborde les principaux événements de 2011 liés à ces institutions, décrit l'engagement et l'apport du Canada, et fait état des progrès réalisés en ce qui concerne les priorités du Canada.

Le FMI et le Groupe de la Banque mondiale (« les institutions de Bretton Woods ») ont été fondés à l'occasion de la conférence monétaire des Nations Unies tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Ces institutions ont été créées dans le but de promouvoir la reconstruction et la reprise économique au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis, leur mandat a évolué; il est maintenant axé sur la promotion de la stabilité économique mondiale et la réduction de la pauvreté.

Le Canada est au nombre des pays membres du FMI et des institutions suivantes du Groupe de la Banque mondiale : l'Association internationale de développement (IDA), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).

Important actionnaire tant au FMI qu'au Groupe de la Banque mondiale, le Canada y joue un rôle de poids au chapitre de la gouvernance. Il se classe au neuvième rang des actionnaires du FMI, dont il détient 2,56 % des voix (droits de vote). La contribution du Canada aux quotes-parts du FMI se chiffre actuellement à 6,37 milliards de droits de tirage spéciaux¹ (environ 9,8 milliards de dollars américains). En outre, le Canada est au nombre des dix principaux actionnaires du Groupe de la Banque mondiale, ayant souscrit 5,5 milliards de dollars américains du capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI et ayant versé 8,9 milliards de dollars américains à l'IDA à titre de donateur. Cela lui confère de 2,51 % à 3,38 % des voix au sein des différentes institutions composant le Groupe de la Banque mondiale.

Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI et à celui du Groupe de la Banque mondiale. À titre de gouverneur, il confie à un administrateur en poste dans chacune de ces deux institutions la responsabilité relative aux décisions courantes. Étant donné la participation du Canada au capital du FMI et du Groupe de la Banque mondiale ainsi que son engagement auprès de ces deux institutions, les administrateurs représentant le groupe de pays dont il fait partie ont traditionnellement été canadiens².

Le présent rapport comporte deux volets. Le premier traite du FMI; il décrit les principaux événements de l'année, rend compte des priorités du Canada et aborde dans leurs grandes lignes les activités de l'institution. Le deuxième volet traite de manière semblable du Groupe de la Banque mondiale.

¹ Le droit de tirage spécial (DTS) sert d'unité de compte au FMI. Sa valeur est fondée sur un panier de devises (le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen).

² Le groupe de pays dont fait partie le Canada comprend Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana (Groupe de la Banque mondiale seulement), l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.



Le présent rapport donne suite à l'exigence énoncée à l'article 13 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, qui porte ce qui suit :

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

Le présent rapport est préparé par le ministère des Finances en consultation avec d'autres ministères et organismes et avec l'apport des bureaux des administrateurs canadiens au FMI et au Groupe de la Banque mondiale. Il tient également compte de points de vue communiqués par les citoyens et les organismes de la société civile du Canada, que ce soit lors de consultations, à l'occasion de rencontres avec les parties prenantes ou par voie de correspondance. Au sein du gouvernement du Canada, c'est le ministère des Finances qui coordonne la formulation de conseils stratégiques au sujet des questions intéressant le FMI et le Groupe de la Banque mondiale, en étroite consultation avec d'autres ministères et organismes, en particulier la Banque du Canada, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

On trouvera des renseignements additionnels sur les activités d'aide au développement officielle se rattachant aux institutions de Bretton Woods dans le rapport annuel de l'ACDI relatif à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*.

Le présent rapport donne un aperçu des activités du FMI et du Groupe de la Banque mondiale qui sont les plus importantes du point de vue du Canada. On trouvera des renseignements additionnels sur les résultats financiers et les opérations de ces institutions dans les rapports annuels du FMI et de la Banque mondiale, disponibles en français (www.imf.org/external/french/index.htm et www.banquemondiale.org/publications).



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Principaux événements au FMI en 2011

Relever les défis qui continuent de peser sur l'économie mondiale

Le FMI a continué tout au long de l'année de jouer son rôle névralgique consistant à fournir des conseils et à réagir aux difficultés et aux menaces pesant sur l'économie mondiale. Il a également accueilli de nouveaux dirigeants avec la nomination de Christine Lagarde au poste de directrice générale, de David Lipton comme nouveau premier directeur général adjoint, et de Min Zhu et Nemat Shafik à titre de nouveaux directeurs généraux adjoints. Le Canada félicite chaleureusement les membres de cette nouvelle équipe de direction.

Intervention en Europe

La crise persistante dans la zone euro³ a constitué le plus grand risque pour la reprise de l'économie mondiale en 2011. L'année précédente, les difficultés économiques de l'Irlande et de la Grèce avaient contraint le FMI à redéfinir son rôle en Europe en créant les deux plus importants programmes de prêt, en pourcentage des quotes-parts⁴, de son histoire. Le Fonds n'avait pas établi de programme de prêt destiné à un pays avancé depuis les années 1970. Ce mouvement s'est poursuivi en 2011 avec la création, pour le Portugal, du troisième plus important programme en pourcentage des quotes-parts. Afin de relever le défi de la zone euro, et dans un esprit de coopération économique internationale, le FMI collabore avec l'Union européenne et la Banque centrale européenne pour financer et superviser les programmes d'ajustement économique conçus pour enrayer les causes profondes des problèmes qu'éprouvent ces trois pays, et pour fournir des conseils techniques très utiles à l'égard de ces programmes. Le FMI joue donc un rôle précieux en Europe puisqu'il crée des conditions appropriées et supervise la mise en œuvre de réformes nécessaires. Dans le contexte des programmes de prêt, le statut de créancier privilégié du FMI protège les contribuables canadiens.

En Europe, le FMI a également accru ses activités à l'extérieur de la zone euro, où elle a mis en place des accords de confirmation pour la Serbie et la Roumanie, de même qu'une ligne de crédit de précaution pour l'ex-République yougoslave de Macédoine et une ligne de crédit modulable pour la Pologne. Le FMI ne fait pas que consentir des prêts; il possède une vaste expertise lui permettant de conseiller ses membres au sujet de leurs cadres stratégiques et de cerner les risques et les lacunes, à l'égard desquels il incite les membres à prendre des mesures. La demande, formulée par l'Italie, d'exercer une surveillance plus étroite de son programme national de réformes économiques est un autre exemple de la fonction de conseiller stratégique du FMI à l'œuvre en Europe. Le tableau 1 et les graphiques 1 et 2 ci-après illustrent les activités de prêt du FMI.

³ La « zone euro » englobe les 17 pays de l'Union européenne dont l'euro est la monnaie commune.

⁴ Chaque pays membre du FMI verse une quote-part fondée principalement sur son poids relatif dans l'économie mondiale. Les quotes-parts déterminent l'engagement financier maximal des pays envers le Fonds de même que leur part des voix lors des votes; elles influent aussi sur l'accès au financement du Fonds. Pour en savoir davantage, veuillez consulter la section « Aperçu du Fonds monétaire international ».



Repérage des risques

Le FMI est un spécialiste de la surveillance franche et indépendante des politiques de ses membres et du système monétaire mondial. Des analyses détaillées et le signalement rapide des vulnérabilités aident à préparer des pays comme le Canada à affronter les risques engendrés par les perturbations de l'économie mondiale. La crise financière mondiale a notamment démontré le besoin de moderniser la surveillance exercée par le FMI afin que les évaluations de surveillance saisissent adéquatement les effets de débordement transfrontaliers des changements et des politiques économiques.

En 2011, le FMI a fait d'importants progrès à ce chapitre avec la publication de rapports sur les répercussions extérieures visant cinq des plus importantes économies de la planète : la Chine, la zone euro, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis. Ces rapports ajoutent au fonds de connaissances sur les interconnexions entre les économies du globe en décrivant les répercussions que les politiques des pays de plus grande envergure ont les unes sur les autres et sur les autres pays du monde. Les leçons de portée générale, décrites dans le Rapport consolidé sur la surveillance multilatérale (*Consolidated Multilateral Surveillance Report*), ont fait l'objet de discussions des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales à l'occasion des réunions du Comité monétaire et financier international (CMFI) tenues à Washington à l'automne 2011. L'apport de cette nouvelle publication améliore appréciablement les discussions des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales au sujet des risques d'envergure planétaire, et cette publication continuera d'influer sur les réunions semestrielles du CMFI.

En 2011, le FMI a terminé un examen exhaustif de ses activités de surveillance dans le but de mieux remplir son mandat de base à cet égard. Cet examen englobait des évaluations externes effectuées par des économistes de renom tels Joseph Stiglitz et Martin Wolf. Tout compte fait, on a constaté que le FMI avait fait d'importants progrès au chapitre de la surveillance depuis la crise financière mondiale, en insistant davantage sur le repérage des risques pour la stabilité monétaire et financière. Selon le rapport d'examen, la surveillance exercée par le FMI devrait être aussi interconnectée que l'économie mondiale elle-même. L'examen confirme la décision, prise récemment par les dirigeants du FMI, de porter une plus grande attention aux aspects multilatéraux de la surveillance, y compris par une meilleure intégration avec les activités bilatérales de surveillance.

Orientations des dirigeants

En contribuant à la stabilité économique et financière internationale, le FMI joue un rôle clé dans un certain nombre de mécanismes internationaux, dont le Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée du G-20. Le Cadre, dont les activités sont présidées conjointement par le Canada et l'Inde, constitue l'initiative phare du G-20.



Le processus d'évaluation mutuelle du Cadre du G-20 recense les réformes nécessaires afin de promouvoir une économie mondiale vigoureuse et saine. En 2011, des progrès importants ont été réalisés au regard de cet objectif avec l'appui du FMI et d'autres organisations internationales. Plus particulièrement, le FMI a fait progresser le processus d'évaluation mutuelle en aidant le G-20 à mettre au point des lignes directrices indicatives afin de cerner les déséquilibres. Le FMI a également préparé des rapports sur la viabilité afin de fournir des recommandations stratégiques aux sept pays membres aux prises avec des déséquilibres importants et persistants d'après les lignes directrices indicatives. Avec la contribution d'autres organisations internationales, le G-20 a mis au point le Plan d'action de Cannes pour la croissance et l'emploi, en vertu duquel les pays du G-20 s'engagent à adopter une série de mesures stratégiques pour atténuer les risques et les vulnérabilités à court terme et établir les conditions nécessaires à une croissance vigoureuse et à la création d'emploi à moyen terme.

La stabilité économique et financière mondiale favorise la croissance et la création d'emploi. À l'appui de cet objectif, les dirigeants du G-20 se sont engagés à faire en sorte que le FMI continue de disposer de ressources adéquates pour jouer son rôle systémique, et ils ont appuyé l'orientation prise par le FMI afin d'améliorer ses fonctions de prêt et de surveillance. Sur une question qui revêt une importance particulière pour la stabilité internationale, on a demandé au FMI de continuer d'améliorer et de publier ses évaluations des taux de change pour s'assurer que les pays membres du G-20 tiennent leur engagement d'éviter les désalignements persistants des taux de change.

De meilleurs outils

Étoffant davantage le rôle d'intervenant en situation de crise qu'il a assumé lors de la crise financière mondiale, le FMI a amélioré de nouveau sa gamme de mécanismes de prêt en 2011. En novembre, il a remplacé la Ligne de crédit de précaution, qui assurait un accès de précaution aux membres n'ayant pas de besoins au titre de la balance des paiements, par la Ligne de précaution et de liquidité (LPL). Cette dernière procure un financement pour combler des besoins réels ou potentiels, au chapitre de la balance des paiements, des membres dont les facteurs économiques fondamentaux et les cadres stratégiques institutionnels sont solides mais qui présentent certaines vulnérabilités les empêchant de recourir à la Ligne de crédit modulable. La LPL est conçue pour fournir des liquidités aux pays subissant des pressions économiques et financières régionales ou mondiales. Sa création s'intègre à la modernisation des mécanismes de prêt du FMI dans le but de fournir davantage de financement en début de processus, dans le but de prévenir et de dénouer les crises.

Le FMI a également créé l'Instrument de financement rapide (IFR) en 2011 afin de consolider et de remplacer deux dispositifs antérieurs de financement d'urgence. L'IFR, offert à tous les pays membres, procure un soutien modeste et rapide pour combler un large éventail de besoins urgents découlant notamment de catastrophes naturelles, de chocs de prix des produits de base ou d'une situation de sortie d'un conflit. L'IFR accroît la capacité des membres à faire appel au FMI en situation d'urgence.



Tableau 1

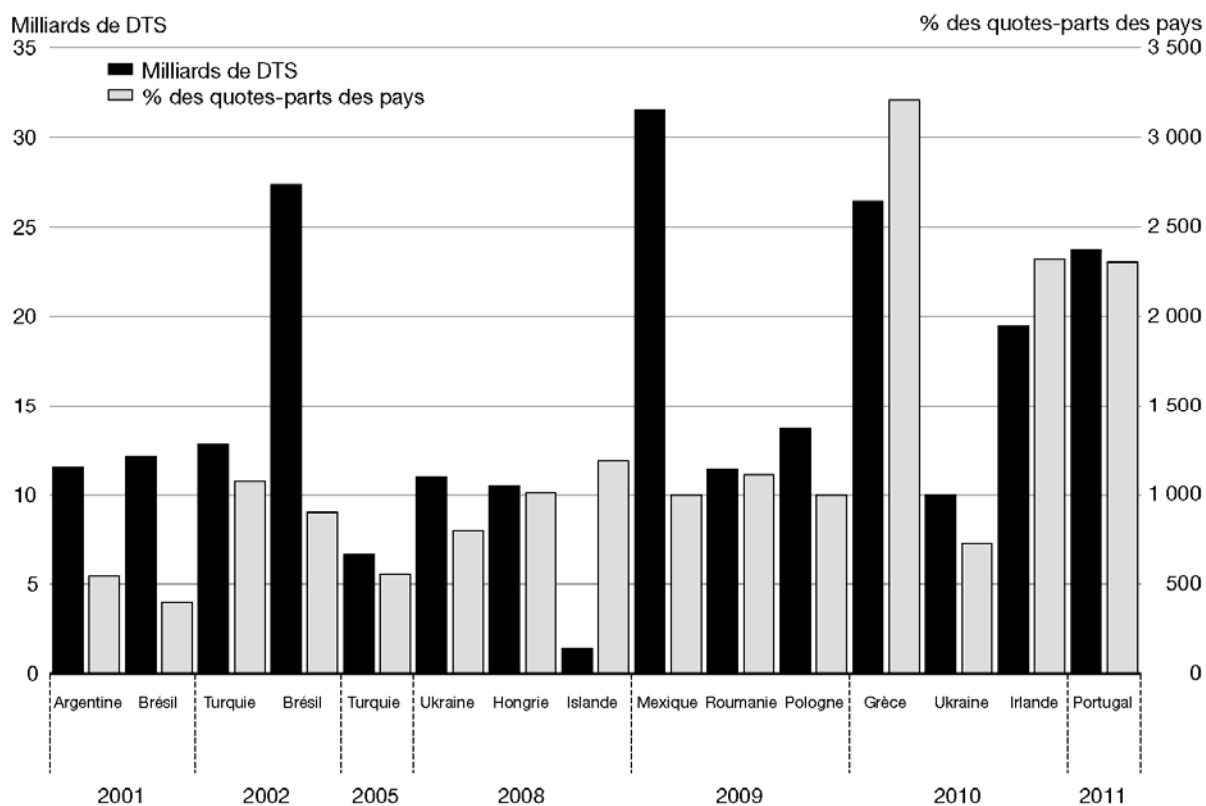
Points saillants des activités de prêt du FMI en 2011

Mécanisme de prêt	Montant total convenu (DTS)	Pays ayant conclu des arrangements en 2011
Accords de confirmation	4,1 milliards	Roumanie, Serbie, Saint-Kitts-et-Nevis
Facilité de crédit de confirmation	5 millions	Îles Salomon
Facilité élargie de crédit	1,1 milliard	Afghanistan, Côte d'Ivoire, Kenya, Rép. kirghize, Mali
Ligne de crédit modulable	70,3 milliards	Colombie, Mexique, Pologne
Ligne de précaution et de liquidité ¹	413 millions	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine
Mécanisme élargi de crédit	23,7 milliards	Portugal

¹ Antérieurement la Ligne de crédit de précaution.

Source : Arrangements de prêt du FMI au 31 janvier 2012 (www.imf.org/external/np/fin/tad/extarr11.aspx?memberKey1=ZZZZ&date1key=2020-01-31)

Graphique 1

Prêts importants approuvés par le FMI de 2000 à 2011

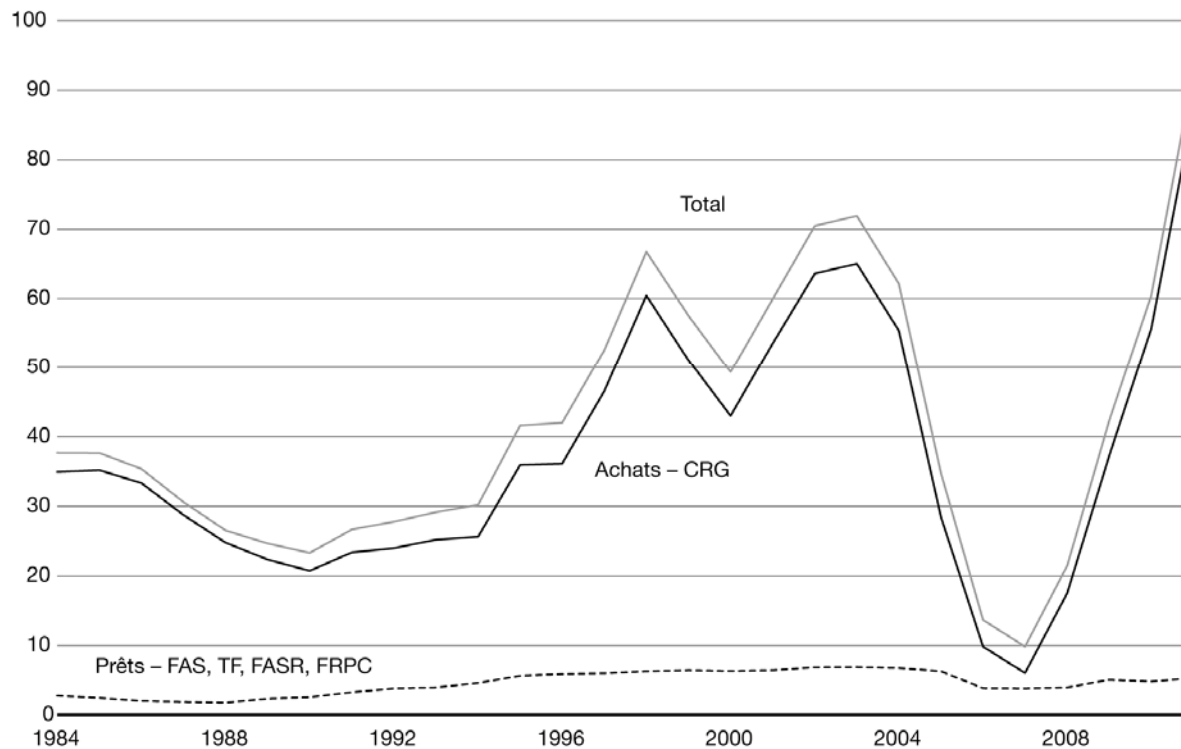
Nota – Ces accords de prêt comprennent l'ensemble des sommes accordées, y compris dans les cas où les accords ont été prolongés au-delà des échéances initiales. De plus, les montants indiqués correspondent à la valeur totale du crédit accordé, lequel n'est pas toujours utilisé en entier. Ainsi, la Pologne et le Mexique n'ont pas encore prélevé de montant de leur LCM.



Graphique 2

Encours des prêts du FMI à l'ensemble de ses membres, de 1984 à 2011

Milliards de DTS



Nota – CRG : Compte des ressources générales; FAS = Facilité d'ajustement structurel; TF = transfert de fonds; FASR = Facilité d'ajustement structurel renforcée; FRPC = Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. La FRPC a été remplacée par la Facilité de crédit.

Source : IMF Finances (www.imf.org/external/fin.htm).



Les priorités du Canada au FMI

Évaluation des progrès à l'égard des priorités du Canada au FMI en 2011

Le rapport de l'an dernier faisait état des priorités du Canada au FMI, qui se regroupaient sous trois grands thèmes. La section ci-après évalue les progrès accomplis à l'égard de ces priorités d'après l'échelle suivante :

Code de couleur:

Progrès notables



Progrès relatifs



Progrès limités



1) Gouvernance et reddition de comptes

Le gouvernement du Canada est résolu à promouvoir de saines pratiques de gouvernance et de responsabilisation, tant à l'échelon national que dans ses relations et ses activités avec la communauté internationale. Les institutions de Bretton Woods devraient se doter d'une structure de gouvernance représentative de leurs membres, et leurs opérations devraient correspondre aux priorités convenues par ces derniers. En outre, la viabilité financière et la transparence doivent être des impératifs pour les institutions de Bretton Woods.

Priorité 1.1 – Réformes de la gouvernance

Le FMI doit demeurer une institution légitime, crédible et responsable.

Mesure prévue en 2011-2013 : Le FMI devrait mettre en œuvre l'accord sur la réforme des quotes-parts et de la gouvernance conclu en 2010



Progrès notables

En juillet 2009, le Canada a ratifié les modifications proposées aux statuts du FMI en conformité avec l'accord de 2008 sur la réforme des quotes-parts et de la représentation. Les modifications ont pris effet en mars 2011. Les membres du FMI doivent maintenant mettre en place la réforme subséquente des quotes-parts et de la gouvernance que la grande majorité des gouverneurs ont adoptée en 2010. Au 31 décembre 2011, des progrès notables avaient été accomplis en vue de la ratification de la réforme de 2010; 75 membres détenant 44,77 % de l'ensemble des voix avaient approuvé la hausse des quotes-parts et 50 membres détenant 35,15 % de l'ensemble des voix avaient souscrit à la modification proposée de la gouvernance. Les mesures de réforme de 2010 entreront en vigueur lorsque des membres détenant 70 % de l'ensemble des voix auront ratifié la hausse des quotes-parts et que 60 % des membres détenant au total 85 % de l'ensemble des voix auront ratifié la modification proposée au chapitre de la gouvernance. On prévoit que la plupart des autres pays membres ratifieront la hausse des quotes-parts et la modification au chapitre de la gouvernance au cours de la première moitié de 2012 de manière à respecter la date cible de mise en œuvre, soit en octobre de cette même année. Également en 2012, le gouvernement du Canada déposera au Parlement des mesures législatives visant à ratifier l'accord sur la réforme des quotes-parts et de la gouvernance, de manière à respecter la date cible de mise en œuvre.



Jumelées à celles de 2008, les mesures de réforme de 2010 accroîtront de façon substantielle le poids relatif et la représentation des économies de marché émergentes et des pays en développement au sein du FMI. Aux termes de l'accord, il y aura un transfert de plus de 6 % des quotes-parts à des pays émergents et en développement dynamiques qui sont actuellement sous-représentés. Le FMI va également doubler le total des quotes-parts, et il y aura une réévaluation de la formule actuelle de calcul de la répartition des quotes-parts avant le prochain examen à cet égard, qui doit avoir lieu en 2013. De plus, la composition du Conseil d'administration du FMI sera modifiée par l'adoption de différentes mesures visant à accroître la représentation des pays émergents et en développement. Le Canada appuie fermement le nouvel accord sur la réforme des quotes-parts et de la gouvernance, qui constitue un résultat concret substantiel aux yeux du FMI et du G-20.

2011-2013 : Les membres de la haute direction du FMI devraient être choisis au moyen de processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite, sans égard à la nationalité des candidats

Progrès relatifs

Depuis la création des institutions de Bretton Woods, le poste de directeur général du FMI a toujours été occupé par un Européen et celui du président de la Banque mondiale, par un Américain. Par suite de la démission de Dominique Strauss-Kahn en mai 2011, le FMI a lancé un processus de sélection afin de désigner un nouveau directeur général. Le Canada soutient depuis longtemps que les membres de la haute direction du FMI et de la Banque mondiale devraient être choisis au moyen de processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite, sans égard à la nationalité des candidats. Au Sommet de Pittsburgh de 2009, les dirigeants du G-20, qui constituent les principaux actionnaires du Fonds, ont également appuyé la revendication de mettre en place un processus fondé sur le mérite au FMI.

Lors du processus de sélection de 2011, deux candidats des plus crédibles ont été évalués d'après les critères établis par le Conseil d'administration. Le Canada a appuyé la candidature d'Agustín Carstens, du Mexique. Le choix de Christine Lagarde, de la France, est conforme aux critères du Conseil d'administration. Le FMI devrait poursuivre sur cette lancée et faire en sorte que tous les membres de la haute direction soient choisis au moyen de processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite.



Mesure prévue en 2011-2013 : Le FMI devrait compter sur une supervision ministérielle rigoureuse où le Conseil d'administration remplit un rôle stratégique, et sur un cadre robuste mis en place afin de garantir l'indépendance et la responsabilisation des membres de la haute direction choisis selon leurs mérites

Progrès relatifs

Le FMI doit être en mesure de prendre des décisions rapides et transparentes. Les États membres doivent être prêts à intervenir pour contrer les menaces cernées grâce à la surveillance exercée par le Fonds. La direction ainsi que le personnel du FMI doivent assumer une plus grande responsabilité quant à la qualité de leur travail. Dans son rapport de 2010, le Canada faisait part de son intention de promouvoir des améliorations touchant la gouvernance institutionnelle du FMI, notamment en ce qui concerne les rôles du Conseil d'administration et du Comité monétaire et financier international ainsi que le rendement et la responsabilisation de la direction du Fonds, de même que des moyens de favoriser une meilleure collaboration des membres avec l'institution.

Des progrès ont été réalisés à ce chapitre en 2010. Le FMI a accru la participation des ministres en simplifiant les modalités de ses réunions du printemps et de l'automne de manière à leur permettre d'assister à toutes les réunions et séances. En 2011, des améliorations de l'exercice d'alerte avancée et le lancement du Rapport consolidé sur la surveillance multilatérale ont aidé à accroître l'efficacité des conseils du FMI puisque ceux-ci sont transmis de façon plus ciblée aux ministres lors des réunions du printemps et de l'automne.

D'autres progrès ont été enregistrés au chapitre de l'orientation des priorités de l'institution en 2011. La directrice générale a établi des priorités parmi les éléments clés du programme de travail du FMI présenté au Conseil d'administration et aux ministres, et le Fonds cherche à axer davantage les efforts sur les questions urgentes en allégeant l'emploi du temps du Conseil d'administration au moyen de décisions assorties d'un délai pour les questions qui ne requièrent pas de discussions formelles. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction qui permet au Conseil d'administration de se concentrer davantage sur les dossiers importants. Le Canada maintient que d'autres réformes de gouvernance s'imposent, notamment pour accroître la responsabilisation de la directrice générale et du Conseil d'administration.

2) Efficacité des institutions

Un autre des principaux objectifs canadiens mentionnés dans le rapport de l'an dernier consiste à faire en sorte que le FMI s'acquitte de son mandat de façon efficace. Cela signifie mettre l'accent sur les services et les compétences de base, répondre aux demandes des pays membres, coordonner les efforts avec ceux des autres partenaires internationaux et examiner des moyens novateurs d'atteindre les objectifs institutionnels.



Priorité 2.1 – Mandat du FMI

Conformément à ses statuts, le rôle premier du FMI consiste à promouvoir la coopération monétaire internationale et la stabilité économique et financière mondiale. Le FMI s'acquitte de ce rôle principalement en exerçant une surveillance bilatérale et multilatérale, en maintenant un dialogue avec les membres, en octroyant des ressources financières aux pays membres qui éprouvent des problèmes de balance des paiements et en prodiguant de l'assistance technique aux membres qui en ont besoin. Le Canada a constamment insisté sur le fait que les mesures de réforme du FMI devaient d'abord et avant tout servir à améliorer ces fonctions de base, sans élargir inutilement la portée des opérations du FMI.

Mesure prévue en 2011-2013 : Le Fonds devrait se concentrer sur le renforcement de ses fonctions de base en matière de surveillance et en matière de conditionnalité et d'octroi de prêts en situation de crise, et veiller à ne pas étendre ses activités à des domaines qui ne s'inscrivent pas dans son mandat de base

Progrès notables

En améliorant ses mécanismes de prêt et en lançant un examen exhaustif de son cadre de surveillance, le Fonds a continué de se concentrer sur ses fonctions de base en matière de surveillance et de conditionnalité et d'octroi de prêts en 2011.

Le FMI a cherché à étendre ses fonctions de base en matière de surveillance en intensifiant son rôle dans la prestation de conseils sur les flux de capitaux transfrontaliers. Alors qu'il existe des règles internationales dans les domaines du commerce et des services, ce n'est pas le cas pour les flux de capitaux transfrontaliers. Même s'il lui incombe de surveiller le fonctionnement du système monétaire international, le FMI n'a pu dégager de consensus sur de telles règles en raison de l'ambiguïté de ses statuts au sujet des flux de capitaux et des divergences d'opinions parmi ses membres. Même si aucune règle formelle ou décision n'a été adoptée en 2011, le Fonds a publié un document intitulé *Recent Experiences in Managing Capital Inflows—Cross-Cutting Themes and Possible Policy Framework* (disponible en anglais seulement), qui présente des exemples récents de gestion des entrées de capitaux et propose un cadre de gestion des flux de capitaux que les membres pourront adopter s'ils le désirent. Ce cadre précise nettement le point de vue du FMI sur les flux de capitaux et fournit aux membres un outil de gestion des flux de capitaux perturbateurs.

Le FMI a également discuté de la possibilité d'accroître la place des droits de tirage spéciaux⁵ (DTS) dans l'économie mondiale et des avantages potentiels de l'élargissement du panier de devises sur lequel la valeur des DTS est fondée. Le Canada et d'autres pays membres ont insisté sur l'importance de maintenir le statut de « monnaie de réserve » des DTS, et donc de ne pas assouplir les critères d'inclusion d'autres devises dans le panier. Même si les critères existants seront maintenus pour un avenir prévisible, le FMI poursuivra l'examen de cette question. Il sera important que le Fonds démontre que l'élargissement du rôle des DTS améliorerait l'efficacité du FMI et le fonctionnement du système monétaire international.

⁵ Les DTS sont des éléments d'actif créés par le FMI. Ils servent de complément aux réserves officielles de liquidités internationales des pays membres. On trouvera de plus amples renseignements au sujet des DTS sous la rubrique « Aperçu du Fonds monétaire international ».



Priorité 2.2 – Surveillance du FMI et prévention des crises

Le Canada a tout intérêt à ce que le FMI surveille efficacement les politiques économiques et financières de ses membres, afin de réduire les risques d'instabilité économique, financière et monétaire à l'échelle mondiale. Les pays membres peuvent aussi y contribuer en se montrant plus enclins à suivre les conseils du FMI, en publiant tous les rapports de surveillance à leur égard, et en trouvant des façons de contrer les menaces économiques et financières communes.

Mesure prévue en 2011 : Des initiatives de surveillance nouvelles et actualisées concordant étroitement avec le mandat de base du Fonds devraient permettre d'accroître l'efficacité et l'efficience des analyses du Fonds et combler des lacunes du cadre de surveillance actuel

 Progrès notables

Comme on l'a vu dans la section sur la priorité 2.1, le FMI met l'accent sur son mandat de surveillance de base en proposant, en instaurant et en examinant des initiatives pour accroître l'efficacité et l'efficience de sa surveillance bilatérale et multilatérale. Les mesures de surveillance nouvelles ou mises à jour en 2011 comprennent les suivantes :

- l'établissement de rapports sur les effets de débordement visant la Chine, la zone euro, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis;
- le lancement du Rapport consolidé sur la surveillance multilatérale;
- une meilleure évaluation des risques dans les documents relatifs à l'article IV et les publications de surveillance multilatérale *Perspectives de l'économie mondiale* et Rapport sur la stabilité financière dans le monde (*Global Financial Stability Report*);
- la mise sur pied d'un exercice sur la vulnérabilité dans les pays à faible revenu.

Ces mesures s'ajoutent aux améliorations déjà apportées à la surveillance exercée par le FMI, comme le lancement de l'exercice d'alerte avancée, un exercice sur la vulnérabilité dans les pays avancés et les économies de marché émergentes, la publication du Moniteur des finances publiques (*Fiscal Monitor*) et les programmes obligatoires d'évaluation du secteur financier exécutés tous les cinq ans dans les pays d'importance systémique.

Le FMI a amorcé un examen exhaustif triennal de ses activités de surveillance en 2011. On y constate que, dans l'ensemble, le Fonds a réalisé d'importants progrès au chapitre de ses activités de surveillance de base en mettant davantage l'accent sur le repérage des risques pour la stabilité financière et monétaire et sur les interconnexions entre les économies. Ces progrès découlent d'une amélioration des processus existants, comme les consultations au titre de l'article IV, et de nouvelles activités comme les exercices de vulnérabilité. L'examen recommande d'accorder la priorité à cinq aspects de la surveillance : l'évaluation des risques, la stabilité financière, la stabilité externe, le cadre juridique et l'efficacité des conseils.



Mesure prévue en 2011 : Le FMI devrait collaborer efficacement avec le G-20 afin de procéder à des analyses dans le contexte du processus d'évaluation mutuelle du G-20

Progrès notables

Le G-20 a établi le processus d'évaluation mutuelle en 2009 afin de recenser les réformes nécessaires à la promotion de la stabilité, de la vigueur et de la santé de l'économie mondiale. En 2011, les progrès réalisés en ce sens ont été considérables. Plus particulièrement, sous la gouverne du groupe de travail chargé du Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée du G-20, que président conjointement le Canada et l'Inde, le FMI a fait progresser le processus d'évaluation mutuelle en aidant le G-20 à mettre au point des lignes directrices indicatives afin de cerner les déséquilibres. Le FMI a également préparé des rapports sur la viabilité en vue de fournir des recommandations stratégiques aux sept membres aux prises avec des déséquilibres importants et persistants. Le groupe de travail a combiné la contribution du FMI à celle d'autres organisations internationales pour élaborer le Plan d'action de Cannes pour la croissance et l'emploi. Aux termes de ce plan d'action, les pays membres du G-20 se sont engagés à l'égard d'une série de réformes des politiques budgétaires, financières, structurelles et de change conçues pour atténuer les risques et les vulnérabilités à court terme et établir les conditions propices à une croissance vigoureuse et à la création d'emploi à moyen terme. Les membres du G-20 devront réaliser d'autres progrès dans la mise en œuvre de ces réformes en 2012 et mettre au point un cadre robuste afin de mieux suivre leurs progrès et en rendre compte à compter de 2012.

Mesure prévue en 2011-2013 : Les membres du FMI devraient être mobilisés et faire preuve de transparence dans le cadre de ses activités de surveillance, et le FMI devrait pouvoir, de façon efficace, détecter les menaces pesant sur la stabilité économique, faire part de ces menaces à ses membres et inciter ces derniers à intervenir pour les contrer

Progrès relatifs

Le FMI a fait des progrès au chapitre du repérage et du signalement des menaces pour la stabilité, surtout grâce à une meilleure surveillance et à un dialogue accru avec les pays membres. Un sondage mené auprès des instances nationales au cours de l'examen triennal de la surveillance montre que, dans la foulée de la crise financière, les conseils stratégiques du FMI étaient offerts en temps utile et adaptés aux pays, et ils tenaient compte de l'évolution des conditions économiques mondiales et intérieures. D'après ce sondage, les conseils du FMI ont également aidé à instaurer des changements de politique appropriés dans les pays non membres du G-20. En revanche, les pays membres de plus grande taille ont été moins enclins à retenir les conseils prodigués. Les progrès plus limités du FMI à ce chapitre s'expliquent notamment par l'accès plus répandu à une gamme d'analyses dans les pays du G-20. Cependant, comme la crise financière mondiale et celle de la dette souveraine en Europe sont nées dans des pays avancés de plus grande taille qui sont membres du FMI, il est évident que ce dernier doit influencer de façon plus efficace l'élaboration de politiques par tous ses membres. Il est aussi crucial que les conseils prodigués par le FMI demeurent francs et impartiaux lorsque le Fonds œuvre au sein d'un partenariat régional. La troïka existante que forment l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le FMI est un exemple des circonstances où l'indépendance du Fonds est déterminante pour la crédibilité des interventions.



Le FMI considère l'amélioration soutenue de l'efficacité de ses conseils comme une priorité. Il compte y donner suite en traitant mieux de questions comme le chômage, l'inégalité et la croissance inclusive, en accordant plus d'attention aux besoins des pays membres en discutant des questions clés avant les consultations au titre de l'article IV, et en rendant davantage compte de l'application des conseils fournis antérieurement.

Il importe tout autant que les membres donnent suite aux conseils stratégiques du FMI. L'Irlande et la Grèce sont deux exemples de choix à ce chapitre. L'Irlande a continué de mettre en œuvre son programme de manière énergique, parachevé d'importantes mesures de réforme de son secteur financier et opéré un ajustement budgétaire appréciable. Le produit intérieur brut (PIB) de l'Irlande a recommencé à croître au premier semestre de 2011. En Grèce, le déficit budgétaire a été réduit de façon importante, mais les progrès au titre des réformes structurelles, du redressement budgétaire et des plans de privatisation ont été lents. Le FMI a nettement revu à la baisse les perspectives de l'économie grecque en 2011. À l'avenir, le FMI devra continuer d'assurer l'impartialité de ses conseils et d'encourager un suivi. La crédibilité du FMI et la confiance dans les pays visés par les programmes sont rehaussées lorsque la surveillance est indépendante et transparente.

Priorité 2.3 – Ressources et mécanismes de financement

Le FMI devrait disposer de ressources suffisantes et d'instruments appropriés pour s'acquitter de son mandat en matière de financement.

Mesure prévue en 2011 : La majoration des Nouveaux accords d'emprunt du FMI devrait entrer en vigueur, et le FMI devrait mobiliser des ressources suffisantes pour procéder à la transition vers ce nouveau cadre d'emprunt



Progrès notables

La majoration des Nouveaux accords d'emprunt (NAE) est entrée en vigueur le 11 mars 2011. Ce mécanisme compte maintenant 40 pays membres et des engagements totalisant près de 370 milliards de DTS. Les NAE majorés ont été activés pour six mois à compter du 1^{er} avril 2011 puis renouvelés pour une deuxième période de six mois le 1^{er} octobre suivant, au niveau global maximal de 189 milliards de DTS. Le FMI a ainsi été mieux à même d'ajouter aux ressources générées par les quotes-parts au cours d'une année marquée par la turbulence.

Un élément clé de l'augmentation des quotes-parts convenue dans le cadre de la réforme des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 est le rééquilibrage des ressources du Fonds grâce à un abaissement des NAE pour tenir compte du doublement des quotes-parts. Pour gérer cette transition de l'assiette des ressources du FMI, l'abaissement des NAE ne prendra effet que lorsque l'accord de 2010 aura été mis en œuvre et que les pays auront concrétisé l'augmentation de leurs quotes-parts, ce qui devrait survenir à la fin de 2012.



Le FMI a mobilisé des ressources substantielles depuis 2009. Par contre, son rôle dans la zone euro, combiné aux vulnérabilités persistantes de l'économie mondiale, a relancé en 2011 les discussions au sujet de l'adéquation de ses ressources. Lors de leur sommet tenu à Cannes en novembre 2011, les dirigeants du G-20 se sont engagés à faire en sorte que le FMI continue de disposer de ressources suffisantes afin de jouer son rôle systématiquement important au profit de tous ses membres. L'adéquation des ressources du Fonds sera étudiée plus en détail en 2012. Le Canada participera activement à l'évaluation des ressources du FMI et prônera la protection des ressources contre les risques financiers excessifs.

Mesure prévue en 2011-2013 : Les programmes du FMI devraient reposer sur des principes économiques solides et sur des solutions réalisables assorties de conditions ciblées

Progrès relatifs

Le FMI a établi de nouveaux programmes de prêt en 2011, y compris le Mécanisme élargi de crédit pour le Portugal et la toute première Ligne de précaution et de liquidité (LPL) pour l'ex-République yougoslave de Macédoine. En outre, trois Lignes de crédit modulables (LCM) ont été reconduites pour le Mexique, la Pologne et la Colombie.

Même si aucune LCM n'a encore été utilisée, les pays qui en disposent jugent qu'elles complètent bien leurs réserves de change et qu'elles envoient des signaux positifs associés au fait que ces pays ont obtenu une ligne de crédit qui n'est accordée par le FMI qu'aux membres affichant une bonne performance. La stricte conditionnalité préalable associée à la LCM est le catalyseur de cet effet. La LPL de l'ex-République yougoslave de Macédoine semble aussi avoir l'effet prévu de procurer une aide financière tout en envoyant un signal positif, du fait que ses critères d'admissibilité sont plus exigeants que ceux de l'Accord de confirmation traditionnel.

Même si son programme de prêt pour le Portugal est généralement sur la bonne voie, le FMI note que l'année 2012 sera difficile pour ce pays en raison de la crise persistante de la dette souveraine en Europe. Reste à voir si cela se traduira par des cibles de programme ratées. Comme le programme de la Grèce n'a guère été efficace en 2011, le FMI doit mieux cerner les menaces pour la viabilité des programmes et veiller à ce que les cibles et la conditionnalité de ces derniers soient crédibles et bien adaptées aux problèmes fondamentaux des pays. Cela aidera à préserver la crédibilité du Fonds en ce qui touche l'instauration d'ajustements économiques au moyen de programmes de financement.



Mesure prévue en 2011-2013 : Les mécanismes de prêt nouveaux ou améliorés devraient concorder avec le rôle du Fonds et être conçus de manière à assurer une protection contre le risque moral

 Progrès notables

Dans le cadre de la vaste refonte de ses mécanismes de prêt en 2009-2010, qui comprenait le lancement de la Ligne de crédit modulable et de la Ligne de crédit de précaution (LCP), le FMI s'est engagé à examiner l'efficacité de ses deux nouveaux instruments de prêt en 2011. Cet examen a révélé que ces instruments, même s'ils ont été peu utilisés, ont fourni de précieuses assurances et ont aidé à redonner confiance aux marchés en une période de risque accru. Afin d'assouplir la LCP et de la rendre plus utile aux pays membres, le FMI l'a transformée en Ligne de précaution et de liquidité (LPL). Cette dernière diffère de la LCP en ce qu'elle procure des liquidités aux membres qui ont des problèmes réels ou potentiels de balance des paiements, alors que la LCP visait à stimuler la confiance des marchés dans les pays membres à risque mais qui n'avaient pas de besoin précis à ce chapitre. La stricte conditionnalité associée à la nouvelle LPL et le plafond relativement bas de l'aide disponible constituent des mesures de protection qui conviennent bien à ce mécanisme.

3) Réduction de la pauvreté et croissance durables

Le FMI et le Groupe de la Banque mondiale devraient fournir des ressources financières aux pays en développement selon des modalités qui favoriseront le développement sans mettre en péril la viabilité de la dette de ces pays.

Priorité 3.1 – Viabilité de la dette

Mesure prévue en 2011-2013 : Le FMI et la Banque mondiale devraient continuer de collaborer avec d'autres organisations, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques, afin que les lignes directrices de ces dernières en matière de prêt responsable concordent avec le Cadre de viabilité de la dette

 Progrès notables

Dans le cadre du prochain examen du Cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale portant sur l'accès au marché et les pays à faible revenu, le Canada et d'autres intervenants en gestion de la dette ont soumis des commentaires à ces deux institutions. Pendant que les examens se poursuivront, jusqu'à la fin de 2012, le Canada collaborera avec d'autres intervenants afin de veiller à ce que le Cadre de viabilité demeure utile pour les futurs prêteurs souverains.



Mesure prévue en 2011-2013 : Le FMI devrait veiller à ce que les programmes appuyés par le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance prévoient toujours des analyses approfondies de la viabilité de la dette et, s'il y a lieu, des plafonds de prêt explicites (que les prêts soient ou non accordés à des conditions favorables) conformes à la politique de prêt non concessionnel de l'institution prêteuse



Progrès notables

Le FMI prépare des analyses de viabilité de la dette pour tous les programmes appuyés par le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et il établit souvent des limites d'emprunt concessionnel et d'emprunt non concessionnel pour les pays qui participent à ces programmes, en fonction de la dynamique de leur endettement. Ces limites constituent un facteur essentiel de la viabilité à long terme de la dette de nombreux pays admissibles à ces programmes, et plus particulièrement ceux qui ont déjà profité d'un important allègement grâce à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.



Les objectifs du Canada au FMI en 2012

En 2012, le gouvernement du Canada poursuivra trois objectifs axés sur des enjeux de base que le Canada juge importants. Il dresse actuellement la liste des mesures que prendront le ministre des Finances, l'administrateur pour le Canada, de hauts fonctionnaires et d'autres représentants du pays en vue de réaliser ces objectifs.

Le premier objectif consiste à veiller à ce que le Fonds continue de disposer des outils et de la structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale. Conformément à l'engagement qu'il a pris au Sommet de Cannes, le G-20 se penche en 2012 sur l'adéquation des ressources du FMI. Le Fonds doit montrer de manière crédible que les besoins financiers éventuels reposent sur des analyses robustes afin de justifier toute demande de ressources additionnelles. En outre, le Canada continue de mettre l'accent sur la gouvernance des activités du FMI, surtout au chapitre de la supervision et de la responsabilisation.

Le deuxième objectif consiste à accroître l'effet d'entraînement de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la prévention des crises. Les récentes crises ont démontré que les conseils stratégiques et les activités de surveillance du Fonds sont importants pour les pays avancés tout comme pour les économies de marché émergentes et les pays à faible revenu.

Le troisième objectif consiste à promouvoir des programmes de prêt du FMI et une conditionnalité efficaces pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. L'une des caractéristiques importantes des programmes de prêt du FMI est la conception des conditions à remplir afin d'obtenir le versement des prêts. Ces conditions sont essentielles pour assurer la crédibilité des plans de réforme et remettre les pays sur la voie d'une croissance solide et stable.

1. Veiller à ce que le Fonds continue de disposer des outils et de la structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale

- Souligner l'importance des quotes-parts du FMI à titre de ressources de base de l'institution.
- Participer activement à l'évaluation des ressources du FMI et promouvoir la protection des ressources contre les risques financiers excessifs.
- Encourager l'amélioration continue de la gouvernance interne et de la supervision ministérielle, de manière à rehausser l'efficacité et la responsabilisation du Conseil d'administration.



2. Accroître l'effet d'entraînement de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la prévention des crises

- Promouvoir l'analyse améliorée des taux de change et des effets secondaires transfrontaliers dans le cadre des activités de surveillance du FMI.
- Demander que les conseils du FMI soient impartiaux, francs et transparents, y compris lorsque le Fonds œuvre au sein d'un partenariat régional, afin de promouvoir la confiance dans ses activités de surveillance.
- Profiter du rôle de surveillance du FMI pour appuyer le Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée du G-20 et veiller à ce que les membres s'acquittent de leurs engagements de mettre en place des cadres stratégiques solides.

3. Promouvoir des programmes de prêt du FMI et une conditionnalité efficaces pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité

- Favoriser des programmes robustes, dont la conditionnalité est crédible et qui s'attaquent aux problèmes fondamentaux de balance des paiements auxquels sont confrontés les pays participant à ces programmes.
- Veiller à ce que les conditions d'accès aux nouveaux mécanismes de prêt de précaution soient rigoureusement appliquées, de manière à engendrer des politiques économiques saines et viables.
- Amorcer l'examen des mécanismes de financement du Fonds en fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins des pays à faible revenu.

Aperçu du Fonds monétaire international

Le Fonds monétaire international (FMI) s'efforce de protéger la stabilité du système monétaire international tout en faisant la promotion de la croissance économique durable et de l'amélioration du niveau de vie à l'échelle mondiale.

Le FMI :

- promeut la coopération monétaire internationale;
- facilite l'expansion et la croissance équilibrée du commerce international;
- promeut la stabilité des taux de change;
- contribue au maintien d'un système multilatéral de paiements;
- fournit des ressources aux membres éprouvant des problèmes au chapitre de la balance des paiements.



Historique du FMI

1945 – Le Canada et 28 autres pays signent les statuts du FMI.

1947 – Le FMI entame ses opérations; le premier prêt est accordé à la France.

1971 – Les États-Unis annoncent au FMI qu'ils mettent fin à la vente et à l'achat libres d'or en règlement des transactions internationales; le système établi de taux de change fixe entre le dollar américain et l'or (système de Bretton Woods) s'effondre.

1974 – Le FMI adopte les Orientations pour la gestion des taux de change flottants

1976 – Le FMI établit un fonds en fiducie, alimenté par le produit de ventes d'or, pour fournir une aide au chapitre de la balance des paiements aux pays membres en développement.

1977 – S'adaptant à la nouvelle réalité de la prédominance des devises flottantes, le Conseil d'administration adopte la Décision de 1977, qui sert à orienter les activités de surveillance du FMI à l'endroit des économies et des politiques de change des pays membres.

1986 – Le FMI crée la Facilité d'ajustement structurel, remplacée en 1987 par la Facilité d'ajustement structurel renforcée et, en 1999, par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), afin d'offrir une aide financière à des conditions favorables aux pays en développement à faible revenu ayant des problèmes de balance des paiements.

1993 – Le FMI crée la Facilité de transformation systémique pour aider les pays de l'ancienne Union soviétique ayant des problèmes de balance des paiements attribuables au passage d'une économie planifiée à une économie de marché.

1996 – Le FMI approuve une initiative conjointe d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (l'Initiative en faveur des PPTE).

2005 – Le FMI commence à mettre en œuvre l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale afin d'alléger la dette à son endroit des pays dont le revenu par habitant est inférieur à 380 \$ par année et d'autres pays pauvres très endettés.

2008-2009 – En réaction à la crise financière mondiale, le FMI mobilise de nouvelles ressources auprès de ses membres et procède à une refonte de ses mécanismes de financement; il crée la Ligne de crédit modulable ainsi qu'un nouvel ensemble de mécanismes destinés aux pays à faible revenu.

2010 – Le FMI poursuit la réforme de ses mécanismes de prêt en établissant la Ligne de crédit de précaution (devenue par la suite la Ligne de précaution et de liquidité). À la suite du séisme en Haïti, le FMI crée le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette après une catastrophe afin d'alléger la dette des pays à faible revenu frappés par un désastre naturel catastrophique.

2011 – Le FMI améliore ses activités de surveillance en rendant mieux compte des interconnexions entre les économies d'importance systémique et de leurs effets secondaires transfrontaliers, en plus de consolider et de peaufiner davantage ses mécanismes de prêt.



Composition et structure de gouvernance

Le FMI, dont le siège est à Washington, est régi par les gouvernements de ses 187 pays membres, à qui il doit rendre compte de ses activités. Chacun de ces 187 pays nomme un gouverneur et un gouverneur suppléant – habituellement le ministre des Finances ou le gouverneur de la banque centrale, ou les deux – au Conseil des gouverneurs. Les liens entre le Conseil des gouverneurs, le Comité monétaire et financier international, le Comité du développement (comité conjoint du FMI et de la Banque mondiale) et le Conseil d'administration du FMI sont illustrés à la figure 1.

Le directeur général du FMI, qui est désigné et nommé par le Conseil d'administration, préside ce conseil et dirige le personnel opérationnel. L'actuelle titulaire du poste, Christine Lagarde, est entrée en fonction le 5 juillet 2011.

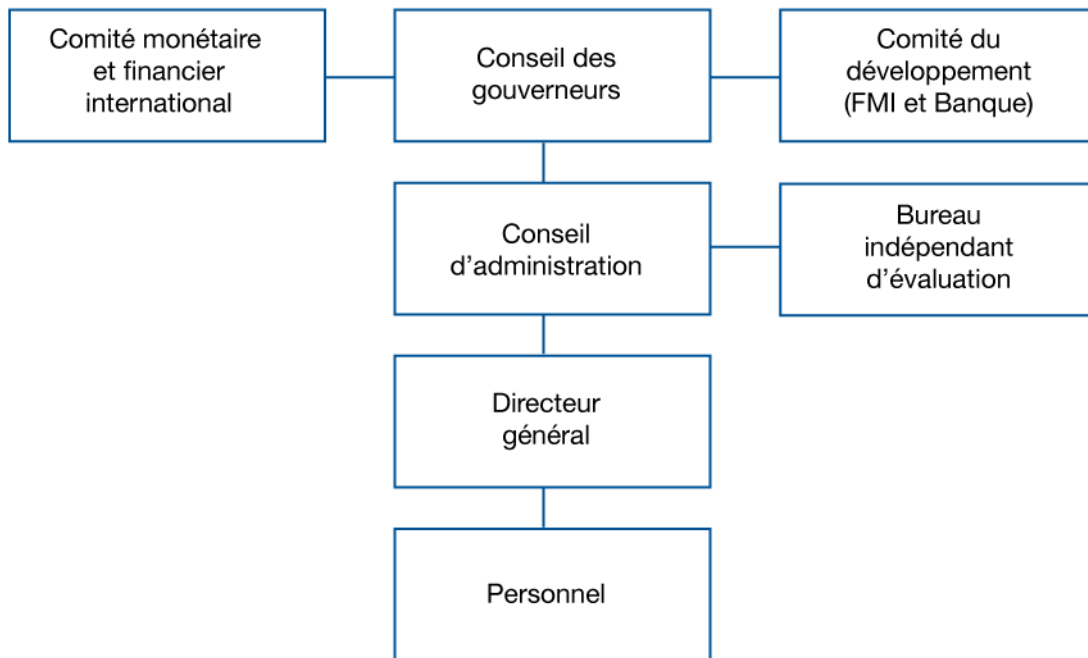
Les membres du personnel du FMI sont nommés par le directeur général et rendent compte uniquement au FMI. Au 15 septembre 2011, le FMI comptait 2 470 employés provenant de 141 pays membres.

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) procède à l'évaluation indépendante des politiques et des activités du FMI. Le BIE est entièrement indépendant de la direction du FMI et fonctionne sans lien de dépendance avec le Conseil d'administration. Son directeur est nommé par le Conseil d'administration pour un mandat de quatre ans renouvelable.

À titre de pays membre parmi 187 au FMI, le Canada joue un rôle important en entretenant une étroite collaboration avec ses partenaires internationaux afin que le Fonds dispose des outils dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat de promouvoir la stabilité monétaire et financière internationale. Une économie mondiale saine contribue à la création d'emplois pour les Canadiens, favorise la stabilité des prix des biens et des services et rehausse notre niveau de vie. La participation du Canada aux travaux du FMI a pour effet de favoriser la coopération internationale, la croissance économique durable et un meilleur niveau de vie pour les Canadiens et les autres habitants du globe.



Figure 1

Organigramme du FMI**Ressources financières générales**

Le FMI fonctionne essentiellement à la manière d'une caisse populaire. Il a accès à des liquidités fournies par ses membres, surtout grâce au versement de leurs quotes-parts, sous forme de monnaies nationales convertibles, de droits de tirage spéciaux (DTS) et d'autres devises internationales couramment utilisées. Au moment de son adhésion et sous réserve d'examens périodiques, chaque pays membre du FMI se voit attribuer une quote-part fondée en gros sur son poids relatif au sein de l'économie mondiale. À l'heure actuelle, les quotes-parts des pays membres totalisent 238 milliards de DTS⁶. Les quotes-parts jouent un rôle clé au FMI puisqu'elles déterminent en bonne partie la part des voix (droits de vote) du pays en cause et les conditions de son accès aux programmes de financement; elles constituent aussi l'élément de base des ressources de prêt à la disposition du FMI. En 2010, les membres ont approuvé une vaste réforme des quotes-parts et de la gouvernance du Fonds. Les mesures de réforme consistent notamment à doubler le total des quotes-parts pour le porter à 476 milliards de DTS, ainsi qu'à modifier en profondeur la répartition des quotes-parts entre les membres afin de mieux tenir compte du poids croissant des économies émergentes et des pays en développement. Cette nouvelle répartition des quotes-parts devrait être mise en œuvre lors de l'assemblée annuelle du FMI en octobre 2012. Les quotes-parts seront revues en 2013, puis tous les cinq ans.

⁶ Au 31 décembre 2011, un DTS valait 1,56 dollar canadien.



En période d'instabilité économique mondiale ou régionale, les besoins d'emprunt éventuels des membres peuvent dépasser la capacité de prêt générée par les ressources provenant des quotes-parts. Le FMI peut alors ajouter à ses ressources générales des emprunts auprès de ses pays membres. À l'heure actuelle, le Fonds dispose de deux accords d'emprunt multilatéraux permanents conclus avec ses principaux membres, dont le Canada : les Accords généraux d'emprunt (AGE) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE). Le FMI a conclu des AGE totalisant 17 milliards de DTS avec 11 pays membres, et des NAE totalisant 370 milliards de DTS avec 40 pays. Afin d'accroître davantage ses ressources en réponse à la crise financière de 2008-2009, le Fonds a également conclu des accords d'emprunt bilatéraux et des accords d'achat d'obligations. En septembre 2001, il avait conclu 17 accords bilatéraux et 2 accords d'obligations totalisant 267 milliards de dollars américains. Le tableau 2 donne un aperçu des ressources générales du FMI.

Outre ses réserves générales, le FMI dispose de 90,5 millions d'onces troy d'or. Toutefois, les statuts du Fonds limitent strictement l'utilisation de l'or, qui ne peut servir aux prêts aux pays membres. Il est également interdit au FMI d'acheter de l'or ou d'effectuer des transactions sur or. Le Fonds peut toutefois vendre de l'or avec l'approbation de membres détenant 85 % du total des voix. Les prêts concessionnels et les allègements de dette à l'intention des pays pauvres sont financés par des fonds fiduciaires distincts reposant sur des cotisations plutôt que par les quotes-parts souscrites.

Droits de tirage spéciaux

Les DTS sont des éléments d'actif créés par le FMI. Ils servent de complément aux réserves officielles de liquidités internationales des pays membres. Le DTS constitue l'unité de compte au FMI; sa valeur est fondée sur un panier de devises comprenant le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen. Le taux d'intérêt applicable aux DTS correspond à la moyenne pondérée des taux d'intérêt sur instruments financiers à court terme sur les marchés fonctionnant en monnaies faisant partie du panier de devises du DTS. Le taux d'intérêt applicable aux DTS est celui imputé aux membres à l'égard de prêts non concessionnels, celui payé aux membres sur leur portefeuille de DTS, et celui payé sur la portion des quotes-parts servant à financer les programmes de prêt.

Une affectation spéciale de DTS a été effectuée en septembre 2009. Cette mesure ponctuelle a fait augmenter les affectations cumulatives des membres de 21,5 milliards de DTS; elle a servi à fournir des affectations aux pays qui n'en avaient jamais reçu (ceux qui ont joint le Fonds après 1981)⁷, afin qu'ils puissent participer au système des DTS.

⁷ Voir la fiche technique du FMI sur les DTS (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/sdrf.htm>).



Tableau 2

Ressources générales du FMI

Source	But	Situation
Quotes-parts	Les membres contribuent des quotes-parts qui constituent l'élément de base des ressources du FMI.	Les quotes-parts sont toujours actives. Leur niveau et leur distribution sont revus tous les cinq ans.
Nouveaux accords d'emprunt (NAE)	Ensemble de mécanismes d'emprunt multilatéraux établis avec 40 membres pour accroître les ressources du FMI en période d'instabilité économique mondiale ou régionale.	Les NAE ont été majorés en mars 2011 et activés pour six mois en avril et en octobre 2011.
Accords généraux d'emprunt (AGE)	Ensemble d'accords d'emprunt de plus longue date et plus modestes établis avec 11 pays. Les AGE ne peuvent être activés que si une demande d'activation des NAE n'est pas acceptée.	Les AGE n'ont pas été activés depuis 1998.
Emprunts bilatéraux	Supplément provisoire de ressources du FMI utilisé au besoin.	En 2011, 16 emprunts bilatéraux provisoires étaient toujours en place. Ce mécanisme ne peut être utilisé que pour bonifier les ressources du Fonds pour des programmes adoptés avant l'entrée en vigueur des NAE majorés.

Ce que fait le FMI

Les activités du FMI se répartissent en trois grands volets, qui visent tous à promouvoir la prospérité économique mondiale en contribuant à la stabilité monétaire et financière internationale :

- Surveillance – Promouvoir la stabilité financière et macroéconomique ainsi que la croissance au moyen d'activités de surveillance et de conseils stratégiques qui peuvent aider les membres à prévenir ou à dénouer les crises financières, à soutenir une croissance économique vigoureuse et à réduire la pauvreté.
- Assistance technique – Offrir une assistance technique et de la formation afin d'aider les pays à se doter de l'expertise et des institutions dont ils ont besoin pour mettre en œuvre de saines politiques macroéconomiques, financières et structurelles.
- Programmes de prêt – Fournir un financement provisoire et un soutien stratégique aux pays membres pour les aider à corriger des difficultés touchant la balance des paiements ou des problèmes macroéconomiques fondamentaux.



Surveillance

Le FMI cerne les risques pour la stabilité économique et financière mondiale en surveillant l'évolution de l'économie à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Conformément à l'article IV de ses statuts, le FMI doit procéder à des consultations périodiques auprès de chacun de ses pays membres au sujet de la conjoncture et des politiques économiques nationales. Aux termes de cet article, chaque pays membre convient de chercher à mettre en œuvre des politiques propices à la stabilité du système monétaire international ainsi qu'à la croissance et à la prospérité mondiales. Grâce à ces consultations, le FMI est en mesure de déterminer les points forts et les lacunes de ses pays membres dans une optique stratégique, et il fournit des conseils au sujet des correctifs à apporter. Les consultations prennent la forme de missions menées périodiquement par le personnel du FMI auprès de fonctionnaires des gouvernements et des banques centrales, de législateurs et de représentants du secteur financier, de l'industrie, des syndicats et du monde universitaire.

Sommaire des obligations prévues à l'article IV

L'article IV des statuts du FMI énonce les « règles du jeu » que chaque membre s'est volontairement engagé à respecter. De façon générale, chaque pays membre doit :

- appliquer des politiques économiques et financières propices à une croissance économique ordonnée dans un contexte de stabilité raisonnable des prix;
- chercher à promouvoir la stabilité du système monétaire en favorisant des conditions de base économiques et financières ordonnées;
- éviter de manipuler les taux de change ou le système monétaire international dans le but d'empêcher l'ajustement effectif des balances des paiements ou de se donner des avantages compétitifs inéquitables vis-à-vis d'autres pays membres;

faciliter la communication des renseignements dont le Fonds a besoin afin de pouvoir exercer une surveillance rigoureuse des politiques de change des membres.

Le FMI a élaboré des principes précis afin d'orienter tous ses membres au regard de leur politique de change, conformément aux obligations susmentionnées et en tenant compte des politiques et de la situation sociale et politique des pays membres.



Outre les consultations bilatérales avec les pays membres au titre de l'article IV, le FMI produit deux fois l'an les *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM), le Rapport sur la stabilité financière dans le monde (*Global Financial Stability Report*), et le Moniteur des finances publiques (*Fiscal Monitor*). Ces documents résument les importantes activités du Fonds en matière de surveillance régionale et multilatérale de l'économie mondiale, des systèmes financiers et monétaires et de l'évolution de la situation budgétaire des pays. Le FMI publie également des rapports semestriels, intitulés *Perspectives économiques régionales* (PER)⁸, sur l'évolution et les perspectives économiques de différentes régions. En 2011, le FMI a aussi publié le premier Rapport consolidé sur la surveillance multilatérale (*Consolidated Multilateral Surveillance Report*), qui analyse les interconnexions entre les économies du globe et montre comment les politiques des plus grands pays agissent les uns sur les autres et influencent les autres pays du monde. Ces rapports favorisent les échanges au sein du Conseil d'administration et du Comité monétaire et financier international, de même qu'au sein des gouvernements des pays membres. Le Conseil d'administration tient également des discussions informelles périodiques au sujet de l'évolution de l'économie et des marchés financiers mondiaux.

Au lendemain de la crise financière mondiale, le FMI a resserré ses activités de surveillance afin de mieux s'acquitter de son mandat de promouvoir la stabilité monétaire et financière internationale. Les évaluations obligatoires du secteur financier des pays importants au plan systémique, les exercices de vulnérabilité et les rapports sur les effets secondaires transfrontaliers témoignent de cette surveillance plus étroite.

Assistance technique

L'assistance technique s'inscrit pleinement dans le mandat du FMI. L'accroissement de la capacité technique des pays membres est de première importance si l'on veut promouvoir de saines politiques monétaires et macroéconomiques et permettre une surveillance efficace de la part du FMI. Le Fonds propose à ses membres des services d'assistance technique et de formation dans des domaines d'expertise tels que la politique macroéconomique, l'application des impôts et taxes et l'administration des revenus, la gestion des dépenses, la politique monétaire, les systèmes de change, la viabilité du secteur financier ainsi que les statistiques macroéconomiques et financières. Environ 85 % de cette assistance est fournie aux pays à revenu faible ou moyen-inférieur. Le FMI propose également une assistance technique pour aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté et de soutien de la croissance, de même que pour appuyer les pays pauvres très endettés dans leurs efforts de réduction et de gestion de la dette.

⁸ Voir les PEM de septembre 2011 (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/02/index.htm>), le Rapport sur la stabilité financière de septembre 2011 (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfsr/2011/02/index.htm>), les derniers numéros des PER (<http://www.imf.org/external/french/index.htm>), et le Moniteur de septembre 2011 (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fm/2011/02/fmindex.htm>).



En collaboration avec ses pays membres, le FMI offre son assistance technique selon différentes formules, par exemple les missions menées depuis son siège, les courtes missions confiées à des spécialistes, et les services d'experts résidents en poste dans le cadre de missions de longue durée ou dans les centres régionaux. Récemment, le FMI a adopté une approche de portée plus régionale pour la prestation de son assistance technique et de ses services de formation, et il compte de plus en plus sur un financement assuré par des donateurs à l'égard de ses programmes. Outre la formation offerte à l'Institut du FMI, établi à Washington, sept instituts régionaux de formation à l'intention de représentants nationaux et huit centres régionaux d'assistance technique (CRAT) offrent aux pays membres du monde entier des programmes plus accessibles et mieux adaptés aux besoins des régions. On trouvera au tableau 3 la liste complète des CRAT en activité. Le Fonds prévoit aussi ouvrir deux nouveaux centres, en Afrique et en Asie centrale.

Tableau 3
Centres régionaux d'assistance technique

Nom du centre, emplacement et année d'établissement	Pays et territoires auxquels le centre offre ses services
CRAT Pacifique, Suva (Fidji) 1993	Îles Cook, Fidji, Kiribati, îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles Salomon, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.
CRAT Caraïbes, Bridgetown (Barbade) 2001	Anguilla, Antigua, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïman, République dominicaine, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques.
AFRITAC Est (CRAT Afrique de l'Est), Dar-es-Salaam (Soudan) 2002	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Tanzanie.
AFRITAC Ouest, Bamako (Mali) 2003	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo.
CRAT Moyen-Orient, Beyrouth (Liban) 2004	Afghanistan, Cisjordanie et bande de Gaza, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Soudan, Syrie, Yémen.
AFRITAC Centre, Libreville (Gabon) 2007	Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad.
CRAT Amérique centrale, Panama et République dominicaine, Guatemala (Guatemala) 2009	Costa Rica, République dominicaine, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador.
AFRITAC Sud, Port Louis (Maurice) 2011	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe.

Programmes de prêt

Dans le cadre de son rôle de premier plan dans le système financier international, le FMI utilise ses ressources – constituées de monnaies et d'actifs de réserve – pour aider ses membres à régler des problèmes provisoires au titre de la balance des paiements. Afin de financer ces prêts, le FMI demande à tous les pays dont la situation financière est jugée solide de fournir des actifs de réserve dont le montant est déterminé selon les quotes-parts et qui seront mis à la disposition des pays emprunteurs. Ces derniers empruntent donc auprès d'autres pays membres, le FMI agissant comme intermédiaire, et remboursent les pays prêteurs avec intérêt, sur une période déterminée.



Le pays membre qui fournit les ressources prêtées à un pays qui éprouve des problèmes de balance des paiements reçoit des intérêts fixés en fonction des taux du marché à l'égard de ces ressources. Le rendement du prêt est semblable à celui que le membre aurait perçu s'il avait plutôt choisi des placements sûrs et liquides. Certaines mesures de protection financière couvrent les ressources du FMI, dont le statut de créancier privilégié, la convertibilité des réclamations en liquidités et les soldes de précaution. Le FMI n'a jamais subi de perte au titre de ses activités de prêt. De plus, comme les membres ne versent pas de subventions pour financer les opérations générales du Fonds, l'adhésion au FMI n'engendre aucun coût budgétaire direct et les ressources fournies au FMI sont assimilées aux réserves officielles de liquidités internationales.

Dans la majorité des programmes du FMI, les pays membres ayant besoin d'une aide financière concluent une entente avec le personnel du Fonds sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source sous-jacente de leur problème de balance des paiements. Le Conseil d'administration du FMI doit ensuite approuver les détails de ce programme économique intégré (ce que l'on appelle souvent la « conditionnalité ») ainsi que le montant et la durée du financement. L'aide financière du FMI est habituellement accordée par tranches, chacune de ces tranches étant remise après vérification que le pays emprunteur a effectivement observé le programme convenu et les conditions afférentes concernant ses politiques économiques.

Selon l'ampleur du problème et de sa durée prévue, ces mesures font l'objet d'un accord dans le cadre de divers mécanismes de prêt ou facilités, qui seront adaptés en fonction de la situation particulière de chaque membre. L'Accord de confirmation, qui fournit l'essentiel du soutien non concessionnel accordé par le Fonds, vise à corriger les problèmes à court terme de balance des paiements; il dure habituellement entre un et deux ans. En revanche, le Mécanisme élargi de crédit vise à corriger les problèmes de balance des paiements à plus long terme qui requièrent des réformes économiques en profondeur; il s'échelonne habituellement sur trois ans.

Dans la foulée de la crise financière, le FMI a créé deux nouvelles lignes de crédit à l'intention des pays dotés d'un cadre stratégique solide et qui n'ont pas besoin de recourir à un programme de prêt : la Ligne de crédit modulable (LCM) en 2009 et la Ligne de crédit de précaution (LCP) en 2010. La LCM procure, aux pays dotés de facteurs fondamentaux et de politiques économiques solides, une ligne de crédit qu'ils peuvent utiliser pour prévenir une crise. En date du 31 décembre 2011, la Colombie, le Mexique et la Pologne avaient obtenu des LCM mais ne les avaient pas utilisées. En 2011, le FMI a remanié la LCP, qui s'adressait uniquement aux pays n'ayant pas vraiment de besoins au titre de la balance des paiements. La LCP est devenue la Ligne de précaution et de liquidité (LPL), qui s'adresse aux membres confrontés au débordement de pressions économiques mondiales ou régionales qui engendrent des besoins réels ou potentiels au titre de la balance des paiements. Jusqu'ici, la seule et unique LCP ou LPL accordée a été approuvée en janvier 2011 pour l'ex-République yougoslave de Macédoine; elle a été utilisée en partie en mars 2011.

Le FMI a créé l'Instrument de financement rapide (IFR) en 2011 afin de consolider et de remplacer deux dispositifs précédents d'aide d'urgence. L'IFR, offert à tous les membres, procure un soutien modeste et rapide pour couvrir un large éventail de besoins urgents découlant notamment de catastrophes naturelles, de chocs de prix des produits de base ou de situations postérieures à un conflit.



D'autres mécanismes sont destinés aux pays à faible revenu. La crise financière a incité le FMI à procéder à une refonte de ces facilités; une nouvelle série de facilités de financement à des taux inférieurs à ceux du marché (donc, de financement concessionnel) est désormais disponible dans le cadre du nouveau Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC).

Le cadre constitué par le FFRPC englobe trois facilités de financement :

- La Facilité élargie de crédit, qui a remplacé la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, fournit une aide à moyen terme assortie de conditions souples aux membres à faible revenu qui éprouvent des problèmes prolongés de balance des paiements.
- La Facilité de crédit de confirmation permet de répondre à des besoins à court terme et à des besoins préventifs rattachés à la balance des paiements, tout comme le font les Accords de confirmation octroyés dans le cadre des opérations de financement ordinaire du Fonds.
- La Facilité de crédit rapide fournit un accès rapide à de faibles niveaux de financement aux termes de conditions limitées, afin de répondre à des besoins urgents au titre de la balance des paiements.

De plus, dans le cadre de l'intervention déclenchée en réponse à la crise financière mondiale, le FMI a accordé un allègement temporaire des paiements d'intérêts, aux termes duquel aucun paiement n'est exigé à l'égard des mécanismes de prêt concessionnels jusqu'à la fin de 2012, pour aider les pays à faible revenu à composer avec les effets de la crise économique. De plus, le FMI a créé en 2010 le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe, à l'intention des pays à faible revenu touchés par une catastrophe naturelle. Ce fonds a pour objet d'aider les pays à répondre à des besoins au titre de la balance des paiements qui sont attribuables à de telles catastrophes. Le premier pays à bénéficier de ce fonds fiduciaire a été Haïti.

Il y a enfin l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE), destiné aux membres qui n'ont pas besoin du concours financier du FMI et ne le sollicitent pas, mais qui demandent d'eux-mêmes au FMI de signaler son appui à l'égard de leurs politiques et de les évaluer régulièrement. L'ISPE témoigne du soutien du FMI à l'endroit des politiques du pays membre, ce qui aide à orienter les décisions des créanciers privés et publics, des donateurs officiels et du grand public. En date de septembre 2011, le Cap-Vert, le Mozambique, le Nigeria, le Sénégal, l'Ouganda, la Tanzanie et le Rwanda en avaient bénéficié. Le tableau 4 fait état des facilités et des mécanismes de financement du FMI.



Tableau 4

Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme (année d'instauration)	Objet	Conditions
Tranches de crédit et Mécanisme élargi de crédit		
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des problèmes de balance des paiements de courte durée.	Adoption de politiques donnant à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.
Mécanisme élargi de crédit (1974)	Aide à long terme aux pays membres aux prises avec de graves déséquilibres des paiements à moyen terme causés par des lacunes structurelles, afin de régler des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adoption d'un programme de 3 ans prévoyant des réformes structurelles et présentation d'un énoncé annuel détaillé des politiques à appliquer au cours des 12 mois suivants.
Ligne de crédit modulable (2009; réforme en 2010)	Aide importante, ciblée et préventive aux membres ayant accès aux marchés financiers internationaux.	Facteurs économiques fondamentaux préalables, cadre de politique économique et bilan stratégique très solides.
Ligne de précaution et de liquidité (2010; réforme en 2011)	Financement aux membres ayant des besoins réels ou potentiels de balance des paiements et qui présentent un degré de vulnérabilité modéré.	Facteurs économiques fondamentaux, cadre de politique institutionnelle et bilan stratégique solides. Engagement à se conformer à un ensemble ciblé de politiques afin d'atténuer les vulnérabilités résiduelles cernées.
Instrument de financement rapide (2011)	Soutien modeste et rapide à tout membre aux prises avec un besoin urgent de balance des paiements mais qui ne requiert pas un programme.	Choc limité et transitoire qui découle notamment d'une catastrophe naturelle, d'une sortie de conflit ou d'un choc de prix des produits de base. Le pays doit collaborer avec le FMI pour corriger le problème de balance des paiements.
Facilités destinées aux pays membres à faible revenu		
Facilité élargie de crédit (2009)	Remplace la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Aide souple à moyen terme aux membres à faible revenu qui éprouvent des problèmes prolongés de balance des paiements.	Adoption de politiques visant à corriger les déséquilibres extérieurs et à progresser vers une situation macroéconomique stable et viable. L'aide peut être accordée à moyen ou à long terme.
Facilité de crédit de confirmation (2009)	Aide financière aux membres à faible revenu ayant des besoins à court terme de balance des paiements.	Adoption de politiques visant à corriger les déséquilibres extérieurs et à progresser vers une situation macroéconomique stable et viable. Vise à satisfaire aux besoins à court terme de balance des paiements.
Facilité de crédit rapide (2009)	Fournit un accès rapide à un financement de faible niveau, assorti de conditions limitées, afin de satisfaire aux besoins urgents de balance des paiements.	Aide fournie sous forme de décaissement. Ne comporte pas d'examen de programmes ou de conditions à posteriori, à moins qu'on y fasse appel à répétition, auquel cas un bilan de rendement est exigé avant le décaissement, sauf si les besoins de financement sont essentiellement causés par un choc exogène.

Source : Fonds monétaire international (www.imf.org)



Le Canada au FMI

Conséquence de la taille relativement importante de son économie et de son ouverture au commerce international, le Canada détient une part appréciable des voix au FMI (tableau 5). Le Canada siège au Conseil d'administration, lequel compte 5 administrateurs représentant des pays membres désignés et 19 administrateurs élus représentant des pays ou groupes de pays. L'administrateur du Canada représente un groupe de pays qui comprend l'Irlande et la plupart des pays des Caraïbes qui sont membres du Commonwealth. La part des voix détenue par le Canada a diminué en 2011, par suite de l'entrée en vigueur des réformes de la participation et de la représentation de 2008, qui ont accru le poids relatif des économies de marché émergentes et des pays en développement dynamiques. Même si le Canada ne détient maintenant que 2,56 % des voix au FMI (contre 2,88 % précédemment), l'administrateur qui le représente exerce le droit de vote de tous les membres de ce groupe de pays, qui totalisent 3,60 % des voix⁹. Lors d'un vote, l'administrateur d'un groupe de pays présente une position unique au nom de l'ensemble des membres qu'il représente.

Tableau 5
Parts des voix des 12 plus importants membres du FMI

Pays	% des voix
États-Unis	16,73
Japon	6,23
Allemagne	5,80
Royaume-Uni	4,29
France	4,29
Chine	3,81
Italie	3,15
Arabie saoudite	2,80
Canada	2,56
Russie	2,39
Inde	2,34
Belgique	2,08

⁹ La part des voix des membres du groupe changera quelque peu une fois que les accords conclus en 2010 entreront en vigueur.



Bureau de l'administrateur du FMI pour le Canada, l'Irlande et les pays des Caraïbes représentés

Administrateur	Thomas Hockin (Canada)
Administratrice suppléante	Mary O'Dea (Irlande)
Conseiller principal	Antoine Brunelle-Côté (Canada)
Conseiller principal	John Rolle (Bahamas)
Conseillère principale	Kimberly Beaton (Canada)
Conseiller principal	Mathew Sajkunovic (Canada)
Conseiller	Peter McGoldrick (Irlande)
Adjointe administrative	Basia Manitiuis
Adjointe administrative	Sandra Mendes
Téléphone/télécopieur	202-623-7778/202-623-4712
Adresse	11-112, 700 – 19th Street N.W., Washington, DC 20431, USA

La contribution du Canada au total des quotes-parts du FMI s'établit à 6,37 milliards de DTS. La quote-part du Canada représente 2,67 % du total et, en l'absence de Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ou d'autres accords de prêt bilatéraux, elle représente le montant maximal que le FMI peut demander au Canada de lui prêter à même ses réserves de liquidités internationales pour venir en aide à d'autres membres éprouvant des difficultés financières. Outre sa quote-part, le Canada a contribué 893 millions de DTS aux Accords généraux d'emprunt (AGE) et 7,62 milliards de DTS aux NAE, qui ont été activés le 1^{er} octobre 2011 pour une deuxième période de six mois. Le Canada a également accordé un prêt bilatéral temporaire de 10 milliards de dollars américains au FMI en 2009 afin de combler le manque de ressources du Fonds jusqu'à ce que la majoration des NAE majorés prenne effet en 2011. Ce prêt bilatéral demeure actif jusqu'à la fin de 2013 pour garantir l'accès à des liquidités de manière à financer les engagements approuvés avant l'entrée en vigueur de la majoration des NAE. À la fin de 2011, aucune somme n'avait été prélevée aux termes du prêt bilatéral. Le tableau 6 résume la situation financière du Canada au FMI.

Les fonds versés au FMI n'ont aucune incidence sur la dette nette du Canada puisqu'ils constituent des actifs financiers du gouvernement. Le Canada reçoit des intérêts sur ces créances au taux des DTS lorsque ces sommes sont utilisées pour financer des programmes de prêt. Les créances du FMI sont comptabilisées à titre de réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement du Canada. Le statut de créancier privilégié du FMI, jumelé aux autres mesures de protection financière en place, permet de classer ces créances parmi les réserves officielles de liquidités internationales.



De plus, le Canada contribue grandement aux centres d'assistance technique et de formation du FMI, dont le Centre régional d'assistance technique (CRAT) des Caraïbes et le CRAT de l'Afrique, ainsi qu'à des initiatives à l'appui des réformes du secteur financier comme le Fonds fiduciaire de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. En outre, le Canada continue de soutenir et de financer le CRAT d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine, établi en 2009. Le Canada est le principal donateur international du CRAT des Caraïbes, grâce à une contribution de 25 millions de dollars versée entre 2010 et 2013. Afin d'aider les pays les plus pauvres, le Canada fournit des ressources pour des prêts et des subventions dans le but d'accorder des prêts concessionnels, par l'entremise du FFRPC. Dans son budget de 2010, le Canada a annoncé le versement de ressources supplémentaires de 800 millions de dollars pour des prêts et de 40 millions pour des subventions; ces ressources visent à permettre au FFRPC d'accorder des prêts concessionnels totalisant jusqu'à 11,3 milliards de DTS pendant la période de 2009 à 2014.

Tableau 6

**Sommaire de la position financière du Canada au FMI
au 31 décembre 2011**

(milliards de DTS)

	Affectation	Montant prélevé
Quote-part actuelle	6,4	1,7
Engagement au titre des NAE ¹	7,6	0,8
Engagement au titre des AGE	0,9	0
Total	14,9	2,5

¹ L'exposition du Canada au titre de son accord de prêt bilatéral de 10 milliards de dollars américains et des NAE se limite à son engagement au titre des NAE.

Activités de sensibilisation et de prise de contact du Canada en 2011

Au cours de 2011, l'administrateur qui représente le Canada au FMI ainsi que les membres de son personnel ont rencontré de nombreux fonctionnaires et représentants d'organismes de la société civile du Canada, de l'Irlande et des Caraïbes, souvent en compagnie de membres du bureau de l'administrateur canadien à la Banque mondiale. Des représentants d'un certain nombre d'universités et de collèges du Canada ont également participé à ces rencontres. Les employés du bureau de l'administrateur ont également pris part à des séminaires et à d'autres activités organisées par le département des relations extérieures du FMI, auxquelles différents représentants de la société civile ont été invités.

Bilan des votes du Canada en 2011

Puisque la grande majorité des décisions du FMI sont le fruit d'un consensus, il est rare que les gouverneurs ou le Conseil d'administration soient appelés à voter. Le Canada s'efforce d'influer sur l'élaboration des propositions stratégiques avant qu'elles ne soient soumises au Conseil (au moyen de discussions officieuses avec le personnel et la direction) ou encore d'amener d'autres administrateurs à partager ses vues, avant ou pendant les débats du Conseil. Les positions prises par le gouverneur canadien concernant les sept résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs en 2011 sont présentées ci-après. Il est également fait état des deux abstentions et du cas d'opposition de la part de l'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les pays des Caraïbes durant l'année.



Bilan des votes du gouverneur canadien en 2011

En août 2011, le gouverneur canadien a approuvé les dates et le lieu (Washington) des assemblées annuelles de 2013 et de 2014 du FMI.

En septembre 2011, le gouverneur canadien a voté contre la proposition de hausser le traitement des administrateurs et de leurs suppléants, estimant que le FMI doit restreindre l'augmentation de ses dépenses compte tenu de la situation économique des pays membres.

En mars et en septembre 2011, le gouverneur canadien a approuvé l'activation des NAE pour une période de six mois.

En novembre 2011, le gouverneur canadien a approuvé la demande d'adhésion au FMI du Soudan du Sud.

En novembre 2011, le gouverneur canadien a approuvé la participation de la Pologne aux NAE.

En décembre 2011, le gouverneur canadien a approuvé les modalités de la réduction des NAE qui accompagnera la mise en œuvre de l'augmentation des quotes-parts de 2010.

Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2011

(Oppositions ou abstentions seulement)

En février et en avril 2011, l'administrateur s'est abstenu de voter relativement aux décisions de terminer le deuxième et le troisième examen rattachés à la Facilité élargie de crédit pour la République démocratique du Congo. La décision du Canada était fondée sur certaines réserves quant à la viabilité des efforts de réforme du pays, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le climat d'investissement et les objectifs de développement.

En octobre 2011, l'administrateur a voté contre une résolution visant à hausser la rémunération des principaux conseillers des administrateurs, le Canada estimant que le FMI doit exercer un contrôle plus rigoureux de ses dépenses.

Déclarations du Canada au Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international en 2011

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, du Guyana, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

**Washington,
le 16 avril 2011**

Au nom du Canada, de l'Irlande et des pays des Caraïbes que je représente, j'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau président du Comité monétaire et financier international (CMFI). Le leadership et la longue expérience économique et financière du ministre Tharman constitueront un atout très précieux pour le Comité.



Chers collègues du CMFI, nous nous réunissons à une période où l'économie mondiale continue de se relever de la récente crise financière, mais où elle demeure confrontée à d'importants risques. Les déséquilibres et les facteurs de vulnérabilité qui existaient avant le début de la crise ont commencé à refaire surface, et de nouvelles sources d'instabilité ont vu le jour.

La coordination des politiques mondiales et le dialogue axé sur la collaboration demeurent des aspects essentiels de la trousse d'outils internationale visant à accroître la stabilité économique à l'échelle mondiale. Le Fonds monétaire international (FMI) a joué un rôle important pour aider l'économie mondiale à surmonter les pires moments de la crise financière. Ce rôle qu'il a occupé dans la supervision d'une reprise durable et dans la prévention de futures crises, en déterminant rapidement les risques et en favorisant la coopération économique mondiale, demeurera tout aussi important à l'avenir.

Développements survenus au Canada

Une reprise économique est en cours au Canada, grâce à l'amélioration des conditions sur les marchés financiers mondiaux et à la remontée des cours des produits de base, ainsi qu'à d'importantes mesures de stimulation incluses dans les politiques monétaires et fiscales. L'économie canadienne a affiché une expansion pendant six trimestres consécutifs depuis le troisième trimestre de 2009, alimentée par une forte relance des dépenses des entreprises et des consommateurs. Cette relance s'est traduite par le rétablissement du marché du travail, les emplois perdus pendant la récession ayant tous été récupérés. La reprise au Canada demeure toutefois fragile, compte tenu de l'incertitude encore présente dans l'économie mondiale.

Développements survenus en Irlande

L'année 2010 a été difficile pour l'économie de l'Irlande, même si la diminution de l'activité économique a été beaucoup moins prononcée que les deux années précédentes. Même si la demande intérieure est demeurée faible, le rajustement à la baisse du secteur de la construction est maintenant presque terminé. Les améliorations observées au chapitre du contexte extérieur et d'importantes réductions des coûts ont entraîné une croissance de 9½ % des exportations, soit le taux de croissance le plus élevé en une décennie. L'année 2011 sera marquée par un retour de la croissance du produit intérieur brut (PIB), sous l'impulsion des exportations. Le potentiel de croissance de l'économie irlandaise demeure élevé, compte tenu de la souplesse de l'économie, de la solide base de compétences des travailleurs et de l'ouverture de l'économie. Ces facteurs soutiendront la croissance à moyen terme.

La consolidation des finances publiques, amorcée au milieu de 2008, se poursuit avec le budget de 2011, qui prévoit d'autres mesures de rajustement qui totalisent 6 milliards d'euros, ou 3¾ % du PIB, mesures qui sont surtout axées sur la réduction des dépenses. Les bilans des revenus et des dépenses de la fin de mars 2011 ont largement satisfait aux objectifs de rendement fixés dans le cadre du programme conjoint d'aide financière de l'Union européenne et du FMI.



Le *Financial Measures Programme Report*, publié le 31 mars 2011, explique en détail les résultats de l'examen de la capitalisation des banques irlandaises mené par la banque centrale d'Irlande. Les autorités irlandaises ont pris l'engagement de procéder à une réorganisation profonde du système bancaire irlandais afin de créer deux banques-piliers, plus petites et axées sur l'économie nationale. Parallèlement, la présence d'institutions financières étrangères permettra d'assurer le maintien d'un contexte de concurrence. La recapitalisation des banques en fonction d'ambitieuses cibles de fonds propres permettra à celles-ci de devenir des institutions financières viables en mesure d'assurer elles-mêmes leur capitalisation à l'avenir.

Développements survenus dans les Caraïbes

Dans les pays des Caraïbes, une très lente reprise a débuté, suivant le raffermissement de l'industrie touristique. Bien que des gains de production doivent être consolidés en 2012, le rendement à moyen terme devrait tout de même être distancé par celui des marchés émergents et de l'Amérique latine en particulier. Ce potentiel de croissance doit être accru afin de soutenir une consolidation durable des finances publiques à moyen terme, d'appuyer d'autres efforts de réduction de la pauvreté et de s'attaquer avec détermination au chômage structurel. Les autorités des Caraïbes ont donc pris l'engagement d'adopter des politiques visant à renforcer le contexte commercial, à accroître la productivité de la main-d'œuvre et à diversifier les sources de croissance. Elles maintiennent une haute surveillance du secteur financier, à la lumière de risques cycliques de crédit encore très élevés et du redressement continu des faiblesses structurelles qui ont été mises en relief par la crise économique. Sur ce plan, les autorités régionales considèrent que la mobilisation continue des institutions financières internationales et des autres partenaires du développement demeure essentielle pour s'attaquer aux points de vulnérabilité de l'économie. Elles considèrent aussi leur aide comme essentielle afin de permettre à la région de s'adapter à l'évolution mondiale des normes et de la réglementation financières.

Le rôle du FMI

Comme le souligne le FMI dans le numéro en cours des *Perspectives de l'économie mondiale*, on ne s'attend pas à ce que les déséquilibres mondiaux disparaissent de court à moyen terme, étant donné que la croissance de la demande dans les pays déficitaires et excédentaires ne changera probablement pas de façon substantielle. Ces déséquilibres, caractérisés par d'énormes positions d'actifs étrangers bruts, représentent sans doute une mauvaise affectation des capitaux.

La surveillance exercée par le FMI est cruciale pour fournir des conseils judicieux et complets au sujet des principaux problèmes auxquels le FMI est confronté, et à l'égard des solutions éventuelles. Le Fonds doit continuer de s'appuyer sur les importants travaux qu'il a menés récemment en ce sens, y compris ses rapports sur la gestion des flux de capitaux et l'évaluation de la suffisance des réserves. Ces travaux doivent viser à assurer l'ouverture et la solidité du système monétaire international.

Comme l'a récemment souligné le Bureau indépendant d'évaluation dans le document *Evaluation of IMF Performance in the Run-Up to the Financial and Economic Crisis*, la qualité et la transparence de la surveillance exercée par le Fonds doivent être resserrées. Le prochain exercice triennal d'examen de la surveillance et l'examen de la décision de 2007 constitueront aussi une occasion importante d'évaluer et d'accroître l'efficacité de la surveillance exercée par le Fonds.



Les crises économiques varient en nature et en magnitude. Le FMI a adopté d'importantes mesures en 2010 pour veiller à ce que diverses séries d'options de prêt soient disponibles pour aider les membres en difficulté à composer avec tous les genres de chocs économiques. Les améliorations apportées à la Ligne de crédit modulable et la création de la nouvelle Ligne de crédit de précaution ont amélioré les instruments de prêt offerts par le Fonds. Nous devons comprendre clairement les répercussions de ces changements avant de décider s'il y a lieu de procéder à d'autres réformes des mécanismes de prêt.

Compte tenu de l'expansion des Nouveaux accords d'emprunt ayant récemment été acceptée, la capacité de prêt du FMI a été sensiblement renforcée. Cet élément est important, compte tenu de l'ampleur des prêts que le Fonds a octroyés en Europe. Aux fins de la protection de ses ressources, il importera également que le FMI continue d'exercer un rôle de premier plan dans la négociation des conditions auprès des emprunteurs, même lorsque d'autres institutions prêteuses sont en cause.

Les progrès tangibles et significatifs qui ont été accomplis au FMI dans la dernière année permettront d'accroître la légitimité, la crédibilité et l'efficacité de l'institution. Le Canada et les membres de son groupe félicitent les membres du FMI d'avoir obtenu les ratifications nationales nécessaires pour qu'entre en vigueur l'accord de 2008 sur les quotes-parts. De concert avec le vaste éventail de réformes de la gouvernance du FMI acceptées à l'automne 2010, ces résultats constituent d'importants produits livrables en vue de l'harmonisation de la participation et de la représentation des pays membres avec leur poids économique à l'échelle mondiale. Tous les membres de notre groupe procéderont aux ratifications nationales nécessaires pour que les réformes de 2010 entrent en vigueur en temps voulu, et nous invitons avec instance tous les membres du Fonds à en faire autant.

Même si les récentes mesures constituent de précieux progrès en matière de réforme de la gouvernance organisationnelle, nous devons continuer de trouver des façons d'améliorer la structure de gouvernance du Fonds. Nous considérons toujours important que les rôles et les responsabilités de la direction du Fonds et de son conseil d'administration soient précisés afin d'accroître la responsabilisation et d'instaurer un processus de sélection des membres de la direction fondé sur le mérite, sans égard à la nationalité des candidats.

**Washington,
le 24 septembre 2011**

Au nom du Canada, de l'Irlande et des pays des Caraïbes de notre groupe, j'aimerais souhaiter officiellement la bienvenue au sein de l'institution à la nouvelle directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, au nouveau premier directeur général adjoint, David Lipton, et au nouveau directeur général adjoint, Min Zhu.

La crise de la dette souveraine en Europe, les taux de chômage et les niveaux d'endettement élevés dans certaines économies avancées, ainsi que les tensions inflationnistes dans bon nombre de marchés émergents viennent nous rappeler brutalement que les gouvernements doivent maintenir de solides cadres stratégiques à l'appui de notre mieux-être collectif. Le FMI a un rôle crucial à jouer à l'échelle mondiale pour conseiller ses membres au sujet de leurs cadres stratégiques et dispenser de francs conseils au sujet des risques et des lacunes observés. Dans cette optique, je tiens à exprimer ma reconnaissance au FMI pour le soutien qu'il a procuré au groupe de travail sur le Cadre du G-20 pour une croissance forte, durable et équilibrée, que le Canada préside conjointement avec l'Inde.



Dans la foulée de la crise financière mondiale, le FMI a mis en œuvre d'importantes réformes de ses pratiques en matière de surveillance, de ses outils de prêt et de son cadre de gouvernance, tout en constituant une tribune clé du dialogue et de la coopération économique internationale. Compte tenu du contexte actuel, le Fonds demeurera confronté à d'importantes pressions sur ses ressources analytiques, financières et techniques, qui doivent être prudemment gérées. Parallèlement, le Fonds doit demeurer souple et s'adapter à la situation, améliorer davantage ses régimes de surveillance et de gouvernance, et s'efforcer en tout temps de dispenser des conseils opportuns et équilibrés à ses membres.

Dans cette déclaration, je présente des mises à jour sur les développements économiques survenus dans les pays du groupe du Canada, de l'Irlande et des Caraïbes, ainsi que les points de vue du groupe sur les principaux enjeux au FMI.

Développements survenus au Canada

Le Canada a mieux surmonté la récession que la plupart des autres pays et, parmi les économies avancées, il est celui qui affiche l'une des plus solides reprises jusqu'ici, résultat d'importantes mesures stratégiques de stimulation de l'économie et de la solidité de nos facteurs économiques fondamentaux. Ces éléments ont été manifestes tout au cours de la reprise économique, alors que la croissance s'est appuyée sur une robuste relance de la demande intérieure privée. À compter du troisième trimestre de 2009, l'économie canadienne a connu sept trimestres consécutifs d'expansion avant de faire une pause au deuxième trimestre de 2011, ce récent ralentissement reflétant la faiblesse de la demande extérieure. Malgré cette pause récente de la croissance, grâce à la solidité de l'économie canadienne pendant la récession et à la forte reprise, le produit intérieur brut réel et la demande intérieure finale réelle dépassent substantiellement les niveaux d'avant la récession.

Afin de maintenir et de préserver la solide situation financière du Canada, le gouvernement s'est engagé à rétablir l'équilibre budgétaire à moyen terme. Dans son budget de 2010, le gouvernement a présenté son plan initial en trois points en vue de rééquilibrer la situation financière du pays. S'appuyant sur ces mesures, il a annoncé dans son budget de 2011 de nouvelles mesures visant à réaliser des économies additionnelles en éliminant des échappatoires fiscales et en lançant un examen stratégique complet d'un an des dépenses des ministères, lequel devrait faciliter le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2014-2015, soit un an plus tôt que prévu initialement.

Le FMI prévoit que le Canada, pour l'ensemble de ses administrations publiques (y compris les administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales), sera l'un des deux seuls pays du G-7, avec l'Allemagne, à rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2016. Le Canada devrait donc continuer d'afficher le fardeau de la dette nette le moins élevé, et de loin, des pays du G-7.



Développements survenus en Irlande

L'économie irlandaise continue d'afficher des signes indéniables de stabilisation, malgré les bouleversements qui subsistent sur les marchés financiers internationaux. Les autorités irlandaises ont affiché une ferme détermination à remettre l'économie sur ses rails et à relever, voire dépasser, les ambitieux défis énoncés dans le programme du FMI. La croissance demeure sur la voie de la reprise et devrait redevenir positive cette année, sous l'effet, comme prévu, de la robustesse du secteur extérieur, et ce, malgré la faiblesse de la demande intérieure. La croissance des salaires et l'inflation demeurent sous les niveaux de celles des concurrents, tandis que les coûts unitaires de la main-d'œuvre continuent de fléchir et que la productivité augmente. Les résultats sont manifestes, comme en font foi la solidité des exportations nettes et l'excédent au compte courant.

L'assainissement des finances publiques se poursuit, de concert avec des mesures touchant les revenus et les dépenses, conférant aux finances publiques une assise solide.

Le processus de stabilisation du système bancaire irlandais est bien amorcé. Dans le cadre d'une restructuration en profondeur du secteur, on a procédé à un examen approfondi de tous les actifs, à d'importantes recapitalisations ultérieures, et à la mise en œuvre d'un programme de réduction du levier d'endettement qui a déjà commencé et qui se poursuivra jusqu'en 2013. Ce désendettement réduira aussi la mesure dans laquelle le système bancaire s'en remet au soutien des liquidités de l'Eurosystème et permettra aux banques de revenir à des opérations normales de capitalisation. L'injection de capitaux privés dans une grande banque témoigne du succès rapide qu'a connu cette stratégie bancaire.

D'autres annonces positives pour l'Irlande ont résulté de la décision de l'Union européenne (UE) d'abaisser le taux d'intérêt pour l'Irlande et de reporter l'échéance des prêts de l'UE. L'amélioration de la viabilité de la dette et du profil des échéances qui en résulte aidera l'Irlande dans sa tentative de regagner l'accès aux marchés. Dans un mouvement allant à contre-courant, les écarts sur les emprunts souverains ont sensiblement rétréci ces derniers temps, et Standard & Poor's a récemment confirmé la cote de crédit actuelle de l'Irlande.

Développements survenus dans les Caraïbes

Dans les Caraïbes, les perspectives économiques demeurent limitées par la faiblesse des conditions, en particulier aux États-Unis et en Europe occidentale. Dans certains pays, les signes d'une faible reprise ont commencé à émerger, avec un très modeste raffermissement des influx du tourisme et de l'investissement étranger direct (IED). Même si la croissance devrait être plus générale en 2012, les prévisions à moyen terme pointent vers des gains sous les moyennes observées avant la crise mondiale, et donc vers un taux de chômage plus persistant. Les influx d'IED devraient être restreints par le resserrement des conditions du crédit sur les marchés financiers mondiaux, et la capacité d'investissement du secteur public devrait être limitée, compte tenu de la consolidation budgétaire pressante requise pour rebâtir les réserves en regard des dépenses et réduire le surendettement. Cependant, au-delà des influences extérieures provenant des prix du carburant et des produits de base, les attentes relatives à l'inflation sous-jacente dans les pays des Caraïbes devraient demeurer peu élevées.



Outre les efforts qu'elles ont déployés afin de revenir à une politique fiscale plus viable, les autorités des Caraïbes continueront de mettre l'accent sur l'accroissement de la stabilité financière régionale, en particulier afin de remédier aux facteurs de vulnérabilité qui ont été mis au jour par la crise. Elles intensifient aussi les efforts afin d'en arriver à une croissance accélérée et plus diversifiée, grâce à un accroissement de la productivité, à l'accroissement de l'efficacité des secteurs publics et l'établissement de liens commerciaux plus étroits avec les grands marchés émergents. Les autorités des Caraïbes accordent une grande valeur au dialogue stratégique continu, avec le FMI et les partenaires du développement multilatéral, concernant ces enjeux. À la lumière des priorités stratégiques, les besoins en aide technique vont demeurer élevés. La capacité financière de dispenser des conseils, en particulier par l'entremise du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes, doit donc être préservée. Entre-temps, les autorités des Caraïbes continuent d'encourager le Fonds à exercer un rôle plus axé sur la défense de leurs intérêts en matière de développement, et de ceux de petits États aussi vulnérables, dans le cadre de tribunes multilatérales qui favorisent la coopération et l'harmonisation des politiques.

Le FMI

Surveillance exercée par le FMI

L'exercice d'une surveillance honnête, ciblée et impartiale est au cœur du mandat dont s'acquitte le Fonds, et cet aspect est essentiel à son efficacité. Le FMI a récemment accompli d'importants progrès aux fins de l'amélioration de la qualité de ses produits de surveillance, y compris au moyen de l'intégration des programmes d'évaluation du secteur financier aux examens prévus à l'article IV, de l'instauration de rapports sur les effets secondaires provenant des économies d'importance systémique et du nouveau *Consolidated Multilateral Spillover Report*. L'actuel exercice triennal d'examen de la surveillance constitue une occasion exceptionnelle de renforcer encore la surveillance exercée par le Fonds en cernant les aspects à améliorer et en établissant les priorités stratégiques pour l'avenir. Afin de maximiser l'efficacité, les produits de surveillance du Fonds, y compris les rapports prévus à l'article IV, doivent être rendus publics.

Le FMI continuera de jouer un rôle important à l'appui de la reprise mondiale et pour l'obtention de progrès accrus dans la réduction des déséquilibres mondiaux grâce à son apport constructif au Cadre du G-20 pour une croissance forte, durable et équilibrée. Depuis 2009, le Fonds, de concert avec d'autres organisations internationales, a dispensé de précieux conseils techniques aux pays du G-20 dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle, présidé conjointement par le Canada et l'Inde, qui vise à évaluer la cohérence des politiques de chacun des membres par rapport à l'objectif collectif de croissance de l'économie mondiale, et suggère les améliorations à apporter aux cadres stratégiques lorsqu'il le faut.

Réforme du système monétaire international (SMI)

Même si d'importants travaux ont été consacrés au renforcement du SMI dans la dernière année, le système ne fonctionnera pas comme il se doit tant que la capacité qu'a l'économie mondiale de s'adapter aux chocs sera affaiblie par des régimes de change qui contrecarrent les efforts de rajustement. Donc, même si nous nous réjouissons des efforts visant à réformer le SMI, ces efforts doivent surtout faire en sorte que les mécanismes de rajustement à l'échelle mondiale fonctionnent comme il se doit.



Le Fonds a également accompli d'importants progrès en vue de renforcer ses instruments de prêt. La création de la Ligne de crédit de précaution et de la Ligne de crédit modulable ont largement contribué à combler les lacunes du cadre des prêts consentis par le Fonds. La priorité à court terme doit consister à faire en sorte que ces nouveaux outils soient utilisés et évalués. Il doit être établi clairement qu'il subsiste des lacunes au chapitre des instruments de prêt avant d'envisager d'en ajouter de nouveaux.

Le Canada appuie les discussions qui se poursuivent au FMI et au G-20 au sujet de l'élargissement éventuel du panier de devises des droits de tirage spéciaux. Les critères actuels sont appropriés et il importe de maintenir des normes d'accès élevées.

Gouvernance du FMI

La réforme de la gouvernance du FMI a été marquée récemment par d'importants progrès. L'entente historique au sujet de la réforme de la gouvernance et des quotes-parts conclue à l'automne de 2010 contribuera largement à une meilleure harmonisation de la représentation au Fonds avec les poids économiques exercés à l'échelle mondiale. Tous les membres du FMI doivent adopter les mesures nécessaires afin de ratifier l'entente de 2010 en temps opportun. Pour notre part, le Canada, l'Irlande et nos membres des Caraïbes ont amorcé ce processus et prévoient s'acquitter de cet engagement dans les prochains mois. En ce qui concerne l'examen à venir de la formule des quotes-parts et la révision générale de ces derniers, les membres du Fonds devront faire preuve de la souplesse requise pour en arriver à une entente, comme ils l'ont fait en 2010.

Même si elles sont essentielles pour la crédibilité et la légitimité du FMI, les réformes de la représentation ne constituent pas le seul aspect de la gouvernance du Fonds qui mérite notre attention. Il reste d'importantes réformes de la gouvernance à mettre en œuvre, comme l'accroissement de la surveillance et de la mobilisation ministérielles, ainsi qu'une clarification et une harmonisation accrues des mécanismes redditionnels du Fonds. Aspect d'une importance cruciale, les membres du FMI, ainsi que ceux d'autres institutions financières internationales, doivent s'engager dans un processus de sélection de la direction qui soit fondé sur les seuls critères du mérite, sans égard à la nationalité des candidats.

Le rôle du FMI dans les pays à faible revenu (PFR)

Le Canada appuie fortement les efforts déployés par le Fonds pour venir en aide aux PFR, et il a soutenu cette aide en prenant des engagements substantiels de prêts et de subventions à plusieurs occasions. Le Canada invite instamment d'autres donateurs bilatéraux à mettre la dernière main à leurs engagements dans le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC), et il continue de soutenir l'utilisation du produit de ventes d'or antérieures afin de créer des ressources aux fins des subventions au FFRPC, conformément aux mesures de financement des PFR adoptées en 2009. Le Canada se réjouit également de l'examen à venir de l'architecture de prêts du FFRPC, et il estime qu'il s'agit là d'une autre occasion de mieux adapter l'aide consentie par le Fonds aux besoins des PFR qui requièrent une aide financière.



LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Principaux événements au Groupe de la Banque mondiale en 2011

Relever les défis complexes liés au développement

Pendant l'année 2011, le Groupe de la Banque mondiale a été aux premières lignes pour faire face aux changements sans précédent découlant du Printemps arabe, notamment par l'entremise du Partenariat de Deauville visant à appuyer les changements qui prenaient place dans certains pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La Banque mondiale est très présente dans la région, les prêts consentis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et par l'Association internationale de développement (IDA) y ayant totalisé plus de 2 milliards de dollars américains au cours de l'exercice 2011. La stratégie à long terme de la Banque dans la région visera principalement à renforcer son cadre de gouvernance (transparence, responsabilisation et justice sociale), à favoriser une croissance inclusive, à instaurer une protection sociale durable, à contribuer à rendre les prix des aliments moins volatils et à appuyer l'intégration économique tant mondiale que régionale.

La Banque a souligné son engagement à s'attaquer aux défis complexes du développement en publiant deux opportuns *Rapports sur le développement dans le monde* en 2011 :

- ***Rapport sur le développement dans le monde : conflits, sécurité et développement.***

En avril 2011, la Banque a publié son tout premier *Rapport sur le développement dans le monde* traitant des conflits, de la sécurité et du développement. On y souligne que le risque de violence à grande échelle est le plus grand lorsque de fortes tensions sociales se doublent d'institutions nationales faibles et illégitimes, et que les États touchés par un conflit compromettent sérieusement les perspectives de développement non seulement de leurs propres citoyens, mais de toute leur région. Le rapport tire des leçons sur les moyens de briser les cycles de violence, notamment en insistant davantage sur les mesures préventives et sur la création d'institutions d'État résilientes à long terme.

En outre, la Banque a mis en place deux mécanismes afin de mieux réagir aux crises dans les pays les plus pauvres. L'IDA-16 a affecté 5 % des ressources de l'IDA à un nouveau guichet de financement de riposte à la crise afin que des ressources additionnelles puissent être mobilisées rapidement en réponse à des crises d'envergure. Près de 250 millions de dollars provenant du guichet ont déjà servi à bonifier la réponse de la Banque à la sécheresse qui a dévasté la Corne de l'Afrique. De plus, en décembre 2011, le Conseil d'administration a approuvé le Mécanisme de riposte immédiate afin de permettre à la Banque de réaffecter promptement des ressources existantes en réponse à une crise. Toujours dans le but de donner suite au *Rapport sur le développement dans le monde*, la Banque a ouvert un centre d'excellence sur les conflits, la sécurité et le développement à Nairobi, au Kenya.

- ***Rapport sur le développement dans le monde : égalité des genres et développement.***

En septembre 2011, la Banque a publié son *Rapport sur le développement dans le monde* portant sur l'égalité entre les sexes et le développement. On y souligne clairement que l'égalité entre les femmes et les hommes est positive pour l'économie et représente un ingrédient essentiel en vue de réduire la pauvreté. Selon le rapport, même si d'importants progrès ont été faits au chapitre de l'égalité entre les sexes au cours des 20 dernières années, il y a encore beaucoup de travail à faire et les gouvernements, le secteur privé et les partenaires du développement devront prendre des mesures précises. Pour sa part, le Groupe de la Banque mondiale a publié un document intitulé



Enseignements à tirer, pour le Groupe de la Banque mondiale, du Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement et il rendra compte l'an prochain des progrès dans la mise en œuvre des stratégies proposées dans ce document.

Investir les ressources requises

Bien que l'incertitude économique à l'échelle mondiale soit demeurée une préoccupation majeure en 2011, le Groupe de la Banque mondiale a continué de jouer un rôle marqué afin d'aider les pays en développement à faire face aux risques et à assurer une croissance à long terme. Au cours de l'exercice financier 2011 du Groupe de la Banque mondiale, celui-ci a pris des engagements de 57,3 milliards de dollars sous forme de prêts, subventions, participations au capital et garanties afin de réduire la pauvreté et de favoriser la croissance économique dans les pays en développement. Mentionnons, au nombre de ces engagements :

- de nouveaux engagements de la BIRD totalisant 26,7 milliards de dollars américains pour combler les ressources nécessaires à la réalisation de 132 projets visant à réduire la pauvreté dans 43 pays,
- des engagements de l'IDA totalisant 16,3 milliards de dollars américains, la majeure partie de cette somme, soit 7,0 milliards de dollars américains, ou 43 %, étant destinée à l'Afrique;
- des engagements de la Société financière internationale (SFI) à l'endroit de nouveaux investissements totalisant 12,2 milliards de dollars américains, au titre de sa collaboration avec le secteur privé visant à encourager une croissance économique durable dans les pays en développement;
- l'émission de garanties de risque totalisant 2,1 milliards de dollars américains de la part de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), en hausse par rapport aux garanties de 1,5 milliard de dollars américains émises en 2010.

Obtenir des résultats en matière de réformes et de modernisation

En 2011, la Banque a continué de faire des progrès au chapitre des réformes institutionnelles touchant la transparence et la responsabilisation. Le succès de son initiative sur les données ouvertes, le savoir et les solutions a récemment été souligné par l'organisme *Publish What You Fund*, qui a classé la Banque au premier rang pour sa transparence parmi 30 organisations d'aide internationale. Au chapitre de la responsabilisation, la présence d'un troisième administrateur pour l'Afrique subsaharienne a permis à la région de participer davantage aux discussions hebdomadaires du Conseil d'administration. En outre, une première fiche de rendement institutionnel, qui repose sur une série d'indicateurs de haut niveau permettant de suivre les résultats de la Banque au chapitre des opérations et du développement, a été déposée lors des assemblées annuelles. Cette fiche de rendement institutionnel, qui paraîtra chaque année, constitue un outil précieux puisqu'elle mettra en lumière les domaines où la Banque affiche un bon rendement et ceux où d'autres améliorations s'imposent.



Priorités du Canada au Groupe de la Banque mondiale

Évaluation des progrès à l'égard des priorités du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2011

Code de couleur :

Progrès
notables



Progrès relatifs



Progrès limités



1) Gouvernance et responsabilisation

Le gouvernement du Canada est résolu à promouvoir de saines pratiques de gouvernance et de responsabilisation tant à l'échelon national que dans ses relations avec la communauté internationale. L'un des principaux objectifs du Canada relativement aux institutions de Bretton Woods est de veiller à ce que ces institutions soient bien gouvernées et qu'elles rendent des comptes à leurs membres. Il est essentiel que les structures de gouvernance de ces institutions soient représentatives de leurs membres et que leurs opérations tiennent compte des priorités adoptées par ces derniers. En outre, la viabilité financière et la transparence doivent être des impératifs pour les institutions de Bretton Woods. Ces éléments sont essentiels si l'on veut maintenir la pertinence et la légitimité de ces institutions dans un environnement mondial en pleine évolution.

Priorité 1.1 – Réformes de la représentation

L'un des principaux défis des institutions de Bretton Woods au cours des dernières années a consisté à adopter une structure de gouvernance plus représentative pour tenir compte de l'évolution de l'économie mondiale. Les réformes de la représentation en cours au FMI et à la Banque mondiale sont importantes pour accroître la légitimité de ces deux institutions.



Mesure prévue de 2014 à 2016 : Le Groupe de la Banque mondiale devrait poursuivre les réformes de la représentation en approuvant et en instaurant une formule dynamique pour la représentation des actionnaires faisant appel à des variables économiques pertinentes.

 Progrès notables

En 2011, les gouverneurs de la Banque ont ratifié la phase II des réformes de la représentation au sein de la BIRD. Lorsque ces réformes auront été mises en œuvre, les pays en développement et en transition détiendront 47,19 % des voix à la BIRD, soit 4,59 points de pourcentage de plus qu'en 2008. Ce recentrage des voix est le résultat d'une augmentation sélective du capital de 27,8 milliards de dollars américains, dont 1,6 milliard de dollars en capital versé. La proportion des voix détenues par le Canada à la BIRD, qui était de 2,78 % avant la phase I des réformes de la représentation en 2008, passera à 2,43 %.

Le Canada a également voté en faveur de la ratification des réformes de la représentation à la SFI. Par suite de ces changements, la proportion des voix détenues par les pays en développement et en transition augmentera de 6,07 points de pourcentage pour atteindre 39,48 %. Ce rajustement découlera d'une augmentation ciblée du capital de l'ordre de 200 millions de dollars américains et d'une hausse des droits de vote de base de tous les membres. En date du 31 décembre 2011, la SFI avait reçu l'accord de 151 membres détenant au total 72,5 % des voix. Comme il faut l'accord de membres détenant 85 % du total des voix, cette résolution n'a pas encore été adoptée.

Le prochain examen de la répartition des actions du Groupe de la Banque mondiale est prévu pour 2015.

Priorité 1.2 – Réformes institutionnelles

Mesure prévue en 2011 : Le Groupe de la Banque mondiale devrait adopter une stratégie d'ensemble qui renforce les repères afin de faire le suivi des progrès et du rendement de son programme de réformes, et qui désigne un responsable de tous les aspects opérationnels de ce programme.

 Progrès notables

Dans le cadre du programme de recapitalisation approuvé lors des réunions du printemps tenues en avril 2010, des pays membres, dont le Canada, ont pressé la Banque mondiale d'instaurer d'importantes réformes institutionnelles qui amélioreraient les résultats de développement de nos investissements.



En 2010, la Banque a lancé un programme de réformes exhaustif visant à moderniser ses services et à en améliorer la prestation. Ces réformes internes reflètent l'engagement d'accroître la transparence et la gouvernance, de renforcer la responsabilisation et de mettre l'accent sur les résultats. Afin de mesurer les progrès de la mise en œuvre de ce programme, la Banque a mis au point une fiche de rendement institutionnel pour suivre son rendement d'ensemble, y compris les progrès des réformes internes. Cet outil repose sur des indicateurs quantitatifs servant à mesurer les résultats de développement et le rendement. À cela s'ajoute le rapport de la Banque mondiale sur les résultats, qui est de nature qualitative. Ce rapport, qui fournit un contexte et des renseignements sur les indicateurs de la fiche de rendement institutionnel, met en lumière les domaines où des progrès ont été enregistrés et ceux sur lesquels il faudrait se pencher de plus près. Ces documents, qui renforceront la responsabilisation et la transparence, ont été publiés pour la première fois lors des assemblées annuelles de 2011. La Banque mondiale a également établi un secrétariat chargé de surveiller les réformes internes, de fournir des conseils à leur égard et d'en faire rapport, en plus d'aider la haute direction à gérer le processus de réforme.

Mesure prévue de 2011 à 2013 : Les postes de haut niveau au sein du Groupe de la Banque mondiale et du FMI devraient être dotés à l'aide de processus ouverts, transparents et fondés sur le mérite, sans égard à la nationalité des candidats.

Non noté

Le Groupe de la Banque mondiale est présidé par M. Robert Zoellick. Le mandat de cinq ans de M. Zoellick prend fin en 2012, et le Canada militera en faveur d'un processus de dotation qui soit transparent, fondé sur le mérite et ouvert à des candidats issus de tous les pays membres.

2) Efficacité des institutions

Le gouvernement du Canada veut faire en sorte que les institutions de Bretton Woods s'acquittent de leur mandat de façon efficace. Le Groupe de la Banque mondiale doit donc axer les services sur ses compétences de base, donner suite aux revendications des pays membres, coordonner ses activités avec celles d'autres partenaires internationaux et rechercher des moyens novateurs d'atteindre ses buts.

Priorité 2.3 – Ressources et facilités de financement

L'une des priorités du Canada consiste à veiller, conformément à son engagement auprès du G-20, à ce que le FMI et le Groupe de la Banque mondiale disposent de ressources suffisantes et des instruments adéquats pour s'acquitter de leur mandat de financement et intervenir en temps de crise.



Mesure prévue de 2011 à 2014 : Il convient d'évaluer la viabilité financière de l'IDA, en plus d'instaurer officiellement la politique d'accélération existante et de respecter celle-ci.

Progrès notables

Dans le cadre des négociations de l'IDA-16 (voir l'encadré « Seizième reconstitution des ressources de l'IDA »), le Canada et d'autres contributeurs ont réclamé un dialogue plus poussé au sujet de la viabilité financière de l'IDA. C'est ainsi qu'un groupe de travail sur la viabilité financière à long terme de l'IDA a été constitué dans le but de favoriser la discussion et la rétroaction à l'égard de propositions de haut niveau conçues pour rehausser la viabilité financière à long terme de l'IDA et d'examiner ces propositions dans l'optique des tendances financières à plus long terme, des principales contraintes opérationnelles et des contraintes de financement, des hypothèses sous-jacentes (par exemple, la réussite du programme), ainsi que de l'impact sur le cadre plus large de l'aide au développement. Le groupe de travail devrait terminer ses travaux à temps pour que ses conclusions puissent être abordées lors des discussions sur la Dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA, qui débiteront en 2013.

Certains pays ayant réussi le programme de l'IDA qui affichent un revenu par habitant élevé peuvent facilement obtenir des ressources financières à des taux commerciaux ont d'excellents dossiers de crédit auprès de l'IDA et continuent de profiter des ressources de cette dernière à des taux préférentiels très avantageux. La politique d'accélération de l'IDA, qui devance l'échéance de certains prêts en cours des pays à revenu moyen, accélère le recyclage des ressources de l'IDA et la capacité de cette dernière de réacheminer des fonds vers les pays dont les besoins sont les plus grands. En 2011, le mécanisme de remboursement accéléré de l'IDA a été appliqué pour la première fois aux prêts admissibles de sept pays ayant réussi le programme de l'IDA (l'Albanie, la Chine, l'Égypte, la Guinée équatoriale, l'Indonésie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que Saint-Kitts-et-Nevis). Ces remboursements anticipés ont permis d'ajouter 1,2 milliard de DTS (1,8 milliard de dollars américains) aux ressources internes pouvant être affectées aux engagements dans le cadre de l'IDA-16. D'autres pays deviendront assujettis à cette politique selon les modalités de leurs accords d'emprunt.

Priorité 2.4 – Efficacité de l'aide

Le Canada compte au rang de ses priorités celle de faire en sorte que l'aide internationale qu'il accorde produise les meilleurs résultats possibles. Dans cette optique, le gouvernement du Canada a établi un programme ambitieux visant à améliorer le rapport coût-efficacité, l'orientation et les résultats de ses programmes d'aide, ce qui inclut l'aide multilatérale.



Mesures prévues de 2011 à 2013 : L'IDA devrait mettre davantage l'accent sur les résultats, en prenant notamment les mesures suivantes :

- Mettre sur pied un groupe d'experts chargé de présenter des recommandations sur les moyens de renforcer les évaluations d'impact.
- Accroître le nombre d'évaluations d'impact, grâce à une augmentation d'au moins 20 % au titre des projets de l'IDA d'ici la fin de l'IDA-16.
- Élaborer une méthode d'auto-évaluation de l'approche par pays.
- Soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un instrument de prêt axé sur les résultats.
- Élargir l'application des rapports sur les indicateurs de base de quatre à sept secteurs et inclure d'autres indicateurs pour les pays admissibles à l'aide de l'IDA.
- Établir l'analyse des outils d'évaluation propres à différentes opérations de l'IDA.

 Progrès notables

L'IDA a réalisé des progrès notables afin de mettre davantage l'accent sur les résultats. En 2011, un groupe d'experts a été réuni dans le but de recommander des façons de renforcer les évaluations d'impact de la Banque. L'IDA a entrepris de mettre ces recommandations en place. Elle est également en voie d'augmenter d'au moins 20 % le nombre d'évaluations d'impact de ses projets d'ici la fin de l'IDA-16.

La Banque mondiale rendra compte des progrès de l'élaboration d'une méthode d'auto-évaluation de l'approche par pays au cours de l'examen de mi-période de l'IDA-16, prévu pour la fin de 2012. Elle est aussi en voie de soumettre un instrument de prêt axé sur les résultats à l'approbation du Conseil d'administration, et de produire un ensemble élargi d'indicateurs servant à orienter les rapports ainsi qu'un examen de la mise en œuvre du Guichet de financement de ripostes à la crise.

Mesure prévue de 2011 à 2013 : Le Groupe de la Banque mondiale devrait mettre en œuvre une fiche de rendement institutionnel dans l'ensemble de ses institutions, y compris dans le nouveau système de gestion des résultats de l'IDA.

 Progrès notables

Lors des assemblées annuelles de 2011, les gouverneurs ont approuvé une première fiche de rendement institutionnel, qui vise à rendre le Groupe de la Banque mondiale plus efficient et plus efficace en facilitant le dialogue entre la direction et le Conseil d'administration au sujet des progrès réalisés et des aspects à corriger.

La fiche de rendement institutionnel s'harmonise avec la stratégie pour l'après-crise du Groupe de la Banque mondiale, le programme de modernisation, le système de gestion des résultats défini dans le cadre de l'IDA-16 et les Objectifs du Millénaire pour le développement.



Mesure à long terme : La SFI devrait viser à maximiser l'efficacité de ses opérations en matière de développement en prenant les mesures suivantes :

- **Démontrer son application du principe d'additionnalité en continuant de mettre l'accent sur la correction des lacunes des marchés en matière de financement par le secteur privé.**
- **Cibler une plus grande proportion de ses programmes sur la croissance économique dans les pays les plus pauvres, y compris :**
 - **Transférer une part substantielle de son revenu net à l'IDA en suivant une formule basée sur des règles.**
 - **Conserver une grande part de ses opérations dans les pays admissibles à l'aide de l'IDA.**
 - **Améliorer la mesure et l'évaluation du cadre du développement.**

Progrès notables

En 2011, la SFI a continué de démontrer son application du principe d'additionnalité en proposant aux clients une combinaison unique de services d'investissement et de conseils. La SFI cible les marchés mal desservis, y compris les pays et les marchés limitrophes admissibles au soutien de l'IDA.

Afin de soutenir une croissance économique durable dans les pays les plus pauvres, la SFI a transféré 600 millions de dollars américains à l'IDA conformément à l'engagement qu'elle a pris dans le cadre de l'IDA-16. Ce transfert représentait 28 % du revenu net de la SFI en 2011. La SFI s'est également engagée à consacrer 4,9 milliards de dollars américains à 251 projets dans des pays admissibles au soutien de l'IDA, ce qui représente 39,9 % des nouveaux engagements. Ce montant est comparable aux engagements de 2010, lesquels totalisaient 4,9 milliards de dollars américains visant 255 projets dans des pays admissibles, et représentaient 38,5 % des nouveaux engagements.

Pour améliorer la mesure et l'évaluation du cadre du développement, la SFI a commencé à évaluer en 2011 six objectifs de développement qui consistent notamment à obtenir de meilleurs résultats dans des secteurs comme les industries agricoles, la santé, l'éducation et les changements climatiques. Les évaluations de ces objectifs se poursuivront en 2012. La SFI continue également de mesurer les résultats à l'aide du système de suivi des résultats de développement, et de faire l'objet d'évaluations de la part du Groupe d'évaluation indépendante.



Mesure à long terme : La BIRD devrait maximiser son impact sur le développement en continuant de transférer une part substantielle de son revenu net à l'IDA en suivant une formule basée sur des règles.

 Progrès notables

Lors des négociations de l'IDA-16, le Canada a insisté pour que la BIRD et la SFI transfèrent une grande part de leur revenu net à l'IDA, qui soutient financièrement les pays les plus pauvres. Dans le cadre de l'IDA-16, la BIRD a accepté de transférer 1,3 milliard de DTS à même le revenu net de la SFI et 0,7 milliard de DTS en subventions, sur la base d'évaluations de la capacité financière de ces institutions et sous réserve que le revenu net soit suffisant. Au total, cela représente une contribution de 3,0 milliards de dollars américains de la part du Groupe de la Banque mondiale.

Harmonisation avec les priorités du Canada en matière d'aide internationale

Le Canada a cinq thèmes prioritaires en matière d'aide internationale : stimuler une croissance économique viable, accroître la sécurité alimentaire; assurer un meilleur avenir aux enfants et aux jeunes, faire progresser la démocratie, et promouvoir la sécurité, la stabilité et la viabilité. Le mandat de base du Groupe de la Banque mondiale, qui consiste à réduire la pauvreté et à assurer une croissance soutenable de l'économie, est étroitement lié aux priorités du Canada. Le Canada continuera d'encourager le Groupe de la Banque mondiale à intensifier les travaux qui cadrent avec ses thèmes prioritaires d'intervention. Il encouragera aussi le Groupe de la Banque mondiale à continuer d'investir dans les pays qui sont prioritaires à son point de vue.

Mesure prévue de 2011 à 2013 : Le Groupe de la Banque mondiale devrait accroître ses investissements dans les systèmes de santé, qui sont de première importance afin d'améliorer la santé infantile et maternelle.

 Progrès notables

La stratégie actuelle du Groupe de la Banque mondiale vise à contribuer à l'amélioration des résultats en santé grâce à une meilleure performance des systèmes de santé. En 2011, la Banque a continué d'aider les pays à améliorer la santé de leurs populations – surtout les femmes et les enfants –, à contrôler les maladies et à renforcer les systèmes de santé.

En 2011, le Groupe de la Banque mondiale a lancé un bon nombre de projets de soutien des systèmes de santé et du secteur de la santé, notamment au Bangladesh, au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, en Inde, au Kenya, au Mali et en Tanzanie.



Mesure à long terme : Le Groupe de la Banque mondiale devrait augmenter le nombre de programmes qui facilitent efficacement l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.

Progrès notables

Le Canada félicite le Groupe de la Banque mondiale pour son rôle de leadership en réponse aux crises touchant la sécurité alimentaire mondiale et pour avoir réclamé des mesures de portée plus générale et plus efficaces de la part des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des organisations philanthropiques et de l'ensemble du système multilatéral du développement. Le Groupe de la Banque mondiale a aussi été à l'avant-scène de multiples efforts visant à soutenir l'agriculture et à accroître la sécurité alimentaire de même que la nutrition. En 2011, l'intervention à court terme du Groupe de la banque mondiale en réponse aux urgences alimentaires a visé à préserver l'accès des pauvres et des vulnérables aux aliments sans miner les incitatifs agricoles à plus long terme destinés à stimuler l'investissement et la production, notamment grâce au Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale.

Les réponses à plus long terme du Groupe de la Banque mondiale ciblent les mesures décrites dans son plan d'action de 2010-2012 sur l'agriculture (*World Bank Group Agriculture Action Plan: 2010-2012*), plan que le Conseil d'administration a revu en 2011. Au nombre de ces mesures, citons l'accroissement de la productivité agricole; l'établissement de liens entre les agriculteurs et les marchés et le renforcement des chaînes de valeur; une meilleure gestion des risques et la réduction des vulnérabilités futures; le soutien du revenu non agricole en milieu rural et des filets de sécurité sociale viables; l'amélioration des services environnementaux et de leur viabilité; et l'aide à l'augmentation de la nutrition.

Le Groupe de la Banque mondiale a aussi continué de mobiliser des partenariats afin de réduire la fragmentation et les coûts des transactions, à l'exemple du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale.

Mesure à long terme : La Banque mondiale devrait continuer d'apporter une importante contribution dans les pays que le Canada considère comme prioritaires.

Progrès notables

La Banque mondiale est très décentralisée, et elle est présente dans tous les pays que le Canada considère comme prioritaires. Voici quelques exemples de résultats obtenus par la Banque dans certains de ces pays.

En Haïti, le soutien de la Banque mondiale a contribué aux résultats suivants :

- Afin d'aider le pays à se relever du séisme de janvier 2010, la Banque a accueilli et équipé plus de 500 employés du ministère de l'Économie et des Finances et du Centre fiscal pour assurer le versement des salaires, la perception des revenus et la poursuite des efforts de gouvernance économique.



- La Banque a évalué l'état de 400 000 immeubles à Port-au-Prince; mis au point et diffusé des consignes pour la reconstruction des logements; élaboré des consignes pour la reconstruction des édifices publics, des écoles et des hôpitaux; formé un groupe d'ingénieurs qui forment à leur tour des collègues à de meilleures techniques de construction; et diffusé dans les quartiers des renseignements sur les méthodes de construction sûres.
- La Banque a accordé un soutien important au secteur de l'éducation. Depuis le séisme, elle a financé la remise des frais de scolarité de 210 000 élèves et les repas quotidiens de 75 000 élèves. L'accès à l'éducation et sa qualité seront améliorés au cours des trois prochaines années.
- La Banque a aménagé le premier centre écologique et socialement responsable de gestion des débris en Haïti; sa capacité permet d'accueillir le gros des débris provenant de Port-au-Prince résultant du séisme.

En Afghanistan, le soutien de la Banque mondiale a contribué aux résultats suivants :

- Le projet national d'accès rural d'urgence (*National Emergency Rural Access Project*) donne accès aux régions rurales toute l'année durant. Depuis 2007, plus de 1 251 kilomètres de routes de district et de village et au-delà de 9 000 structures enjambant des canaux de drainage ont été aménagés.
- Les efforts d'habilitation des collectivités touchent 19 millions de personnes dans les 34 provinces du pays. En date du 4 mars 2011, près de 26 600 collectivités ont été mobilisées et environ 26 300 ont élu des conseils de développement communautaire.
- Depuis 2003, 762 réseaux d'irrigation traditionnels de moyenne et de grande taille couvrant plus de 687 000 hectares de terres dans divers secteurs du pays ont été remis en état. Le nombre d'hectares irrigués a augmenté de 138 000, et les récoltes sont nettement plus abondantes.

Au Mali, le soutien de la Banque mondiale a contribué aux résultats suivants :

- On a établi 43 311 connexions hors réseau pour alimenter des foyers et éclairer les espaces publics afin de fournir de l'électricité à environ 650 000 personnes. De plus, grâce à ce projet, quelque 800 établissements publics, dont 172 écoles et 139 centres de santé, bénéficient d'une connexion hors réseau.
- Plus de 7 900 systèmes d'énergie solaire résidentiels et 500 systèmes d'énergie solaire photovoltaïque ont été installés sur six ans. Les régions rurales du pays ont maintenant accès à des technologies axées sur les énergies renouvelables.

Priorité 2.5 – Innovation dans la participation du secteur privé au développement

Le Canada est un ardent défenseur d'initiatives innovatrices qui tirent parti des points forts du secteur privé en matière de développement. Nous croyons que cette approche est particulièrement importante au moment où la Banque examine son rôle dans la fourniture de biens publics mondiaux. En raison des défis financiers et techniques que présentent ces enjeux, un bon nombre de ces derniers ont une ampleur qui dépasse la portée des interventions des seules administrations publiques. Nous ne pouvons nous attendre à réussir à moins que le secteur privé s'attaque lui aussi à ces enjeux sur les marchés.



Mesure prévue en 2011 : Le volet du secteur privé du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire devrait être opérationnel et permettre d'octroyer de manière novatrice du financement au développement de l'agriculture par le secteur privé dans les pays pauvres.



Progrès relatifs

La sécurité alimentaire dans les pays en développement est un défi croissant qui est crucial au titre de l'atténuation de la pauvreté. Dans le cadre de la réponse de la communauté internationale à la crise mondiale touchant la sécurité alimentaire, le Canada a versé 50 millions de dollars au volet du secteur privé du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, que gère la SFI. Le volet du secteur privé vise à remédier à une importante lacune au titre du financement offert aux petites et moyennes agroentreprises et entreprises agricoles dans les pays en développement. En offrant diverses mesures de financement novatrices, le volet du secteur privé cherche à accroître le potentiel commercial de ces groupes et à les intégrer à la chaîne de distribution locale, nationale et mondiale de l'agriculture.

En 2011, le volet du secteur privé a lancé une demande de propositions ouverte. Diverses sociétés privées de partout dans le monde ont soumis des propositions. En 2012, le volet du secteur privé fournira un soutien financier et un soutien pour des conseils consultatifs aux sociétés admissibles du secteur privé.

Mesure prévue de 2011 à 2013 : Le Groupe de la Banque mondiale devrait collaborer avec le Canada et d'autres donateurs intéressés dans la recherche de mécanismes de financement novateurs axés sur les résultats, tels que les garanties de marché, de manière à tirer parti des ressources du secteur privé aux fins de l'innovation agricole dans les pays pauvres.



Progrès notables

Il faut accélérer la recherche-développement pour combler les lacunes de productivité agricole alors que la demande croît et que les tensions environnementales s'intensifient, particulièrement en Afrique. La participation du secteur privé sera essentielle au développement et au déploiement de solutions novatrices qui produisent des résultats concrets sur le terrain. Lors du Sommet de Toronto, en juin 2010, les dirigeants du G-20 se sont engagés à examiner le potentiel de mécanismes de financement novateurs axés sur les résultats, tels que les garanties de marché, de manière à tirer parti des ressources et de la créativité du secteur privé pour innover dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement agricole dans les pays pauvres. Cet engagement a été réaffirmé lors du Sommet du G-20 tenu en Corée.

Le Canada collabore avec la Banque mondiale et d'autres partenaires intéressés pour mettre au point des mécanismes de financement novateurs axés sur les résultats à l'appui des gains de productivité agricole. En 2011, plus de 40 propositions de projets ont été étudiées par un groupe consultatif indépendant de spécialistes. Les propositions retenues par le groupe consultatif seront étoffées en 2012.



Mesure prévue en 2011 : Le Groupe de la Banque mondiale devrait disposer de nouvelles facilités de financement novatrices provenant du secteur privé et destinées aux petites et moyennes entreprises.



Progrès notables

Le défi du G-20 pour le financement des PME, un nouveau concours lancé sur le Web à l'occasion du Sommet des dirigeants du G-20 tenu à Toronto en 2010, est conçu pour appuyer les petites et moyennes entreprises axées sur l'expansion dans les pays en développement, contribuant ainsi nettement à réduire la pauvreté grâce à la création d'emplois. Le Canada a aussi annoncé à cette occasion qu'il verserait 20 millions de dollars pour l'effort mondial de mise en œuvre et d'intensification des 14 projets retenus dans le cadre du défi pour le financement des PME.

Le Canada a donné suite à cet engagement en 2011 en contribuant à la création du Fonds pour le financement de l'innovation dans les PME, qui relève de la SFI. Même si le processus de diligence raisonnable de la SFI a pris plus de temps que prévu, on a commencé à approuver les projets et à verser les fonds. Par l'entremise de la SFI, le Canada poursuit le travail avec d'autres bailleurs de fonds potentiels pour assurer le financement des gagnants du défi pour le financement des PME grâce au Fonds pour le financement de l'innovation dans les PME et de mécanismes parallèles.

Mesure prévue en 2011 : Le financement pour le climat du Groupe de la Banque mondiale devrait inclure des facilités visant à accroître la participation du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques.



Progrès notables

Le Canada a affecté 291,5 millions de dollars au nouveau Fonds canadien pour les changements climatiques afin d'appuyer un large éventail de projets d'énergie propre administrés par la SFI. Les activités du Fonds ont débuté en juin 2011. Ensemble, le financement préférentiel du secteur privé et le renforcement des capacités techniques devraient susciter à court terme d'importants investissements dans l'énergie propre dans les pays en développement et soutenir la capacité institutionnelle de ces pays à l'égard du développement écologiquement durable à long terme.

Depuis la création du Fonds, 33 millions de dollars ont été consacrés à cinq projets en Afrique et en Amérique latine, y compris des initiatives axées sur l'énergie éolienne au Lesotho et sur l'écologisation de l'énergie et des services d'alimentation en eau en Guinée-Bissau. Ces projets permettront d'éliminer plus de 700 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre chaque année.



Mesure prévue de 2011 à 2013 : Le Groupe de la Banque mondiale devrait appliquer la convention modifiée qui modernise le mandat de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) en vue d'élargir la portée de l'intervention de l'organisme ainsi que l'éventail des projets menés dans les pays en développement.

 Progrès notables

En 2010, les gouverneurs de l'AMGI ont approuvé les premières modifications de la convention régissant l'organisme depuis sa création, en 1988. Ces changements ont élargi les critères d'admissibilité de l'AMGI, permettant à l'organisme d'appuyer une plus large gamme de projets de développement.

Les modifications de la convention de l'AMGI ont été mises en œuvre. En 2011, l'AMGI a émis pour 2,1 milliards de dollars américains de nouvelles garanties (contre 1,5 milliard de dollars américains en 2010), largement grâce à l'élargissement des critères d'admissibilité approuvé en 2010. Les nouvelles garanties issues des modifications de la convention touchent des projets dans plusieurs régions et secteurs différents.

3) Réduction de la pauvreté et croissance durables

Une croissance économique viable et équilibrée est essentielle à la réduction de la pauvreté. Un autre objectif important du Canada consiste à veiller à ce que la réduction de la pauvreté, la croissance et la stabilité macroéconomique que préconisent le FMI et la Banque mondiale aujourd'hui aient des effets durables.

Priorité 3.1 – Viabilité de l'endettement

Mesure prévue de 2011 à 2013 : Le FMI et la Banque mondiale devraient continuer de collaborer avec d'autres organisations, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques, afin d'amener les lignes directrices de ces organismes concernant l'octroi responsable de prêts à se conformer au Cadre de viabilité de la dette.

 Progrès notables

Le Canada et d'autres intervenants en gestion de la dette ont soumis des commentaires à la Banque mondiale et au FMI afin de guider leur prochain examen du Cadre de viabilité de la dette portant sur l'accès au marché et les pays à faible revenu. Les examens se poursuivront en 2012 et le Canada collaborera avec d'autres intervenants afin de veiller à ce que le Cadre de viabilité de la dette demeure utile pour les futurs prêteurs souverains.



Mesure prévue de 2011 à 2013 : Le Mécanisme de gestion de la dette de la Banque mondiale devrait disposer des ressources et du cadre de responsabilisation nécessaires pour continuer à soutenir à moyen terme le renforcement de la capacité de gestion de la dette dans les pays pauvres.

 Progrès notables

Le Mécanisme de gestion de la dette de la Banque mondiale a été établi en 2008 afin d'appuyer l'intensification du programme de travail sur la gestion de la dette dans les pays admissibles au soutien de l'IDA, et d'en accélérer la mise en œuvre. Le Canada a été l'un des premiers pays à contribuer au Fonds fiduciaire à donateurs multiples créé à l'appui de cette initiative; il y a versé 2 millions de dollars, et de nouveaux donateurs ont continué de se manifester pour fournir un soutien financier accru. Ce mécanisme continue de contribuer au renforcement des capacités de gestion de la dette des pays à faible revenu.

Priorité 3.2 – États fragiles et États touchés par un conflit

La réintégration efficace des États fragiles et des États touchés par un conflit au sein de l'économie mondiale constitue un autre grand défi pour la communauté internationale. La Banque mondiale estime que parmi le milliard de personnes qui vivent dans ces pays, 340 millions comptent parmi les plus pauvres du monde; que l'on y recense près des deux cinquièmes des décès chez les enfants; et que la moitié de tous les enfants qui n'atteignent pas l'âge de 5 ans naissent dans ces pays. Le Canada a donc préconisé un soutien multilatéral plus solide pour ces pays à titre de complément de ses propres grands programmes d'aide bilatérale à l'intention de pays comme l'Afghanistan et Haïti. Nous sommes encouragés par les travaux d'analyse de la Banque et par le partage des connaissances relatives aux États fragiles et aux États touchés par un conflit, et nous avons collaboré avec la Banque afin d'offrir une aide financière et stratégique en vue de la production du *Rapport sur le développement dans le monde* de 2011, lequel porte sur les conflits, la sécurité et le développement.

Mesure prévue de 2011 à 2013 : Le Groupe de la Banque mondiale devrait améliorer son engagement dans les États fragiles et les États touchés par un conflit, en prenant les mesures suivantes :

- Examiner le mécanisme de l'attribution du financement accordé à ces pays.
- Terminer l'évaluation du travail de l'IDA dans les États fragiles et les États touchés par un conflit.
- Adopter à la Banque mondiale une politique opérationnelle améliorée sur la coopération au développement et les conflits.
- Achever la révision et l'essai des nouveaux critères d'indicateurs de rendement postérieurs à un conflit et dévoiler publiquement les notes obtenues par les pays.
- Améliorer la collaboration avec les organismes pertinents des Nations Unies au sujet des enjeux liés à son engagement dans les États fragiles et les États touchés par un conflit.



Progrès notables

En 2011, le Groupe de la Banque mondiale a mené à bien plusieurs initiatives pour accroître son engagement dans les États fragiles et les États touchés par un conflit :

- Le mécanisme de l'attribution du financement accordé à ces pays a été examiné et un nouveau mécanisme a été approuvé aux fins de l'IDA-16. La Banque poursuit ses travaux dans ce dossier et fera une mise au point.
- La révision et l'essai des nouveaux critères d'indicateurs de rendement postérieurs à un conflit ont été achevés, et les notes obtenues par les pays ont été dévoilées publiquement.
- La Banque a publié son tout premier *Rapport sur le développement dans le monde* traitant des conflits, de la sécurité et du développement.

Parmi les autres initiatives en cours et dont l'échéance devrait pouvoir être respectée, citons l'évaluation des travaux de l'IDA dans les États fragiles et les États touchés par un conflit de même que l'adoption, par la Banque mondiale, d'une politique opérationnelle améliorée sur la coopération en matière de développement et les conflits.

Le Groupe de la Banque mondiale entreprend également de mieux collaborer avec les instances pertinentes des Nations Unies, comme en témoignent les échanges plus nombreux de personnel entre les deux organisations et le caractère plus inclusif des groupes de travail dans les pays où les deux institutions sont présentes.

Priorité 3.3 – Égalité entre les sexes

Le Canada continue d'encourager la Banque mondiale à créer un cadre solide et cohérent de surveillance et de résultats pour l'ensemble de ses activités afin de montrer clairement comment les enjeux liés à l'égalité des sexes sont intégrés et suivis.



Mesure prévue de 2011 à 2013 : Le Groupe de la Banque mondiale devrait accélérer les progrès au chapitre de l'intégration de l'égalité entre les sexes et des Objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'égalité entre les sexes, en prenant les mesures suivantes :

- Veiller à ce que toutes les stratégies d'aide-pays de l'IDA soient fondées sur les conclusions des évaluations d'égalité entre les sexes.
- Préparer des plans d'action régionaux d'égalité entre les sexes.
- Assurer le suivi du pourcentage : *a)* de projets de sécurité sociale conçus pour atténuer le risque et la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles; *b)* d'opérations d'agriculture et de développement rural qui ciblent les femmes; *c)* de projets de santé qui s'attaquent aux taux élevés de fertilité et de mortalité maternelle.

Progrès relatifs

La fiche de rendement institutionnel de 2011 du Groupe de la Banque mondiale montre comment l'organisation a intégré l'égalité entre les sexes à ses activités pour faciliter l'atteinte des objectifs de développement. Par exemple, la proportion de stratégies d'aide-pays (SAP) et de stratégies de partenariat avec les pays (SPP) fondées sur une évaluation de l'égalité entre les sexes a atteint 83 % au cours de l'exercice 2010. Bien que ce résultat soit encourageant, il ne respecte pas l'objectif de faire en sorte que toutes les SAP et les SPP tiennent compte de l'égalité entre les sexes d'ici l'examen de mi-période de l'IDA-16.

En outre, 53 % des activités récentes tiennent compte de l'égalité entre les sexes, et la direction du Groupe de la Banque mondiale poursuit la mise en œuvre de son plan d'action sur l'intégration de l'égalité entre les sexes à l'appui d'autres améliorations. La Banque continue de faire des progrès sur le suivi des mesures axées sur l'égalité entre les sexes relevant du système de mesure des résultats de l'IDA-16, y compris les projets de sécurité sociale conçus pour atténuer le risque et la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles, les opérations d'agriculture et de développement rural qui ciblent les femmes, et les projets de santé qui s'attaquent aux taux élevés de fertilité et de mortalité maternelle. Les résultats préliminaires de ces mesures seront disponibles au moment de l'examen de mi-période de l'IDA-16.

Même si ces résultats sont satisfaisants, il faut multiplier les progrès pour atteindre les cibles énoncées dans la fiche de rendement institutionnel et le système de mesure des résultats de l'IDA-16. Le document d'accompagnement du *Rapport sur le développement dans le monde* de 2012 portant sur l'égalité entre les sexes et le développement, intitulé *Enseignements à tirer, pour le Groupe de la Banque mondiale, du Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement*, établit les orientations futures des opérations de la Banque axées sur l'égalité entre les sexes. Le Canada prévoit aider la Banque à renforcer les revendications des clients en matière d'égalité entre les sexes, à rehausser l'intégration de l'égalité entre les sexes et à faire en sorte que cette question soit prise en compte dans toutes les SAP et les SPP.



Priorité 3.4 – Environnement

La croissance ne peut être soutenue sans des progrès importants au chapitre des enjeux environnementaux mondiaux. Dans plusieurs pays en développement, on estime que les coûts associés à la dégradation de l'environnement représentent de 4 % à 8 % du produit intérieur brut par année. La dégradation des ressources naturelles – épuisement des sols, insuffisance d'eau, recul rapide des forêts, effondrement des pêches – menace la santé de millions de gens. Qui plus est, la pollution demeure un risque majeur pour la santé : on estime en effet qu'elle entraîne le décès de 6 millions de personnes par année dans les pays en développement, et que beaucoup plus de gens sont atteints de maladies en raison de conditions liées à l'eau, à la pollution à l'intérieur des bâtiments, à la pollution atmosphérique en milieu urbain et à l'exposition à des produits chimiques toxiques. Le Groupe de la Banque mondiale a un rôle à jouer dans la lutte contre les menaces environnementales et les changements climatiques, ainsi que dans les mesures d'intervention à leur égard.

Mesure prévue de 2011 à 2013 : Les enjeux entourant les changements climatiques devraient être intégrés à toutes les activités de l'IDA, notamment grâce aux mesures suivantes :

- **S'attaquer aux vulnérabilités aux changements climatiques dans la totalité des stratégies d'aide-pays de l'IDA.**
- **Mettre à niveau les activités d'analyse et de conseil au sujet de l'adaptation et de l'atténuation.**
- **Assurer le suivi du financement entourant les changements climatiques au moyen de marqueurs internationaux comme les marqueurs Rio. L'IDA établira aussi un système de codage visant à mesurer la part des projets et des investissements de l'IDA qui procurent des avantages conjoints au titre de l'atténuation des changements et de l'adaptation à ceux-ci.**



Progrès notables

La Banque mondiale appuie des programmes d'adaptation et d'atténuation dans divers secteurs tout en aidant les pays à exploiter les nouvelles possibilités économiques, de financement et de renforcement des capacités engendrées par le programme de changements climatiques à l'échelle mondiale. Avec l'aide de la Banque, certains pays ont adopté des politiques et des stratégies environnementales nationales plus efficaces, en insistant sur des façons de mieux protéger les groupes les plus vulnérables contre les problèmes et les risques pour la santé liés à l'environnement comme la pollution de l'eau et de l'air. La Banque a également aidé des pays à revenu faible et moyen à intégrer une approche de développement durable dans des secteurs clés comme le tourisme, l'agriculture, les pêches, les mines, les forêts, le logement, les transports, l'eau et l'énergie.



La Banque mondiale a fait des progrès dans l'intégration des considérations liées aux changements climatiques aux activités de l'IDA. Par exemple, 30 des 34 stratégies d'aide-pays et stratégies de partenariat avec les pays établies au cours de l'exercice 2010 intégraient ces considérations. Les progrès se poursuivent afin de corriger les vulnérabilités aux changements climatiques de toutes les stratégies d'aide-pays de l'IDA, d'intensifier les activités d'analyse et de prestation de conseils de l'IDA sur l'atténuation et l'adaptation, et de suivre le financement relatif aux changements climatiques au moyen de marqueurs internationaux comme les marqueurs Rio. Les résultats préliminaires de ces mesures seront disponibles au moment de l'examen de mi-période de l'IDA-16.

Mesure prévue de 2011 à 2013 : Les fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale concernant les changements climatiques devraient permettre aux partenaires des pays en développement d'obtenir des résultats sur le plan de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets.



Progrès notables

En 2011, la Banque mondiale a continué de soutenir des investissements liés à l'adaptation et à faibles émissions de carbone et combinant et en utilisant une série d'instruments de financement, y compris ses fonds fiduciaires. Ainsi, par l'entremise de son Fonds de disponibilité et de son Fonds pour le carbone, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque a suscité l'engagement de plus de 440 millions de dollars américains pour des paiements axés sur le renforcement des capacités et le rendement à l'égard de projets pilotes visant à faciliter l'obtention de financement pour la gestion des forêts et des terres.

Priorité 3.5 – Normes de viabilité

Au moment où le Canada recherche des moyens novateurs d'accroître la participation du secteur privé au développement par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale, il sera important de veiller à ce que ces initiatives contribuent aussi à la réalisation des objectifs environnementaux et sociaux.



Mesure prévue en 2011: Le Groupe de la Banque mondiale devrait approuver et mettre en œuvre la politique et les normes de rendement révisées en matière de viabilité environnementale et sociale.

Progrès notables

Après 18 mois de consultations auprès d'un large éventail d'intervenants, le Cadre de viabilité de la SFI a été mis à jour. Ce cadre appuie l'adoption de saines pratiques environnementales et sociales, encourage la transparence et la responsabilisation, et contribue aux effets positifs du développement. Les normes de rendement de la SFI, qui font partie du Cadre de viabilité, sont considérées par la communauté internationale comme un point de référence en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux dans le secteur privé.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la nouvelle version du Cadre de viabilité de la SFI s'applique à tous les bénéficiaires d'investissements et de conseils dont les projets sont soumis à l'évaluation initiale du crédit par la SFI. Les mises à jour reflètent l'évolution des saines pratiques de viabilité et d'atténuation des risques au cours des cinq dernières années. Elles intègrent des modifications visant des enjeux qui importent de plus en plus dans l'établissement d'entreprises viables, comme la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'efficacité des ressources et les changements climatiques, de même que les droits des entreprises et les droits de la personne.

Mesure prévue de 2011 à 2013 : Le Groupe de la Banque mondiale devrait accroître son soutien aux pays candidats et candidats éventuels dans l'achèvement du processus de mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

Progrès notables

Lancée en 2003, l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) met de l'avant et appuie une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles grâce à la publication et à la vérification intégrales des paiements des entreprises et des revenus de l'État au titre des ressources pétrolières, gazières et minières. Afin d'appuyer les travaux de la Banque en lien avec l'ITIE, un fonds fiduciaire à donateurs multiples a été créé, auquel le Canada a contribué 2,65 millions de dollars.



Grâce au fonds fiduciaire, le Groupe de la Banque mondiale a appuyé l'ITIE en administrant des fonds pour dispenser un soutien technique et financier aux pays qui mettent en œuvre l'ITIE ou qui songent à le faire. Cette aide consiste notamment à mettre des conseillers et des experts-conseils de l'ITIE à la disposition des gouvernements et à verser des subventions à ces derniers pour les aider à mettre l'Initiative en œuvre. À ce jour, le fonds fiduciaire a fourni une aide à divers pays. Ainsi, 11 dossiers de subventions ont été réglés et fermés (3,4 millions de dollars américains), 23 dossiers de subventions ont été signés et sont actifs (8,7 millions de dollars américains, dont les pays bénéficiaires ont dépensé 3,9 millions de dollars américains), et 6 nouveaux dossiers de subventions sont en traitement (2,0 millions de dollars américains). En outre, quatre subventions consécutives à la conformité totalisant 1,1 million de dollars sont en instance. Des initiatives ont également été lancées pour mettre en commun les pratiques exemplaires internationales; il s'agit notamment de deux ateliers sur les nouvelles règles de l'ITIE tenus en 2011, d'un atelier sur l'ITIE à l'intention des praticiens en Asie de l'Est, et de la publication, prévue pour avril 2012, de la nouvelle version du document sur la mise en œuvre de l'ITIE intitulé *Implementing EITI*.

Les objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2012

En 2011, le Groupe de la Banque mondiale a amélioré la manière dont il établit ses priorités et en rend compte, notamment par l'intermédiaire de son rapport intitulé *World Bank for Results 2011* (disponible, en anglais seulement, à l'adresse www.worldbank.org). Par suite de ces améliorations, ce document ne reprend pas les priorités générales et exhaustives du Groupe de la Banque mondiale comme c'était le cas les années précédentes. Il cible plutôt des initiatives claires et mesurables que prendra le gouvernement du Canada afin de mobiliser le Groupe de la Banque mondiale au cours de la prochaine année.

Par souci d'une saine gouvernance, les objectifs énoncés dans le rapport de cette année constituent des initiatives concrètes et mesurables que prendra le gouvernement du Canada dans son engagement avec le Groupe de la Banque mondiale en 2012, y compris par l'entremise de son administratrice.



1. Promouvoir des instruments financiers, des politiques et des partenariats qui renforcent l'exécution des programmes au sein du Groupe de la Banque mondiale.

- Tirer parti des ressources du secteur privé aux fins de l'innovation agricole dans les pays pauvres, en lançant des projets pilotes faisant appel à des mécanismes de financement axés sur les résultats, tels que les garanties de marché.
- Bonifier les résultats de développement à l'aide de mécanismes de financement novateurs.
- Surveiller la mise en œuvre du nouvel instrument de financement Programme pour les résultats, et évaluer toutes leçons tirées, aux fins du programme d'aide internationale du Canada.
- Accroître l'engagement dans les régions fragiles et touchées par un conflit, notamment en donnant suite au *Rapport sur le développement dans le monde* de 2011 sur les conflits, la sécurité et le développement.

Collaborer avec les institutions financières internationales partenaires et œuvrer au sein des tribunes internationales pour améliorer la sécurité alimentaire, l'infrastructure et la gouvernance environnementale internationale, y compris dans les Caraïbes, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

2. Préserver la légitimité du Groupe de la Banque mondiale, notamment par l'entremise de structures appropriées de gouvernance et de responsabilisation.

- Militer pour que le processus de dotation de la présidence du Groupe de la Banque mondiale de 2012 soit transparent, fondé sur le mérite et ouvert à des candidats issus de tous les pays membres.

Renforcer davantage la mise en œuvre du programme de la Banque mondiale axé sur les résultats, ce qui comprend la définition, la surveillance, la présentation et le suivi des résultats de développement.

3. Jeter les bases d'une reconstitution fructueuse des ressources de l'IDA, prévue en 2013.

- Évaluer les progrès de l'IDA à l'aide du système de mesure des résultats de l'IDA-16 avant de contribuer à la prochaine reconstitution des ressources.
- Recenser les pratiques exemplaires de reconstitution des ressources de fonds multilatéraux de développement, et en prôner l'adoption.

Élaborer une position claire au sujet du niveau approprié des transferts de ressources provenant de la BIRD et de la SFI.



Aperçu du Groupe de la Banque mondiale

La mission primordiale du Groupe de la Banque mondiale consiste à réduire la pauvreté dans le monde en axant ses efforts sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces derniers fixent des cibles claires d'élimination de la pauvreté et de développement durable, et ils fournissent au Groupe de la Banque mondiale ainsi qu'aux autres donateurs des cibles communes de mesure des résultats. Le Groupe se concentre sur la promotion d'un climat propice à l'investissement, à la création d'emplois et à la croissance durable. Il tente également d'habiliter les moins bien nantis grâce à la prestation de services de santé, d'éducation et de services sociaux afin de permettre à ces personnes de participer au développement.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

- Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.
- Assurer l'éducation primaire pour tous.
- Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.
- Réduire la mortalité infantile.
- Améliorer la santé maternelle.
- Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.
- Préserver la viabilité environnementale.

Élaborer un partenariat mondial pour le développement.

Ce que fait le Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Chaque institution est appelée à jouer un rôle unique qui vient renforcer la promotion de la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale.

Sauf indication contraire, toutes les données présentées dans la présente section concernent l'exercice 2011 du Groupe de la Banque mondiale (du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011).



Figure 2

Groupe de la Banque mondiale



Organismes, composition et structure de gouvernance

Dans l'usage courant, la BIRD et l'IDA sont souvent désignées collectivement « Banque mondiale ». L'éducation, la santé, l'infrastructure, l'environnement et l'agriculture sont autant de secteurs qui bénéficient de l'aide financière de la BIRD et de l'IDA. De leur côté, la SFI et l'AMGI appuient l'investissement privé dans les pays en développement.

BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Coup d'œil sur la BIRD

- Fondation : 1944
- Nombre de membres : 187
- Mission : Réduction générale de la pauvreté
- Clients : Pays à revenu moyen, et pays à faible revenu solvables
- Outils : Prêts, garanties, produits de gestion de risque, services consultatifs et services d'analyse

Taille : Nouveaux engagements de 26,7 G\$US en 2011

Fondée en 1944, la BIRD est l'institution originelle du Groupe de la Banque mondiale et elle demeure son principal organisme de prêt. Elle offre des prêts aux pays à revenu moyen, de même qu'aux pays à faible revenu solvables.



La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en vendant des obligations de la Banque mondiale notées AAA. Elle prête ces fonds à un taux d'intérêt nettement inférieur à celui que ses pays clients pourraient eux-mêmes obtenir. Elle est en mesure d'emprunter à des taux intéressants puisque ses instruments d'emprunt sont adossés aux capitaux engagés par ses pays membres, dont le Canada.

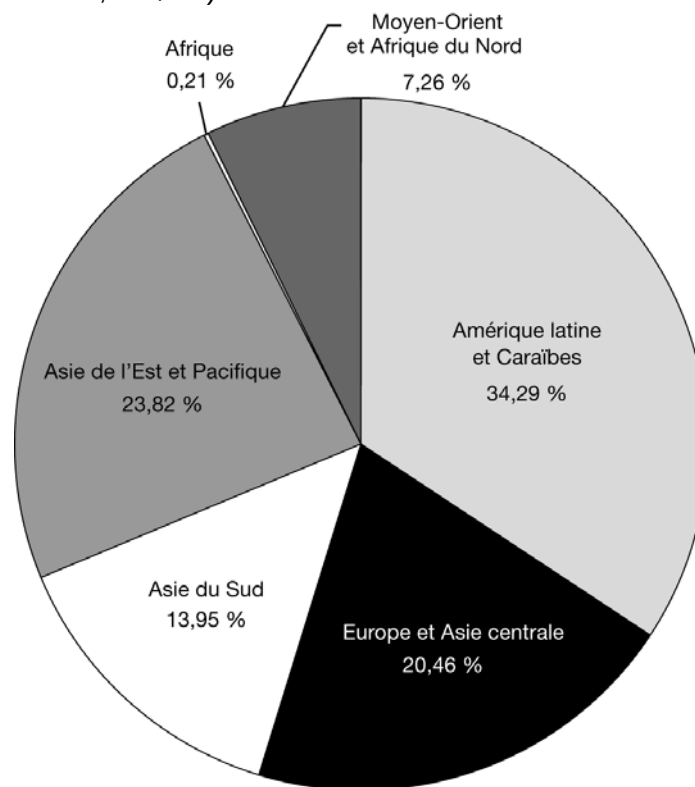
La BIRD cherche non pas à maximiser les bénéfices, mais à générer un revenu suffisant pour assurer sa solidité financière et financer ses activités de développement. Pour l'exercice 2011, le portefeuille de prêts de la BIRD comprenait des engagements de 26,7 milliards de dollars américains destinés à 132 projets dans 43 pays.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a bénéficié de la majeure partie du financement de la BIRD en 2011 (34 %); vient ensuite la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique (24 %).

Graphique 3

Ventilation régionale des prêts de la BIRD, 2011

(% des engagements de 26,7 G\$US)





IDA – Association internationale de développement

Coup d'œil sur l'IDA

- Fondation : 1960
- Nombre de membres : 170
- Mission : Réduction générale de la pauvreté
- Clients : Pays les plus pauvres
- Outils : Prêts sans intérêt, subventions, services consultatifs et services d'analyse

Taille : Nouveaux engagements de 16,3 G\$US en 2011

Dans les années 1950, il est devenu évident que les pays en développement les plus pauvres n'avaient pas les moyens d'emprunter les capitaux dont ils avaient besoin aux conditions offertes par la BIRD. On a donc créé l'IDA en lui confiant le mandat de soulager la pauvreté en accordant des prêts sans intérêt et des subventions. Les prêts consentis par l'IDA interviennent maintenant pour près du tiers du soutien accordé par le Groupe de la Banque mondiale et visent les pays où le revenu annuel par habitant est inférieur à 1 165 \$US. L'IDA offre des prêts sans intérêt amortis sur 25 ou 40 ans et des subventions aux pays qui risquent le surendettement et constitue pour ces pays le principal bailleur de fonds pour le développement. En 2011, 79 pays étaient admissibles au financement de l'IDA. Les pays admissibles qui se prévalent également d'un programme courant de prêt auprès de la BIRD doivent pour leur part verser de modestes intérêts sur leurs prêts de l'IDA.

Les nouveaux engagements de l'IDA sont financés par les cotisations des gouvernements donateurs, dont le Canada, des transferts annuels provenant de son revenu net et de celui de la BIRD et des remboursements du principal des prêts antérieurs. Les cotisations des donateurs représentent la principale source de financement de l'IDA. Ces ressources sont reconstituées tous les trois ans grâce aux nouveaux engagements des donateurs. La Seizième reconstitution des ressources de l'IDA a pris fin en décembre 2010.

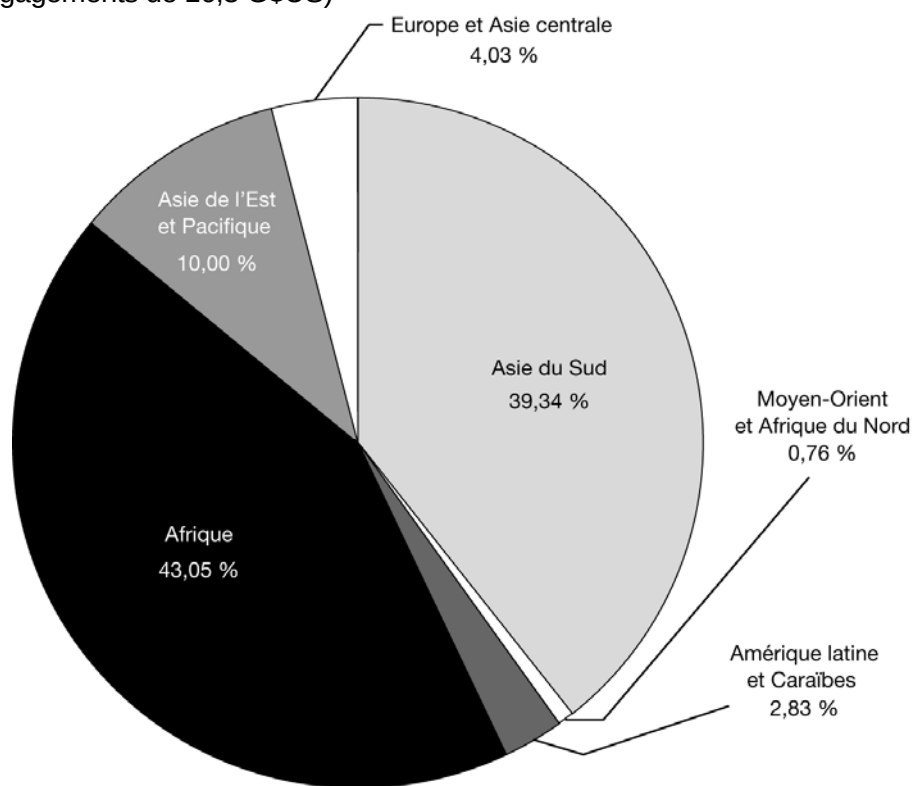


L'Afrique a été la principale bénéficiaire du financement de l'IDA : en 2011 : elle a reçu 7,0 milliards de dollars américains, soit 43 % des engagements. L'Asie du Sud a bénéficié pour sa part de 39 % des nouveaux engagements, pour un montant de 6,4 milliards de dollars américains.

Graphique 4

Ventilation régionale des prêts de l'IDA, 2011

(% des engagements de 16,3 G\$US)



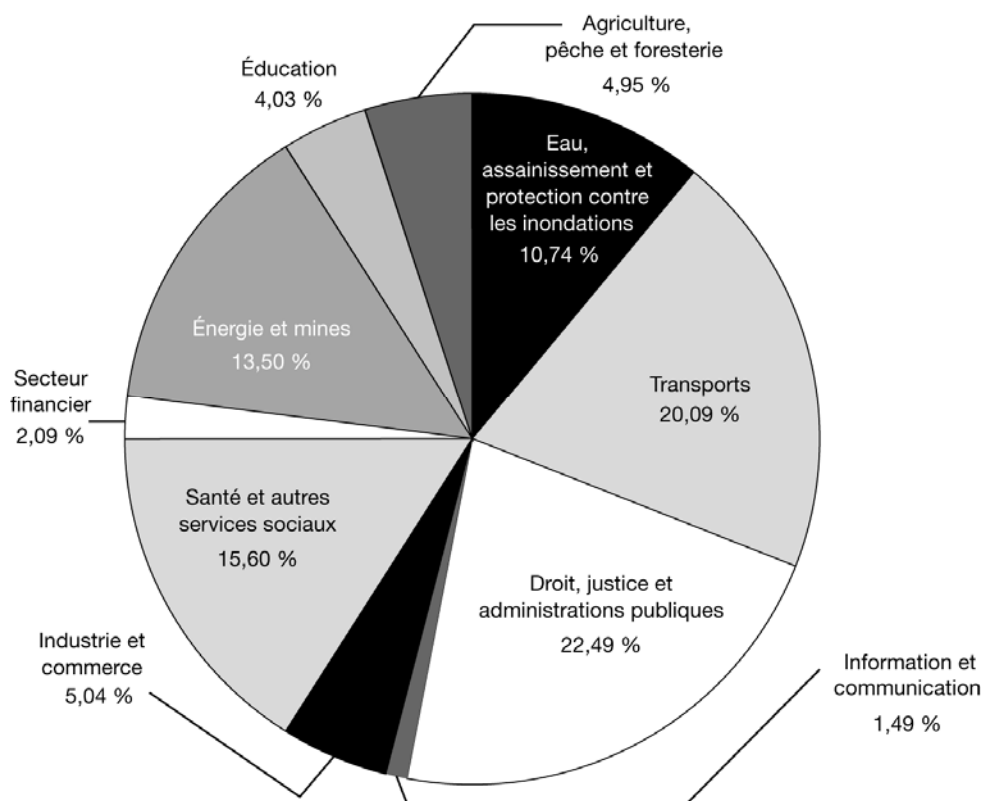


Environ 44 % des prêts consentis par la BIRD et l'IDA en 2011 étaient reliés aux infrastructures (transports; énergie et mines; eau, assainissement et protection contre les inondations). Parmi les autres secteurs visés par ces prêts, mentionnons l'administration publique, le droit et la justice (22 %), ainsi que la santé et les autres services sociaux (16 %).

Graphique 5

Ventilation sectorielle des prêts de la BIRD et de l'IDA, 2011

(% des engagements de 43,0 G\$US)



**SFI – Société financière internationale****Coup d'œil sur la SFI**

- Fondation : 1956
- Nombre de membres : 182
- Mission : Promouvoir l'investissement privé
- Clients : Entreprises des pays en développement où l'accès aux capitaux est restreint
- Outils : Prêts à des conditions commerciales, participations au capital, mobilisation de ressources et prestation de conseils

Taille: Nouveaux engagements de 12,2 G\$US en 2011

La SFI œuvre auprès du secteur privé dans les pays en développement en poursuivant l'objectif de soulager la pauvreté et d'encourager une croissance économique viable. Elle contribue au financement de projets du secteur privé, aide à obtenir des fonds sur les marchés financiers internationaux et fournit des conseils et de l'assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. Conformément à son mandat, la SFI n'accorde son soutien financier que s'il est impossible d'obtenir des capitaux privés auprès d'autres sources à des conditions raisonnables. La SFI est maintenant la principale source multilatérale de prêts et de prises de participation pour les projets du secteur privé dans les pays en développement.

Bien qu'elle soit juridiquement et financièrement autonome, la SFI collabore avec la BIRD, l'IDA, l'AMGI et d'autres organisations, et elle mène ses activités en coordination avec ces dernières.

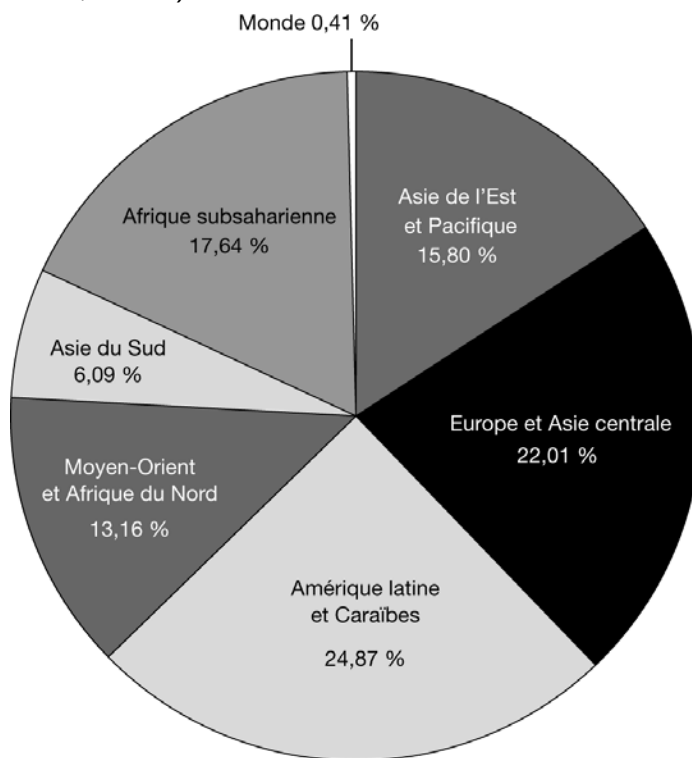
Les engagements de la SFI au titre de nouveaux investissements en 2011 ont totalisé 12,2 milliards de dollars américains. Le portefeuille de la SFI a crû par rapport à l'année précédente, passant (en dollars américains) de 38,9 milliards à 42,8 milliards. Les nouveaux engagements ont totalisé (toujours en dollars américains) 3,0 milliards en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2,7 milliards en Europe et en Asie centrale, 2,2 milliards en Afrique subsaharienne, 1,6 milliard au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 1,9 milliard en Asie de l'Est et dans le Pacifique, et 0,7 milliard en Asie du Sud.



Graphique 6

Ventilation régionale des nouveaux investissements de la SFI, 2011

(% des engagements de 12,2 G\$US)

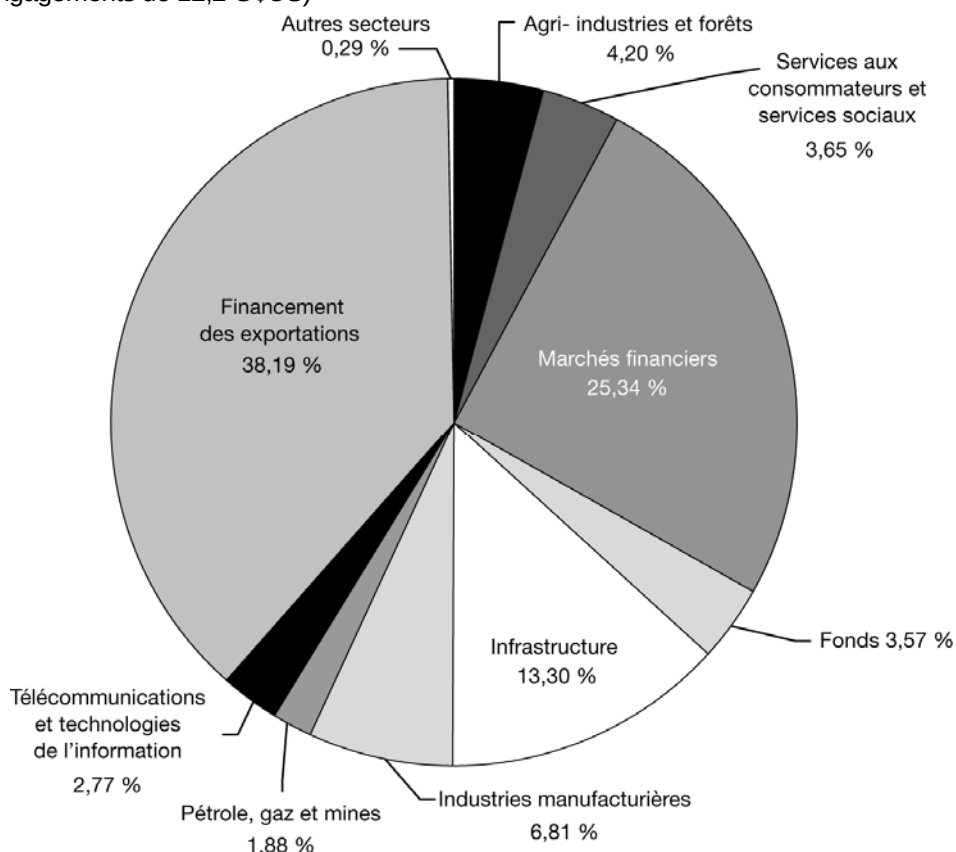




Graphique 7

Ventilation sectorielle des nouveaux investissements de la SFI, 2011

(% des engagements de 12,2 G\$US)

**AMGI – Agence multilatérale de garantie des investissements****Coup d'œil sur l'AMGI**

- Fondation : 1988
- Nombre de membres : 175
- Mission : Promouvoir l'investissement direct étranger dans les pays en développement
- Clients : Investisseurs et prêteurs
- Outils : Assurance contre les risques politiques, conseils et services juridiques

Taille : Garanties de risque de 2,1 G\$US en 2011

L'AMGI favorise l'investissement étranger dans les pays en développement en assurant les risques non commerciaux. Elle fournit aussi un soutien technique pour aider les pays en développement à promouvoir les possibilités d'investissement et elle utilise ses services juridiques pour réduire les obstacles éventuels à l'investissement.

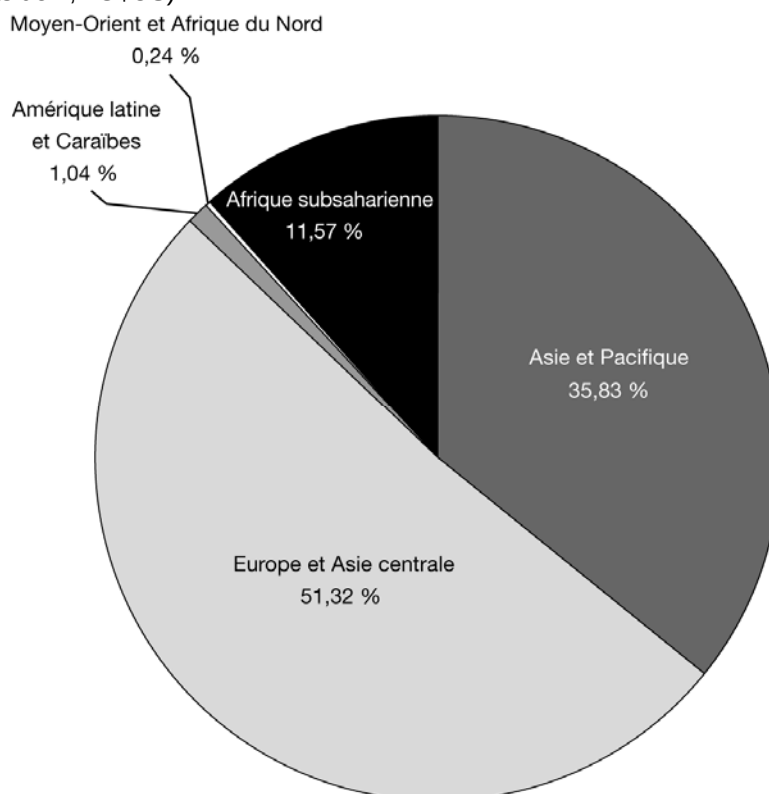


En 2011, le montant des garanties émises pour des projets dans les pays en développement membres de l'AMGI a totalisé 2,1 milliards de dollars américains. Il s'agit d'une hausse par rapport au montant des garanties émises en 2010 (1,5 milliard de dollars américains).

Graphique 8

Ventilation régionale des nouvelles garanties de risque émises par l'AMGI, 2011

(% des engagements de 2,1 G\$US)

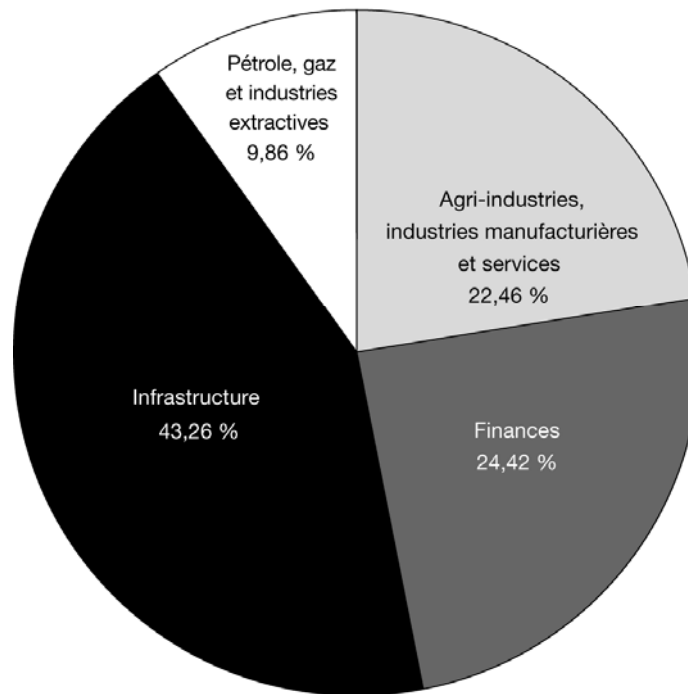




Graphique 9

Ventilation sectorielle des nouvelles garanties de risque émises par l'AMGI, 2011

(% des engagements de 2,1 G\$US)


CIRDI – Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
Coup d'œil sur le CIRDI

- Fondation : 1966
- Nombre de membres : 147; nombre de signataires : 157

Mission : Régler les différends internationaux relatifs aux investissements

Créé en vertu de la *Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États*, le CIRDI offre des mécanismes de conciliation et d'arbitrage en cas de différends relatifs aux investissements entre les pays membres et des investisseurs étrangers. Le Canada a signé la Convention en 2006, mais il n'est pas membre du CIRDI, la Convention étant à l'heure actuelle en voie de ratification. Avec l'adhésion du Canada au CIRDI, les investisseurs canadiens disposeraient d'un mécanisme supplémentaire de règlement des différends relatifs aux investissements, lesquels seraient alors confiés à l'arbitrage international.



Freins et contrepoids internes du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale dispose de plusieurs organismes pour faire en sorte que ses activités soient menées de façon intègre et à ce qu'elles produisent des résultats bénéfiques pour les personnes vulnérables et désavantagées des pays en développement.

Le Groupe d'évaluation indépendante (GEI)

Le Groupe d'évaluation indépendante (GEI) est un organisme interne et autonome du Groupe de la Banque mondiale. Il relève directement du Conseil d'administration de la Banque. Le GEI évalue l'impact des programmes de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de l'AMGI sur le développement. Sa fonction consiste à évaluer objectivement le travail de ces organismes, de mettre en place une responsabilisation au chapitre de la réalisation des objectifs de la Banque et de veiller à ce que cette dernière tire des leçons de ses expériences. Les rapports du Groupe sont disponibles sur son site Web (www.worldbank.org/ieg).

Département d'audit interne

Le travail de ce département consiste principalement à déterminer si les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Groupe de la Banque mondiale donnent l'assurance raisonnable : que l'information importante sur les plans des finances, de la gestion et des opérations est exacte, fiable et produite en temps opportun; que les ressources sont acquises économiquement et utilisées avec efficience; que les actifs sont protégés; que les mesures prises par l'organisation sont conformes aux politiques, procédures, contrats et aux lois et règlements pertinents; et que les programmes, les plans et les objectifs opérationnels importants seront réalisés.

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe de la Banque mondiale a embauché pour la première fois un dirigeant principal de la gestion des risques pour l'ensemble du Groupe. Ce dirigeant est chargé d'évaluer les risques dans l'ensemble du Groupe, y compris les interactions éventuelles entre différents types de risques; de mesurer les pratiques actuelles de gestion des risques par rapport à celles de grandes institutions financières; de veiller à ce que les activités de gestion des risques du Groupe soient conformes aux pratiques exemplaires dans ce domaine; et d'analyser les risques particuliers propres aux banques multilatérales de développement et aux institutions financières internationales.

Panel d'inspection

Le Panel d'inspection a pour but premier de donner suite aux préoccupations des personnes susceptibles d'être touchées par les projets de la BIRD et de l'IDA, et de veiller à ce que la Banque mondiale respecte ses politiques et procédures opérationnelles au cours des étapes de conception, de préparation et d'exécution des projets. Le Conseil d'administration établit la composition du Panel, qui lui rend compte directement. On trouvera de plus amples renseignements au sujet du Panel sur le site Web de la Banque mondiale (www.worldbank.org/inspectionpanel).



Bureau du conseiller-médiateur pour l'application des directives (CAO)

Le Bureau du CAO s'engage à rehausser la viabilité des projets de la SFI et de l'AMGI ainsi que leur incidence sur le développement en donnant suite, rapidement et efficacement, aux plaintes des collectivités touchées. Il aide aussi la SFI et l'AMGI à accroître les retombées sociales et environnementales de leurs activités et à favoriser un degré de responsabilisation élevé.

Le rapport annuel du CAO peut être consulté sur son site Web (www.cao-ombudsman.org/publications/).

Service de déontologie institutionnelle (INT)

L'INT enquête sur les allégations de fraude et de corruption touchant les opérations du Groupe de la Banque mondiale, de même que sur les allégations d'inconduite des employés; il transmet ses conclusions directement au président. L'INT participe aussi aux efforts de prévention visant à protéger les fonds du Groupe de la Banque et à ce qu'ils servent aux fins prévues. Au cours du dernier exercice, le Service a mené 83 enquêtes et a exclu 35 particuliers et entreprises. On trouvera de plus amples renseignements au sujet de l'INT sur le site Web de la Banque mondiale (<http://go.worldbank.org/036LY1EJJ0>).

La participation du Canada au Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale est régi par ses pays membres. Chacun d'eux détient des actions des organismes qui constituent le Groupe. Les pays exercent principalement leur pouvoir décisionnel par l'entremise de leur gouverneur et de leur administrateur, dépendamment de la nature des décisions, et lors des négociations sur l'augmentation du capital et la reconstitution des ressources.

Actions détenues par le Canada

Le Canada est au nombre des 10 principaux actionnaires de la Banque, ayant souscrit 5,5 milliards de dollars américains au capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI, et 8,9 milliards de dollars américains à titre de donateur à l'IDA. Cela lui confère de 2,51 % à 3,38 % des voix au sein des différentes institutions de la Banque.

Tableau 5

Souscriptions du Canada au capital

(M\$US, sauf indication contraire)

	BIRD	IDA	SFI	AMGI
Souscriptions au capital et contributions	5 403,8	8 943,8 ¹	81,3	56,5
Montant versé	334,9	8 943,8 ¹	81,3	10,7
Montant non versé, mais tributaire des besoins futurs en capital	5 068,9	—	—	45,8
Part des souscriptions (%)	2,79	4,38	3,43	2,96
Part des voix (%)	2,73	2,55	3,38	2,51

Nota – Données tirées des rapports annuels et des états financiers de 2011 de la Banque mondiale, de la SFI et de l'AMGI.

¹ Il s'agit du total de la contribution et des engagements du Canada à l'IDA-15.



Le gouverneur canadien au Groupe de la Banque mondiale

Les pays nomment chacun un gouverneur pour les représenter au Conseil des gouverneurs, qui constitue la plus haute instance de la Banque. Le gouverneur représentant le Canada est le ministre des Finances, l'honorable James M. Flaherty, c.p., député.

Les gouverneurs sont responsables des grandes décisions institutionnelles comme l'adhésion et la suspension des membres, le relèvement ou la réduction du capital-actions autorisé de la Banque, la répartition du revenu net, de même que l'examen des états financiers et des budgets.

De même, le Conseil des gouverneurs est appelé à voter sur un certain nombre de propositions au cours de l'année. Les positions adoptées par le Canada concernant les résolutions mises aux voix en 2011 sont exposées ci-après.

Bilan des votes du gouverneur canadien en 2011

- Le Canada a appuyé un certain nombre de résolutions portant sur la capacité en capitaux et la réforme de la représentation :
 - l'amélioration de la représentation et de la participation des pays en développement et des pays en transition à la BIRD;
 - l'augmentation générale du capital de la BIRD;
 - l'augmentation des ressources dans le cadre de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA;
 - l'augmentation du capital social autorisé au titre de la souscription de nouveaux membres.
- Le Canada a appuyé le transfert de l'excédent de la BIRD afin de reconstituer le fonds fiduciaire pour la bande de Gaza, la Cisjordanie et le Soudan du Sud.
- Le Canada a appuyé les dates et lieux proposés pour les assemblées annuelles de 2013 et de 2014.
- Le Canada a appuyé la demande d'adhésion au Groupe de la Banque mondiale présentée par le Soudan du Sud.
- Le Canada a appuyé la demande d'adhésion à la SFI présentée par le Suriname.

Le Canada n'a pas appuyé la proposition visant à hausser la rémunération des administrateurs et de leurs remplaçants.



Déclarations du Canada présentées au Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, 2011

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, du Guyana, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

**Washington,
le 16 avril 2011**

Au nom du Canada, de l'Irlande et des pays des Caraïbes qui constituent notre groupe de pays, j'aimerais exprimer notre gratitude et notre appui à la direction du Groupe de la Banque mondiale, en particulier pour le leadership dont elle a fait preuve en naviguant parmi les écueils économiques auxquels nous avons fait face ces dernières années. La Banque mondiale continue de jouer un grand rôle pour atténuer les effets de la récente crise économique et financière sur les pays en développement. De nouvelles ressources attribuables à une augmentation inédite du capital et à une reconstitution sans précédent des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) permettront à la Banque de continuer à diriger les efforts de développement économique et de réduction de la pauvreté dans le monde.

Chaque année, en vue d'accroître la reddition de comptes à ses propres citoyens, le Canada établit un ensemble de priorités à l'égard de la Banque mondiale et publie un rapport décrivant le rendement que celle-ci obtient face à ces priorités. J'aimerais souligner trois domaines prioritaires pour le Canada et pour notre groupe de pays : d'abord, le financement agricole, la sécurité alimentaire et la productivité agricole; deuxièmement, la recherche innovatrice de résultats; et enfin, la paix, la sécurité et le développement. Il s'agit là de secteurs dans lesquels la Banque travaille déjà activement et dans lesquels la poursuite des progrès sera la bienvenue.

Les événements qui se produisent ces derniers temps au Moyen-Orient et en Afrique du Nord illustrent la nécessité d'une gouvernance responsable et transparente ainsi que la nécessité d'une croissance économique soutenue et inclusive. Nous sommes heureux de constater le leadership que démontre la Banque ainsi que son engagement en vue d'assurer l'adoption d'une démarche coordonnée qui contribuera à bâtir un meilleur avenir pour la population de la région.

Financement agricole, sécurité alimentaire et productivité agricole

Il importe que la Banque démontre un leadership constant dans la lutte contre la faim dans le monde. À cet égard, nous appuyons la nouvelle stratégie de la Banque pour l'Afrique et sa participation active dans des programmes tels que l'initiative d'amélioration de la nutrition, qui est d'une importance capitale pour nos collègues irlandais, compte tenu de leur expérience historique.



La Banque consacre d'importantes ressources à l'accroissement de l'approvisionnement en nourriture des pays en développement à long terme en contribuant à l'amélioration de la productivité des agriculteurs et en élargissant leur accès aux marchés, tout en aidant les personnes les plus durement touchées par la récente poussée des prix des aliments à court terme. En qualité de participants clés du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, nous faisons bon accueil au lancement du volet du secteur privé de ce programme, qui élargira l'accès au crédit pour les agriculteurs et les petites entreprises du secteur agricole dans les pays à faible revenu. Ces efforts devraient contribuer à modérer la volatilité des prix mondiaux des aliments au fil des ans et à réduire la nécessité d'une aide d'urgence à l'avenir.

En outre, nous apprécions l'engagement de la Banque mondiale et des autres donateurs intéressés, qui profiteront de la réussite de la garantie de marché pour un vaccin contre le pneumocoque afin de créer un nouveau mécanisme qui favoriserait l'innovation dirigée par le secteur privé, au profit des agriculteurs des pays en développement.

Recherche innovatrice de résultats

Le Groupe de la Banque mondiale illustre son engagement à utiliser ses ressources de manière à avoir une incidence maximale sur le développement, gérer les résultats et assurer leur suivi, et incorporer les résultats des évaluations et de la recherche aux décisions stratégiques. Nous sommes heureux de constater que la Banque a décidé de mettre un accent plus poussé sur la mesure des résultats, comme composante principale des réformes convenues et du processus de reconstitution des ressources de l'IDA, lequel a permis d'obtenir des fonds pour les trois prochaines années. Nous encourageons la Banque à cerner les programmes les plus efficaces et à diriger les ressources disponibles vers les secteurs qui permettent d'obtenir des résultats optimaux. Le leadership de la Banque dans ce domaine peut se traduire par des bienfaits pour l'ensemble de la collectivité mondiale du développement.

La recherche innovatrice de résultats, y compris l'élimination de la pauvreté par la participation du secteur privé, a entraîné le Canada à diriger l'élaboration du Projet de financement des petites et moyennes entreprises du Groupe des Vingt (G-20). Ce concours international offre des fonds pour accroître la portée de certaines initiatives efficaces axées sur la hausse des investissements dans les petites et moyennes entreprises. Mentionnons à ce chapitre la Peace Dividend Trust, une organisation canadienne qui aide les entrepreneurs locaux des pays se relevant d'un conflit au moyen de lignes de crédit garanties. Nous sommes heureux de constater que le Groupe de la Banque mondiale accorde un solide soutien à ces initiatives, notamment par l'entremise de la Société financière internationale et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, qui aident les pays pauvres à atteindre un taux de croissance économique durable grâce aux efforts de développement déployés par le secteur privé. Ces initiatives sont conformes à la nouvelle Stratégie sur la croissance économique durable, de l'Agence canadienne de développement international. Nous sommes impatients de mobiliser davantage le Groupe de la Banque mondiale dans le domaine du financement des petites et moyennes entreprises.

Enfin, il est de plus en plus clair que, prises isolément, ni les démarches du secteur public, ni celles du secteur privé ne suffisent en matière de développement. Nous encourageons une collaboration et une intégration encore plus grande entre les volets public et privé de la Banque.

***Paix, sécurité et développement***

Nous faisons bon accueil au lancement, cette semaine, du *Rapport sur le développement dans le monde* de 2011, qui met l'accent sur les conflits, la sécurité et le développement. Nous soulignons le rôle de chef de file exercé par la Banque dans ces domaines.

Nous attendons également avec impatience la réalisation du *Rapport sur le développement dans le monde* de 2012, qui portera sur l'égalité des sexes.

**Washington,
le 24 septembre 2011**

J'aimerais commencer par féliciter l'un des dirigeants de notre groupe, soit le Premier ministre Ingraham des Bahamas, de sa nomination à titre de président du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Au nom de notre groupe, je tiens à reconnaître les contributions importantes de cette institution pour nous aider à satisfaire aux besoins des économies émergentes et des économies en développement du monde entier. Il y a deux semaines, j'ai participé à une réunion des ministres des Finances qui forment le partenariat de Deauville qui a été mis sur pied afin de soutenir les changements historiques qui sont en cours dans certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. La nature collaborative et multilatérale de ce partenariat, qui inclut d'importantes contributions du Groupe de la Banque mondiale, est un rappel clair de la raison pour laquelle j'ai appuyé et je continue d'appuyer sans réserve cette institution et le travail important qu'elle effectue.

En tant que représentant au Comité du développement de notre groupe, qui est grand et hétérogène, il est important pour moi de mettre l'accent sur de nombreuses priorités légitimes et de les concilier. Au nom du Canada, de l'Irlande et des pays des Caraïbes que je représente, je tiens à soulever un certain nombre d'enjeux clés que nous défendrons en tant que questions prioritaires pour la Banque au cours des prochaines années. D'abord, la Banque doit continuer de satisfaire aux besoins de ses membres qui découlent de la crise économique et financière. Ensuite vient la difficulté qui consiste à relever les défis actuels du développement, y compris la sécurité des aliments, les changements climatiques, l'égalité des sexes et la création d'emplois.

1. Satisfaire aux besoins de ses membres

Les récents développements ont accru le risque et l'incertitude au sein de l'économie mondiale, et de nouveaux défis ont émergé. Certaines régions, y compris les Caraïbes, continuent de souffrir des effets de la crise économique et financière. La reprise économique demeure modeste, et elle est ralentie par le prix élevé du carburant, l'inflation sur les aliments essentiels, des flux de versements moins élevés et des baisses dans certains secteurs clés du tourisme. Nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale de maintenir son soutien à la région des Caraïbes afin de faciliter la reprise au sein de ces économies.



Nous nous réjouissons du leadership exercé par la Banque mondiale pour orienter les efforts déployés par les banques multilatérales de développement dans le cadre du partenariat de Deauville, y compris la mise au point par des institutions financières internationales d'un plan d'action conjoint pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ce plan renforcera la gouvernance, améliorera l'inclusion sociale et économique, créera des emplois pour les jeunes en particulier, et accélérera la croissance économique provenant du secteur privé en tant que fondement sous-jacent de la démocratie. Il est crucial d'organiser une suite multilatérale forte et coordonnée au Printemps arabe afin de soutenir les réformes qui sont exigées par les populations concernées.

Dans ce contexte, la Banque mondiale a publié, plus tôt cette année, son *Rapport sur le développement dans le monde 2011 : Conflits, sécurité et développement*. Les mesures prometteuses adoptées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord continuent de mettre en relief les importantes recommandations décrites dans ce rapport. Les connaissances tirées de cet important projet doivent continuer d'influer sur l'orientation stratégique et d'orienter les décisions en matière d'opérations et de programmes.

Comme tous les gouvernements, nous devons exiger une valeur continue au titre de nos investissements de recapitalisation et de reconstitution des ressources, compte tenu surtout de la consolidation fiscale qui est en cours. En échange de nos investissements, la Banque mondiale a pris l'engagement de moderniser et de réformer ses propres opérations. Dans cette optique, nous nous réjouissons du processus d'amélioration continue qui est en cours à la Banque mondiale afin de veiller à ce que celle-ci soit en mesure de relever les défis actuels et futurs du développement. En particulier, la fiche de performance institutionnelle et les rapports sur les résultats de la Banque mondiale, qui sont tous deux publiés pour la première fois lors des présentes assemblées annuelles, permettront d'accroître la responsabilisation et la transparence envers les intervenants internes et externes.

2. Relever les défis actuels du développement

a) Sécurité des aliments

La question de la sécurité des aliments constitue l'une des grandes priorités de notre groupe. L'augmentation des prix des aliments et la très grande instabilité des prix des aliments peuvent avoir un effet particulièrement néfaste sur la sécurité des aliments dans les pays les plus pauvres.

L'augmentation des prix des aliments, les conflits et des saisons successives de sécheresse ont entraîné une crise humanitaire dans les pays de la Corne de l'Afrique. Grâce aux contributions que nous avons faites pour reconstituer les ressources à l'Association internationale de développement, nous avons pu soutenir la création d'un nouveau Guichet de financement de ripostes à la crise qui est conçu pour s'attaquer à d'importants problèmes comme celui-ci.

Le Canada est également heureux de s'associer à la Banque mondiale dans le cadre du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et de l'Initiative des mécanismes de renouvellement en agriculture afin d'accroître le développement agricole et de mettre à profit les ressources et la créativité du secteur privé afin d'engendrer des innovations et des percées en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole dans les pays en développement. Nous sommes impatients de recevoir des recommandations d'experts au sujet d'éventuels projets pilotes de l'Initiative des mécanismes de renouvellement en agriculture et de nous associer à la Banque mondiale dans le cadre d'un programme de mise en œuvre.



Le Canada et l'Irlande, de concert avec la Banque mondiale, appuient fortement la Feuille de route pour améliorer la nutrition, et nous avons accru notre soutien à des programmes qui améliorent la santé des personnes pauvres et qui réduisent la malnutrition des mères, des enfants et des nourrissons.

b) Changements climatiques

Nous appuyons aussi fortement l'accent que met la Banque sur le défi des changements climatiques, puisque leurs effets – températures plus élevées, modification des tendances des précipitations, hausse du niveau des mers, et catastrophes météorologiques plus fréquentes – posent de grands risques pour l'agriculture, l'alimentation et les réserves d'eau. L'enjeu réside dans les récents gains effectués dans la lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie, ainsi que dans les vies et les moyens de subsistance de milliards de personnes dans les pays en développement.

Plus tôt cette année, le Canada a versé à la Société financière internationale une somme de 285,7 millions de dollars qui doit servir de financement concessionnel pour un vaste portefeuille de projets d'énergie propre dans des pays en développement, dans le cadre de l'engagement canadien de soutien aux efforts d'atténuation. Cet investissement, qui s'inscrit dans l'engagement triennal de financement que le Canada a pris pour la lutter contre les changements climatiques dans le cadre de l'Accord de Copenhague, vise à créer un effet de levier pour stimuler les flux financiers privés vers des secteurs à faibles émissions de carbone et à obtenir d'importantes réductions des émissions, de manière à ralentir l'effet des changements climatiques à l'échelle planétaire. Surtout en période de consolidation fiscale, il sera crucial de pouvoir profiter de ressources du secteur privé afin de réaliser les objectifs de financement à long terme en matière de changements climatiques.

c) Égalité des sexes

L'égalité des sexes est un troisième défi au développement que nous reconnaissons. Nous accueillons avec joie le *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement*, et nous nous attendons à ce qu'il mette fin aux doutes exprimés quant à la pertinence de l'égalité des sexes. Comme on l'indique dans le rapport, l'égalité des sexes est un objectif fondamental du développement en soi, mais elle s'inscrit aussi dans la plus pure logique économique. C'est la raison pour laquelle l'égalité des sexes doit devenir partie intégrante de tous les cadres d'évaluation des résultats institutionnels, y compris au niveau des pays. Seule une société équitable, juste et égalitaire sera assez solide pour relever les défis pressants de l'économie mondiale, y compris ceux de la sécurité des aliments et des changements climatiques susmentionnés.

d) Création d'emplois

Le quatrième défi du développement consiste à veiller à ce que nos économies soient assez solides pour produire des emplois stables et bien rémunérés. Comme nous l'a rappelé très clairement le Printemps arabe, la création d'emplois de qualité et l'intégration des populations à l'économie de leur pays sont des facteurs cruciaux du développement durable et ils doivent être au centre de nos efforts de développement. Une stratégie de création d'emplois est au cœur de la détermination du niveau de vie, de la croissance de la productivité, de la transformation et de la cohésion sociales.

Dans cette optique, nous attendons avec impatience la publication du *Rapport sur le développement dans le monde* de l'an prochain, qui mettra l'accent sur cet important sujet de la création d'emplois.



En conclusion, les membres de notre groupe estiment que le Groupe de la Banque mondiale est bien placé pour satisfaire aux besoins divers et complexes de ses membres en matière de développement et de contribuer au règlement de problèmes mondiaux très complexes.

L'administratrice représentant le Canada au Groupe de la Banque mondiale

Les gouverneurs délèguent la gestion courante à 25 administrateurs à temps plein, en poste au siège de la Banque, à Washington. Les administrateurs sont nommés pour des mandats de deux ans. Ils représentent chacun un groupe, qui peut inclure plus d'un pays. L'administratrice pour le Canada, M^{me} Marie-Lucie Morin, représente le groupe de pays qui comprend, outre le Canada, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Les gouvernements de ce groupe de pays fournissent des conseils à l'administrateur au sujet des questions abordées par le Conseil d'administration. L'administrateur tient compte de ces conseils lorsqu'il prend position, en se fondant également sur son propre jugement à titre de dirigeant de la Banque mondiale.

Les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus. Lors des votes officiels, le nombre relatif de voix de chaque administrateur dépend du nombre d'actions détenues par le groupe de pays qu'il représente.

À la Banque, le nombre de voix d'un pays est principalement fonction du nombre d'actions qu'il détient, ce qui signifie en fait que le nombre de voix traduit le poids économique relatif de chaque membre. Un petit nombre de voix de base est aussi réparti également entre tous les membres. À la fin de 2010, des réformes touchant le nombre d'actions et de voix à la BIRD ont été approuvées, ce qui fera augmenter la part des voix détenues par les pays en développement et les économies émergentes puisque les augmentations générales et spéciales du capital sont financées par les États membres. Par suite de ces réformes de la représentation, le Canada reculera du septième au onzième rang pour le pourcentage des voix qu'il détient.

Tableau 6

Pourcentage du nombre de voix des 12 plus importants membres de la Banque mondiale (BIRD) avant et après les réformes de la représentation

% des voix

Pays	Avant les réformes	Après les réformes
États-Unis	16,36	15,85
Japon	7,85	6,84
Chine	2,78	4,42
Allemagne	4,48	4,00
France	4,30	3,75
Royaume-Uni	4,30	3,75
Inde	2,78	2,91
Fédération de Russie	2,78	2,77
Arabie Saoudite	2,78	2,77
Italie	2,78	2,64
Canada	2,78	2,43
Brésil	2,07	2,24



Les actionnaires soulèvent couramment de sérieuses questions ou préoccupations au sujet de certaines opérations de la Banque avant que celles-ci ne soient débattues par le Conseil d'administration. En outre, les administrateurs peuvent voter contre certains projets ou politiques ou s'abstenir de voter après avoir consulté les membres de leur groupe. En 2011, l'administratrice représentant le Canada a appuyé toutes les politiques et tous les projets approuvés par le Conseil, à une exception près.

Bilan des votes de l'administratrice représentant le Canada en 2011

(Oppositions ou abstentions seulement)

En juin, l'administratrice représentant le Canada s'est abstenue de voter au sujet de la décision de hausser la rémunération du personnel du Groupe de la Banque mondiale.

Personnel du bureau de l'administratrice canadienne à la Banque mondiale (au 31 décembre 2011)

Administratrice	Marie-Lucie Morin (Canada)
Administrateur suppléant	Kelvin Dalrymple (Barbade)
Conseiller principal	Eamonn Kearns (Irlande)
Conseiller principal	Jonathan Rothschild (Canada)
Conseillère principale	Anita Ambroise (Canada)
Conseiller principal	Ian MacDonald (Canada)
Conseillère	Anne Donegan (Irlande)
Conseiller	Andrew Clark (Canada)
Conseiller	Kevin Silston (Antigua-et-Barbuda)
Adjointe administrative	Anne Turcotte (Canada)
Adjoint de programme	Kimani James (Grenade)

Contributions financières du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2011

Le Canada est un important donateur au Groupe de la Banque. En 2011, il a versé les contributions suivantes :

Païement à l'IDA : 384 280 000 \$

L'IDA constitue le principal outil de la Banque mondiale pour le financement destiné aux pays les plus pauvres; elle leur octroie des subventions et des prêts sans intérêt. L'IDA attribue ses ressources principalement suivant un mécanisme fondé sur le rendement, qui inclut des mesures de l'inclusion sociale dans un pays (p. ex., filet de sécurité sociale, égalité entre les sexes) et de la gouvernance. Plus un pays obtient des cotes élevées relativement à ces indicateurs, plus il peut recevoir de ressources de la part de l'IDA.

Le Canada a versé 384 millions de dollars à l'IDA en 2011. Cette contribution appuie les efforts de l'IDA visant à accroître l'efficacité de l'aide, à financer de grands projets régionaux comme des projets d'infrastructure, et à fournir une aide spéciale à des États fragiles comme l'Afghanistan et Haïti, tout en veillant à ce que l'endettement des pays n'atteigne pas un niveau insoutenable.



Vu la conclusion récente des négociations liées à la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA, la contribution annuelle du Canada s'élèvera à 442 millions de dollars à compter de 2012. Pour de plus amples renseignements, voir l'encadré « Seizième reconstitution des ressources de l'IDA ».

Seizième reconstitution des ressources de l'IDA

La nature préférentielle des prêts accordés par l'IDA exige que les donateurs en reconstituent les ressources tous les trois ans. En 2010-2011, le Canada a participé à la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA. Par l'effet de cette reconstitution, le Canada s'est engagé à faire passer le montant de ses paiements annuels à l'IDA de 384 millions de dollars à 442 millions pour chacune des trois prochaines années. La contribution accrue du Canada à l'IDA par l'entremise de la Seizième reconstitution des ressources découle d'une analyse détaillée de l'institution et des facteurs suivants :

- les résultats clairement positifs générés par l'investissement du Canada (voir ci-après);
- les évaluations indépendantes et examinées par des pairs selon lesquelles il est évident que l'IDA compte parmi les meilleurs mécanismes à la disposition du Canada pour apporter son aide internationale;
- la réalisation des priorités du Canada en lien avec la reconstitution, y compris l'amélioration des mécanismes des États fragiles, une meilleure intégration de l'égalité entre les sexes et le maintien de l'insistance sur les résultats;
- les ressources élevées transférées à l'IDA par la BIRD et la SFI;
- l'engagement à améliorer davantage les mécanismes visant à assurer l'efficacité de l'aide;

la contribution accrue de nombreux donateurs du G-20.

Aperçu des résultats de l'IDA

La Banque mondiale publie une fiche de rendement institutionnel qui documente les résultats obtenus et les mécanismes de suivi. Dans son plus récent rapport, la Banque fait état de ses réalisations au regard de quatre priorités (les institutions et la gouvernance; le soutien du développement humain et de l'égalité entre les sexes; le soutien du développement durable; et le soutien des finances, du développement du secteur privé et du commerce). Voici quelques résultats :

- *Soutien des institutions et de la gouvernance* : Par l'entremise d'opérations approuvées entre 2006 et 2010, l'IDA a appuyé une meilleure gestion du secteur public dans 50 pays, la réforme des systèmes d'approvisionnement de 41 pays et l'élargissement de l'accès à l'information gouvernementale dans 34 pays.
- *Transports* : Les investissements de la Banque consacrés aux transports ont rendu les échanges commerciaux plus efficaces et ont contribué au développement humain en augmentant la mobilité, donnant ainsi accès à des emplois, aux marchés, aux écoles et aux établissements de santé. Depuis 2000, les opérations financées par l'IDA ont appuyé la construction et la réfection de plus de 118 000 kilomètres de routes, l'entretien de plus de 134 000 kilomètres de routes, ainsi que la construction et la réfection de plus de 1 600 ponts.

Alimentation en eau et assainissement : Grâce aux opérations financées par l'IDA depuis 2000, 113 millions de personnes ont maintenant un meilleur accès à de l'eau, près de 500 000 points d'eau communautaires ont été construits ou remis en état, 1,5 million de foyers ont été reliés à un système d'approvisionnement en eau, et 164 entreprises publiques d'approvisionnement en eau ont bénéficié d'un soutien.

On trouvera de plus amples renseignements au sujet des résultats de l'exercice de reconstitution des ressources sur le site Web de la Banque mondiale, (http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/IDA16_Report-English-Final.pdf; en anglais seulement).



Allègement de la dette multilatérale par l'intermédiaire de la Banque mondiale : 51 200 000 \$

Dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), la Banque mondiale, le FMI et le Fonds africain de développement ont accepté d'annuler la totalité des dettes admissibles des pays pauvres très endettés. Au sommet du G-8 tenu à Gleneagles en 2005, le Canada et d'autres pays donateurs se sont mis d'accord pour compenser entièrement ces institutions pour les dettes qu'elles annuleront au nom des pays pauvres, de façon à ne pas nuire à leur capacité de fournir une nouvelle aide financière à tous les pays à faible revenu. L'engagement total du Canada pour la période de 50 ans de l'IADM se chiffre à 2,5 milliards de dollars, les paiements étant versés annuellement. En 2011, le Canada a versé 51,2 millions de dollars au Groupe de la Banque mondiale au titre de l'IADM.

Fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale

Le Canada contribue à un certain nombre de fonds fiduciaires à donateurs multiples administrés par la Banque mondiale. Ces derniers sont constitués afin de mobiliser des ressources aux fins des grandes priorités de développement stratégique au niveau des pays.

Sauf indication contraire, les décaissements qui figurent ci-après ont été effectués par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Tableau 7

Contributions du Canada aux fonds fiduciaires à donateurs multiples du Groupe de la Banque mondiale (plus de 5 M\$)

(millions de dollars)

Décaissement	2011 ¹
Fonds de partenariat pour le carbone forestier (Fonds de préparation)	40
Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan	29
Fonds pour les pays les moins avancés consacré à l'adaptation aux changements climatiques	20
Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation en Afghanistan	16,5
Afghanistan – Renforcement des activités dans le domaine de la santé pour les pauvres des zones rurales	15
Appui au Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti	15
Bangladesh – Programme d'amélioration de la gestion des dépenses publiques	10
Appui à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique – phase III	10
Programme d'entrepreneuriat pour l'innovation dans les Caraïbes	8
Gestion économique dans les Caraïbes	8
Programme de développement du secteur de l'éducation du Punjab	6,82
Éthiopie – Programme de développement agricole	6
Fonds canadien pour les changements climatiques ²	291,5

¹ Année civile.

² Les fonds ont été versés par l'entremise du ministère des Finances et comprennent 5,8 millions de dollars pour des subventions pour des services consultatifs ainsi que 285,7 millions en financement préférentiel.

Sources : ACDI et ministère des Finances



Tableau 8

Contributions du Canada aux initiatives mondiales du Groupe de la Banque mondiale

(millions de dollars)

Initiative	1999–2000 à 2009–2010	2010–2011 ¹	Du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2011	Total depuis 1999-2000
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	200	21,82	–	221,82
Garantie de marché pour les vaccins	115	20,3	22,9	158,2
Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme	828,4	150	180	1 158,4
Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination	188	20	–	208
Facilité pour l'environnement mondial	492,5	60,4	54,75	607,65

¹ Du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Source : ACDI



ANNEXE 1

SIGLES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international
AGE	Accords généraux d'emprunt
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAO	Conseiller-médiateur pour l'application des directives
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CMFI	Comité monétaire et financier international
CRAT	Centre régional d'assistance technique
DTS	Droits de tirage spéciaux
FEC	Facilité élargie de crédit
FFRPC	Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FMI	Fonds monétaire international
FPCE	Facilité de protection contre les chocs exogènes
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
G\$	milliards de dollars
G\$US	milliards de dollars américains
G-20	Groupe des Vingt
GAFSP	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
GEI	Groupe d'évaluation indépendante
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IED	investissement étranger direct
IFR	Instrument de financement rapide
INT	Service de déontologie institutionnelle
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
LCM	ligne de crédit modulable
LCP	Ligne de crédit de précaution
LPL	Ligne de précaution et de liquidité
M\$	millions de dollars
M\$US	millions de dollars américains
NAE	Nouveaux accords d'emprunt
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement



PEM	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i> (publication)
PER	<i>Perspectives économiques régionales</i> (publication)
PFR	pays à faible revenu
PIB	produit intérieur brut
PPTE	Pays pauvre très endetté
SAP	stratégie d'aide-pays
SFI	Société financière internationale
SMI	système monétaire international
SPP	stratégie de partenariat avec les pays
UE	Union européenne



ANNEXE 2

COMMUNIQUÉS DE 2011 DU COMITÉ MONÉTAIRE ET FINANCIER INTERNATIONAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Washington,
le 16 avril 2011

Communiqué de la vingt-troisième réunion du Comité monétaire et financier international
du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

Présidée par M. Tharman Shanmugaratnam, ministre des Finances de Singapour

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau président, M. Tharman Shanmugaratnam. Nous tenons à remercier M. Youssef Boutros-Ghali pour ses bons offices en tant que président du CMFI en des temps difficiles.

Économie mondiale. La reprise mondiale monte en régime, mais reste vulnérable. Nous avons examiné les risques considérables qui pèsent sur les perspectives et avons décidé de prendre les initiatives nécessaires pour conforter la reprise. Il convient de prendre des mesures crédibles pour accélérer les progrès sur le front de la stabilité financière et de la viabilité des dettes souveraines, et pour rééquilibrer les finances publiques en temps voulu dans les pays avancés, tout en veillant à éviter la surchauffe dans les pays émergents, et en faisant face aux risques résultant de la hausse des cours des matières premières. Nous soulignons aussi qu'il importe de créer des emplois pour assurer la viabilité à moyen terme. Dans ce contexte, il faut aussi suivre de près les retombées économiques immédiates des événements tragiques au Japon et des développements dans certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Comme les politiques économiques peuvent avoir des effets considérables par-delà les frontières, nous nous engageons à continuer de conjuguer nos efforts pour lutter contre les effets de contagion et réaliser une croissance mondiale robuste et équilibrée.



Stabilité financière mondiale. Nous sommes déterminés à redoubler d'efforts pour accroître la résilience du secteur financier et sa capacité à soutenir la reprise économique. Il importe de faire progresser les réformes visant à réfréner la prise de risques financiers excessifs et circonscrire l'aléa moral, ainsi qu'à renforcer le contrôle et la réglementation des places financières. Les récents accords internationaux sur le renforcement de la réglementation financière doivent maintenant être appliqués et s'accompagner de contrôles plus efficaces. Il faut renforcer la coopération et progresser plus rapidement face aux risques représentés par les établissements financiers d'importance systémique au niveau mondial, y compris à l'aide de normes prudentielles plus strictes, et pour ce qui est des procédures de règlement transfrontalières. Nous saluons les contributions du FMI dans ces domaines et en ce qui concerne le cadre macroprudentiel, et nous attendons avec intérêt les rapports à venir du programme d'évaluation du secteur financier sur les pays dont le secteur financier a une importance systémique. Nous préconisons de renforcer, dans le secteur financier, la surveillance des risques liés aux activités bancaires parallèles, et nous convenons de maintenir la pression sur les juridictions non coopératives. Nous prenons note avec intérêt des informations actualisées concernant l'initiative sur les insuffisances des données et nous escomptons des progrès concrets dans ce domaine.

Système monétaire international (SMI)

Nous prenons bonne note des travaux analytiques du FMI sur le fonctionnement du SMI.

Surveillance. Nous attendons avec intérêt une évaluation exhaustive, dans le cadre de l'examen triennal de la surveillance, de l'efficacité, de l'équité et des effets d'entraînement de la surveillance du FMI, notamment une évaluation des lacunes éventuelles et des mises à niveau nécessaires. Il faut continuer de mettre l'accent sur l'amélioration de la surveillance bilatérale et multilatérale, ainsi que le renforcement des liens entre les dimensions financière et macroéconomique. Tirant les enseignements des rapports récents du BIE, nous demandons que des propositions concrètes soient formulées avant notre prochaine réunion pour renforcer la surveillance du FMI, y compris en ce qui concerne la détection des risques, la surveillance des pays posant les risques systémiques les plus élevés, ainsi que la cohérence et l'intégration des produits de la surveillance. Nous attendons avec intérêt de recevoir des rapports de contagion francs et exhaustifs sur les pays les plus importants pour le système, et d'examiner un rapport global sur la surveillance multilatérale lors de notre prochaine réunion.

Flux de capitaux. Les travaux récents du FMI sur la gestion des flux de capitaux sont une étape qui devrait déboucher sur une démarche globale et équilibrée s'appuyant sur l'expérience des pays en la matière. Tenant dûment compte de la situation propre à chaque pays et des avantages de l'intégration financière, cette démarche doit inclure des recommandations concernant à la fois les politiques qui donnent lieu à des entrées de capitaux et la gestion des entrées de capitaux. Nous invitons le FMI à approfondir son analyse de la liquidité mondiale, des diverses expériences des pays membres en matière de gestion du compte de capital, de libéralisation des flux de capitaux transfrontaliers et de développement des marchés financiers intérieurs.



Liquidité. Nous attendons avec intérêt d'examiner les dispositifs internationaux de sécurité financière pour faire face aux crises systémiques, y compris des mécanismes d'injection de liquidités, assortis de garde-fous adéquats. Nous saluons aussi la nette expansion des ressources des Nouveaux accords d'emprunt. Nous appelons le FMI à travailler avec les arrangements financiers régionaux pour mettre au point des principes généraux de coopération avec le FMI. Nous demandons que les travaux soient poursuivis pour établir une méthode fondée sur des critères qui permettrait d'inclure d'autres monnaies dans la composition du DTS.

Pays à faible revenu. Grâce surtout aux volants de sécurité macroéconomiques solides constitués avant la crise, les pays à faible revenu ont montré plus de résilience lors de la crise mondiale que par le passé, et se sont bien redressés, mais la plupart restent vulnérables face à la récente flambée des cours des produits alimentaires et des carburants. Il est important d'amortir l'impact économique et social de ces chocs. Le FMI doit continuer à offrir des conseils et des financements pour aider les pays à faible revenu à surmonter leurs problèmes de balance des paiements. Nous demandons au FMI d'affiner ses instruments pour évaluer la vulnérabilité et la viabilité de la dette des pays à faible revenu et étudier les moyens de les aider à gérer plus efficacement la volatilité.

Gouvernance. Nous nous réjouissons de la prise d'effet de la réforme des quotes-parts et de la représentation de 2008 et nous invitons instamment tous les pays membres à faire le nécessaire pour que la réforme des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 prenne effet avant l'Assemblée annuelle de 2012. Nous aurons à tâche de rehausser le rôle du CMFI en en faisant un foyer essentiel de coopération économique et financière.

Tremblement de terre au Japon. Nous exprimons notre sympathie et notre soutien au gouvernement et au peuple japonais, confrontés aux effets des récentes catastrophes naturelles.

Prochaine réunion du CMFI. Notre prochaine réunion se tiendra à Washington le 24 septembre 2011.

**Washington,
le 24 septembre 2011**

Communiqué de la vingt-quatrième réunion du CMFI : une action collective pour la reprise mondiale

Présidé par M. Tharman Shanmugaratnam, vice-premier ministre et ministre des Finances de Singapour

L'économie mondiale est entrée dans une phase dangereuse, qui appelle, de la part des pays membres et du FMI, une vigilance exceptionnelle, de la coordination et une volonté de prendre des mesures audacieuses. Nous sommes encouragés par la détermination de nos collègues de la zone euro à faire ce qu'il faut pour résoudre la crise qui frappe la zone. Nous nous félicitons que le FMI soit prêt à soutenir vigoureusement cet effort dans le cadre de sa mission mondiale.



Nous avons convenu aujourd'hui d'agir de manière décisive face aux dangers qui menacent l'économie mondiale, à savoir les risques liés aux dettes souveraines, la fragilité du système financier, le fléchissement de la croissance économique et le chômage élevé. Les circonstances varient d'un pays à l'autre, mais nos économies et nos systèmes financiers sont étroitement liés entre eux. Nous agissons donc collectivement pour rétablir la confiance et la stabilité financière, et pour relancer la croissance mondiale.

Les pays avancés sont le pilier central de toute résolution effective des tensions mondiales actuelles. Leur stratégie consiste à rétablir la viabilité budgétaire tout en veillant à assurer la poursuite de la reprise économique. En tenant compte de la diversité des situations nationales, les pays avancés adopteront des mesures pour rétablir la confiance et soutenir la croissance, et appliqueront des mesures claires, crédibles et spécifiques pour rééquilibrer leurs finances publiques. Les pays de la zone euro feront tout ce qui est nécessaire pour résoudre la crise de la dette souveraine dans la zone et garantiront la stabilité financière de la zone dans son ensemble et de ses États membres. Il conviendra notamment d'appliquer la décision prise le 21 juillet par les dirigeants de la zone euro de donner plus de souplesse au Fonds européen de stabilité financière de manière à ce qu'il ait un impact aussi large que possible, et d'améliorer la gestion de crise et la gouvernance dans la zone. Les pays avancés veilleront à ce que les banques aient des fonds propres solides et aient accès à un financement adéquat; maintiendront une politique monétaire accommodante tant que cela restera compatible avec la stabilité des prix, en tenant compte des effets d'entraînement internationaux; redynamiseront leurs marchés immobiliers affaiblis et assainiront les bilans des ménages; et entreprendront des réformes structurelles pour stimuler l'emploi et rehausser le potentiel de croissance à moyen terme de leur économie.

Les pays émergents et les pays en développement, qui affichent une stabilité et une croissance remarquables, ont aussi un rôle essentiel à jouer pour que la riposte mondiale soit efficace. Leur stratégie consiste à adapter leurs politiques macroéconomiques, le cas échéant, pour se reconstituer une marge de manœuvre, contenir la surchauffe et être mieux en mesure de faire face à la volatilité des flux de capitaux. Les économies en situation d'excédent continueront d'opérer des réformes structurelles pour accroître leur demande intérieure, tout en poursuivant leurs efforts pour assouplir davantage leur taux de change, et contribuer ainsi à la demande mondiale et au rééquilibrage de la croissance. Favoriser une croissance solidaire et créer des emplois sont nos priorités à tous.

Nous réaffirmons l'importance du programme de réforme du secteur financier et nous sommes déterminés à en assurer l'application intégrale et rapide. Nous continuerons de coordonner nos actions pour renforcer la réglementation des établissements financiers importants pour le système, mettre en place des mécanismes permettant de régler de façon ordonnée à l'échelle nationale et internationale la situation des établissements financiers en difficulté, et nous attaquer aux risques que pose la finance parallèle.



Nous appelons le FMI à jouer un rôle central dans la recherche d'une résolution ordonnée de la crise actuelle et dans la prévention des crises futures. Nous saluons le rapport consolidé sur la surveillance multilatérale, qui sera un outil important pour axer nos débats sur les risques et les enjeux principaux. Nous accueillons avec satisfaction les orientations données par le plan d'action de la Directrice générale. En particulier, nous encourageons le FMI à mettre l'accent sur les priorités ci-après et à faire rapport au CMFI lors de sa prochaine réunion :

- Un cadre de surveillance plus intégré, plus impartial et plus efficace qui tienne mieux compte des risques pesant sur la stabilité économique et financière, sur la base de l'examen triennal de la surveillance du FMI et des rapports de contagion;
- Une évaluation à bref délai des mécanismes de financement actuels et des améliorations à apporter au dispositif mondial de sécurité financière;
- Un examen de l'adéquation des ressources du FMI;
- La fourniture de conseils et de concours financiers adéquats aux pays à faible revenu, notamment pour leur permettre de faire face à la volatilité des prix de l'alimentation et de l'énergie;
- La poursuite des travaux sur une approche globale, souple et équilibrée de la gestion des flux de capitaux, inspirée de l'expérience des pays.

La réforme de la gouvernance est essentielle pour la légitimité et l'efficacité du FMI. Nous redoublerons d'efforts pour que la réforme de 2010 sur les quotes-parts et la gouvernance entre en vigueur d'ici à l'Assemblée annuelle de 2012 comme prévu. Nous appelons le FMI à mener à bien un examen exhaustif de la formule de calcul des quotes-parts d'ici à janvier 2013 et à nous faire part des progrès accomplis lors de notre prochaine réunion. Nous réaffirmons la volonté de mener à bien la quinzième révision générale des quotes-parts d'ici à janvier 2014. Nous nous réjouissons à la perspective de renforcer encore le rôle du CMFI en tant qu'instance clé de la coopération économique et financière mondiale.

Nous remercions Messieurs Strauss-Kahn et Lipsky de leur contribution remarquable à la tête du FMI pendant une période difficile. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à Madame Lagarde, ainsi qu'à Monsieur Lipton, Madame Shafik et Monsieur Zhu. Notre prochaine réunion se tiendra à Washington le 21 avril 2012.



ANNEXE 3

COMMUNIQUÉS DE 2011 DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DES CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Washington ,
le 16 avril 2011

Communiqué du Comité du développement

Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 16 avril 2011, à Washington.
2. Nous accueillons avec satisfaction les signes d'un raffermissement de l'économie mondiale, entraîné dans une large mesure par les pays en développement. Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que la surchauffe dans certains secteurs, en particulier ceux des produits alimentaires et de l'énergie, exerce des pressions sur les prix et accroît leur volatilité, ce qui constitue une menace pour les pays en développement et, notamment leurs populations les plus vulnérables. Nous nous engageons à rester attentifs aux problèmes économiques engendrés par les catastrophes naturelles, les conflits et les troubles sociaux. Nous restons déterminés à promouvoir une croissance durable, équilibrée et solidaire et à fournir efficacement et rapidement l'appui nécessaire.
3. Les événements récemment survenus dans certaines parties du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord auront des conséquences sociales et économiques durables, qui différeront toutefois d'un pays à un autre. Nous nous félicitons des promptes interventions et des conseils du Groupe de la Banque mondiale et du FMI et, notamment, de l'appui aux programmes et aux stratégies dans les domaines de l'emploi, des filets de protection sociale, de la gestion budgétaire, de la gouvernance, de la promotion du développement du secteur privé ainsi que dans d'autres domaines cruciaux. Nous demandons à la Banque de renforcer son appui au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, en collaborant avec les autorités nationales et les organisations multilatérales, régionales et bilatérales pertinentes.
4. Les institutions financières internationales continuent de jouer un rôle essentiel en aidant les pays à prévenir les crises ou à les surmonter. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la Seizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), qui est d'un niveau sans précédent, et de l'approbation de l'augmentation du capital de la BIRD, et nous appelons de nos vœux l'adoption rapide de l'augmentation sélective du capital de l'IFC. Nous notons avec satisfaction l'importance accordée dans le cadre d'IDA-16 à la parité hommes-femmes, aux États fragiles et au changement climatique ainsi qu'à l'obtention de résultats. Nous nous réjouissons aussi de la poursuite de l'appui fourni par l'IDA à l'agriculture, à l'infrastructure et à l'énergie. Nous notons avec satisfaction l'allocation spéciale à Haïti et la création du Mécanisme de réponse aux crises conçu pour accroître la capacité de l'IDA à monter des interventions rapides lorsque ses pays membres sont frappés par une crise économique ou sont victimes de catastrophes naturelles. Ces ressources supplémentaires contribueront toutes à aider le Groupe de la Banque mondiale à maintenir son appui à ses pays membres dans le cadre de leur lutte contre la pauvreté.



5. Nous notons avec satisfaction que les deux tiers des pays en développement sont bien, ou relativement bien, engagés pour atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire. Les progrès sont toutefois inégaux et se sont ralentis dans certaines régions par suite de la crise économique mondiale et de la récente hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Nous nous engageons à intensifier nos efforts pour obtenir des résultats à l'horizon 2015, en particulier dans les régions qui ont pris du retard et les États fragiles et pour les populations qui sont de longue date victimes d'exclusion, notamment les femmes et les filles, et aussi pour préserver les progrès accomplis en accroissant la capacité de résistance aux chocs économiques et environnementaux.

6. Nous sommes préoccupés par le niveau élevé et la volatilité des prix alimentaires internationaux et leur impact sur les populations vulnérables, ainsi que par les menaces qu'ils constituent à plus long terme pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté. Nous notons avec satisfaction la réponse du Groupe de la Banque mondiale qui, en collaboration avec ses partenaires, notamment le G-20, s'efforce de relever les défis liés, à court et à long terme, à la sécurité alimentaire et à la volatilité des prix. Nous nous réjouissons des recommandations du rapport intitulé *Faire face à la volatilité des prix alimentaires mondiaux et à ses répercussions sur la sécurité alimentaire* qui a été préparé pour le Comité du développement et nous prônons la poursuite des actions en ce domaine. Nous notons avec satisfaction le rôle accru joué par le Groupe de la Banque mondiale dans le développement de l'agriculture et de la recherche agricole, et notamment les efforts déployés pour accroître la productivité et la résilience de la petite agriculture. Nous invitons instamment le Groupe de la Banque mondiale à rechercher des moyens novateurs pour accroître la productivité et les échanges agricoles, améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés et renforcer l'investissement privé et la coopération Sud-Sud. L'Afrique est touchée de manière disproportionnée par les chocs et mérite une attention particulière. Nous soulignons le rôle crucial joué par les femmes dans l'agriculture et la nécessité de veiller à la prise en compte de leurs besoins. Nous reconnaissons qu'il est important, pour contribuer à satisfaire aux besoins des pays en développement, de mener une action multilatérale coordonnée plus résolue dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, notamment en affectant des ressources financières suffisantes au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), et de forger des partenariats avec l'ONU et d'autres entités pertinentes.



7. Nous accueillons avec satisfaction le *Rapport sur le développement dans le monde* sur le thème *Conflits, sécurité et développement*, qui fait ressortir le lien entre le règlement des conflits et le développement économique. Le Rapport sur le développement dans le monde pourrait promouvoir une amélioration sensible de la performance du Groupe de la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement dans les États fragiles et touchés par un conflit. Dans le cadre de l'effort collectif mené par la communauté internationale, le Groupe de la Banque mondiale peut contribuer de manière cruciale à aider les pays en mettant l'accent sur la création d'emplois et le développement du secteur privé, une croissance inclusive, le développement d'institutions solides et le renforcement de la sécurité et de la justice dans les pays confrontés à la fragilité, à des conflits, à la criminalité organisée et à d'autres formes de violence. Nous sommes favorables à l'intégration des leçons tirées du Rapport sur le développement dans le monde dans les politiques et les opérations du Groupe de la Banque mondiale, notamment l'alignement des résultats et la gestion des risques, et à l'offre d'incitations aux agents les mieux qualifiés pour qu'ils opèrent dans ces situations. Nous prions instamment le Groupe de la Banque mondiale à se tenir prêt à intervenir rapidement et systématiquement dans les situations fragiles et touchées par un conflit dans les domaines qui relèvent de sa mission institutionnelle, en coordonnant étroitement son action avec celle d'autres partenaires de développement.

8. Nous notons avec satisfaction les résultats de la réunion de Cancun sur le changement climatique et le rôle que doit jouer le Groupe de la Banque mondiale en tant qu'administrateur par intérim du Fonds vert pour le climat. Il sera ainsi possible de tirer parti de l'expérience acquise par le Groupe de la Banque dans le cadre des fonds d'investissement climatiques et d'assurer la poursuite des investissements climatiques avant l'entrée en opération du Fonds vert pour le climat. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux en ce domaine, notamment la formulation d'approches novatrices du financement du développement et de l'action à mener face au changement climatique, et l'appui de la Banque aux travaux du Comité de transition chargé de la conception du Fonds vert pour le climat.

9. Nous nous félicitons de la poursuite de la mise en œuvre des orientations pour l'après-crise du Groupe de la Banque mondiale et des mesures visant à moderniser les structures et les opérations du Groupe de la Banque pour renforcer la mesure dans laquelle il peut répondre aux besoins de ses clients et produire, mesurer et présenter des résultats effectifs. Nous accueillons avec satisfaction le rapport sur la sélection du président, qui a été préparé en réponse à la demande de mise en place d'un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite, ainsi que le rapport sur la double évaluation du Conseil et du Président pour renforcer la gouvernance et l'éthique de responsabilité, compte tenu de la mission de développement du Groupe de la Banque mondiale. Nous notons favorablement les efforts menés pour mettre au point la fiche de performance du Groupe de la Banque mondiale dans le but de renforcer le dialogue stratégique avec les actionnaires sur ses orientations et sa performance générale. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale de continuer à promouvoir la diversité du personnel pour mieux refléter l'envergure mondiale de ses institutions.

10. Nous exprimons notre sympathie et assurons notre appui au Gouvernement et au peuple japonais qui sont confrontés aux conséquences des récentes catastrophes naturelles.

11. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 24 septembre 2011.



Washington,
le 24 septembre 2011

Communiqué du Comité du développement

Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 24 septembre 2011, à Washington.
2. Nous notons avec inquiétude les turbulences qui secouent les marchés financiers mondiaux et les tensions généralisées engendrées par les problèmes budgétaires, qui remettent en cause la solidité et la durabilité de la reprise économique mondiale. La volatilité des prix des produits de base et les pressions exercées sur la sécurité alimentaire constituent des défis fondamentaux. Nous sommes attentifs aux impacts que pourraient avoir ces problèmes à l'échelle mondiale, en particulier pour les populations pauvres. Bien que les pays en développement aient récemment été les principaux moteurs de la croissance économique mondiale, la crise économique a réduit leur capacité à surmonter de nouveaux chocs. Nous nous engageons à n'épargner aucun effort pour appuyer une croissance robuste, durable, équilibrée et solidaire dans tous nos pays membres. Nous réaffirmons la nécessité de coopérer pour honorer les engagements que nous avons pris pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015 et pour fournir un appui aux populations pauvres des pays en développement et émergents durant cette période d'instabilité, ainsi qu'à plus long terme. Nous félicitons le G-20 de faire du développement un élément fondamental de son programme d'action.
3. L'emploi est essentiel pour permettre à la croissance d'engendrer une réduction durable de la pauvreté et des opportunités économiques largement réparties. Nous réitérons l'engagement que nous avons pris de promouvoir la création d'emplois, notamment en appuyant l'expansion d'un secteur privé dynamique. À cet égard, nous apprécions pleinement le rôle important que jouent l'IFC et la MIGA dans les pays les plus pauvres et sur les marchés présentant des conditions difficiles. Nous notons avec satisfaction et encourageons la collaboration entre le Groupe de la Banque mondiale, et les gouvernements d'États membres et d'autres partenaires, tels que le G-20, l'Organisation internationale du travail et le Fonds monétaire international (FMI), aux fins de s'attaquer à tous les aspects de la création d'emplois pour les femmes et pour les hommes. Nous attendons avec intérêt d'examiner le prochain Rapport sur le développement dans le monde, qui a pour thème l'emploi.
4. Le Groupe de la Banque mondiale doit continuer d'aider les pays membres à accroître leur capacité de résistance et à faire face aux crises. Pour mener une action efficace en ce domaine, le Groupe de la Banque doit continuer d'avoir les ressources humaines, les connaissances et les capacités financières nécessaires. Nous nous félicitons de l'attention accrue portée par le Groupe de la Banque mondiale à des approches novatrices permettant de fournir un soutien aux pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pour les aider à faire face aux conséquences sociales et économiques de la période de transition qu'ils traversent actuellement. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale d'accroître l'ampleur de son appui et de renforcer sa collaboration avec toutes les parties prenantes pertinentes, en particulier d'autres banques multilatérales de développement.



5. Nous sommes consternés par l'ampleur de la tragédie humaine provoquée par la sécheresse et la famine dans la Corne de l'Afrique. Nous nous félicitons de la contribution de 1,88 milliard de dollars effectuée par le Groupe de la Banque mondiale dans le but de faire face à cette crise et de s'attaquer à ses causes fondamentales, et notamment du versement de 250 millions de dollars par le nouveau Mécanisme de réponse aux crises de l'IDA, ainsi que des mesures que prend le FMI pour accorder des financements concessionnels supplémentaires. Une situation d'urgence de cette ampleur exige une action internationale rapide, coordonnée et efficace pour sauver le plus de vies et préserver le plus de moyens de subsistance possibles. Nous devons aussi renforcer les capacités nationales et la résistance dont peuvent faire preuve les pays pour accélérer leur reprise, réduire le risque de futures catastrophes et trouver des solutions à plus long terme. Nous devons accorder à l'agriculture et à la sécurité alimentaire la plus haute priorité dans notre action de développement. À cette fin, nous devons faire appel à la créativité et aux ressources du secteur privé. Nous appelons de nos vœux la poursuite d'innovations pour relever les défis à long terme, et notamment la poursuite d'investissements axés sur le changement climatique et les infrastructures.

6. Nous accueillons avec beaucoup de satisfaction le *Rapport sur le développement dans le monde* du Groupe de la Banque mondiale intitulé *Égalité des genres et développement*, et le message qui en ressort clairement, à savoir que l'égalité entre les femmes et les hommes est un atout pour l'économie et un facteur essentiel de la réduction de la pauvreté. Nous convenons que le Rapport sur le développement dans le monde fournit d'importants enseignements au plan mondial et que la parité hommes-femmes exige la poursuite d'une action déterminée par les autorités nationales, le secteur privé et les partenaires de développement. À cette fin, nous entérinons les recommandations sur les enseignements que doit tirer du rapport le Groupe de la Banque mondiale, telles qu'elles sont présentées dans la note préparée à cet effet, et nous attendons avec intérêt d'examiner, dans un an, la suite qui leur aura été donnée. Nous prions instamment le Groupe de la Banque mondiale de poursuivre l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans ses opérations et dans ses rapports, compte tenu de sa mission et dans le respect des valeurs et des normes nationales.

7. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de sa réforme institutionnelle pour pouvoir relever de nouveaux défis. L'accroissement de la transparence par le biais de l'Initiative pour ouvrir l'accès aux données, aux connaissances et aux solutions, et l'amélioration de la responsabilisation par le biais de la nouvelle Fiche de performance institutionnelle contribueront à rendre le Groupe de la Banque plus efficace et plus efficient. Nous demandons au Groupe de la Banque de continuer à promouvoir la diversité de son personnel. Nous l'enjoignons à maintenir l'élan pris dans le cadre de son programme de modernisation et nous nous réjouissons à l'avance d'examiner les progrès accomplis lors de notre prochaine réunion.

8. Nous nous félicitons de la création d'un 25^e siège aux Conseils du Groupe de la Banque mondiale et attendons avec intérêt de recevoir, au printemps, une proposition concernant l'alignement du Comité du développement sur cette nouvelle structure.

9. Le Comité tient à remercier M. Ahmed bin Mohammed Al Khalifa pour les orientations et l'impulsion qu'il a su imprimer au Comité au cours des deux dernières années.

10. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 21 avril 2012.



ANNEXE 4

FAITS SAILLANTS DES OPÉRATIONS ET PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DU FMI POUR L'EXERCICE 2011

Le flux des décaissements (achats) du FMI a dépassé celui des remboursements (rachats) au cours de l'exercice 2011, pour une troisième année de suite. Pour l'exercice 2011, on a observé une augmentation des achats et des rachats.

Flux des ressources du FMI au 30 avril

(millions de DTS)

	Exercice 2010	Exercice 2011
Achats	21 087	26 616
Prêts en vertu de la Facilité élargie de crédit (FEC) ¹	1 402	914
Total – Décaissements	22 488	27 529
Rachats	275	2 268
Remboursements au titre de la FEC	489	1 144
Total – Rachats et remboursements	764	3 412

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Antérieurement la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

La croissance de l'encours du crédit au FMI s'est poursuivie au cours de l'exercice 2011. L'encours a sensiblement augmenté par rapport à l'exercice 2010, principalement en raison d'une plus grande utilisation, par les membres, d'achats en vertu d'accords de confirmation ainsi qu'en vertu du Mécanisme élargi de crédit.

Encours du crédit par facilité et mécanisme au 30 avril

(millions de DTS)

	Exercice 2010	Exercice 2011
Accords de confirmation	40 758	60 126
Mécanisme élargi de crédit	447	5 186
Ligne de crédit de précaution	–	197
Facilité de réserve supplémentaire	–	–
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	33	31
Facilité de transformation systémique	–	–
Total partiel – Compte de ressources générales	41 238	65 539
Facilité d'ajustement structurel	9	9
Facilité élargie de crédit-Facilité de protection contre les chocs exogènes (FPCE) ¹	5 037	4 807
Fonds fiduciaire	66	66
Total	46 349	70 421

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Antérieurement les accords dans le cadre de la FRPC-FPCE.



ANNEXE 5

ACCORDS DE PRÊT DU FMI EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011

Pour des renseignements détaillés au sujet des politiques et de la situation financière du FMI, le lecteur est prié de consulter le rapport annuel de 2011 du FMI. Les données dont il est fait mention dans cette annexe figurent dans les appendices du rapport annuel de 2011 du FMI.

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2011

(en millions de DTS)

Membre	Date de l'accord	Date d'échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
Accords de confirmation				
Angola	23 novembre 2009	22 février 2012	859	86
Antigua-et-Barbuda	7 juin 2010	6 juin 2013	81	54
Bosnie-Herzégovine	8 juillet 2009	30 juin 2012	1 015	676
Grèce	9 mai 2010	8 mai 2013	26 433	8 891
Honduras	1 ^{er} octobre 2010	31 mars 2012	65	65
Iraq	24 février 2010	23 février 2012	2 377	1 307
Jamaïque	4 février 2010	3 mai 2012	821	279
Kosovo	21 juillet 2010	20 janvier 2012	93	74
Maldives	4 décembre 2009	3 décembre 2012	49	41
République dominicaine	9 novembre 2009	8 mars 2012	1 095	328
Roumanie	31 mars 2011	30 mars 2013	3 091	3 091
Saint-Kitts-et-Nevis	27 juillet 2011	26 juillet 2014	53	30
Salvador	17 mars 2010	16 mars 2013	514	514
Serbie	29 septembre 2011	28 mars 2013	935	935
Sri Lanka	24 juillet 2009	23 juillet 2012	1 654	551
Ukraine	28 juillet 2010	27 décembre 2012	10 000	7 750
Total			49 132	24 673
Mécanisme élargi de crédit				
Arménie	28 juin 2010	27 juin 2013	133	63
Irlande	16 décembre 2010	15 décembre 2013	19 466	8 415
Moldavie	29 janvier 2010	28 janvier 2013	185	105
Portugal	20 mai 2011	19 mai 2014	23 742	12 239
Seychelles	23 décembre 2009	22 décembre 2012	20	7
Total			43 546	20 830
Ligne de crédit modulable				
Colombie	6 mai 2011	5 mai 2013	3 870	3 870
Mexique	10 janvier 2011	9 janvier 2013	47 292	47 292
Pologne	21 janvier 2011	20 janvier 2013	19 166	19 166
Total			70 328	70 328
Ligne de précaution et de liquidité¹				
Macédoine	19 janvier 2011	18 janvier 2013	413	216
Total général			163 419	116 047



Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2011 (suite)

(en millions de DTS)

Membre	Date de l'accord	Date d'échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance				
Facilité élargie de crédit²				
Afghanistan	14 novembre 2011	13 novembre 2014	85	73
Arménie	28 juin 2010	27 juin 2013	133	59
Bénin	14 juin 2010	13 juin 2013	74	42
Burkina Faso	14 juin 2010	13 juin 2013	46	19
Burundi	7 juillet 2008	31 janvier 2012	51	5
Comores	21 septembre 2009	20 septembre 2012	14	6
Congo, Rép. dém. du	11 décembre 2009	10 décembre 2012	346	148
Côte d'Ivoire	4 novembre 2011	3 novembre 2014	390	309
Djibouti	17 septembre 2008	16 juin 2012	13	3
Ghana	15 juillet 2009	14 juillet 2012	387	119
Grenade	18 avril 2010	17 avril 2013	9	6
Guinée-Bissau	7 mai 2010	6 mai 2013	22	7
Haïti	21 juillet 2010	20 juillet 2013	41	25
Kenya	31 janvier 2011	30 janvier 2014	489	288
Lesotho	2 juin 2010	1 ^{er} juin 2013	42	28
Libéria	14 mars 2008	31 mars 2012	248	4
Malawi	19 février 2010	18 février 2013	52	38
Mali	27 décembre 2011	26 décembre 2014	30	30
Mauritanie	15 mars 2010	14 mars 2013	77	33
Moldavie	29 janvier 2010	28 janvier 2013	185	45
République kirghize	20 juin 2011	19 juin 2014	67	48
Sao Tomé-et-Principe	2 mars 2009	1 ^{er} mars 2012	3	2
Sierra Leone	1 ^{er} juillet 2010	30 juin 2013	31	13
Tadjikistan	21 avril 2009	20 avril 2012	104	26
Yémen	30 juillet 2010	29 juillet 2013	244	209
Total			3 183	1 586
Facilité de protection contre les chocs exogènes				
Aucun accord				
Facilité de crédit de confirmation				
Honduras	1 ^{er} octobre 2010	31 mars 2012	65	65
Îles Salomon	6 décembre 2011	3 décembre 2012	5	5
Total			70	70
Total général			3 253	1 656

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Antérieurement la Ligne de crédit de précaution.

² Antérieurement la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Source : IMF Finances (www.imf.org/external/fin.htm)



ANNEXE 6

FAITS SAILLANTS DES OPÉRATIONS ET PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE POUR L'EXERCICE 2011

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

(M\$US)

	Exercice 2010	Exercice 2011
Dépenses d'administration	1 421	1 457
Revenu de fonctionnement	800	1 023
Total de l'actif	281 835	313 871
Engagements de l'exercice	44 197	26 737
Décaissements bruts	28 855	21 879
Prêts non versés	63 574	64 435
Remboursements du principal, y compris les paiements anticipés	11 624	13 885
Décaissements nets	17 231	7 994
Ratio d'endettement (%)	29	29

Sources : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale (2011); états financiers de la BIRD (2011)

Association internationale de développement

(M\$US)

	Exercice 2010	Exercice 2011
Revenu net	-1 077	-2 332
Encours des crédits au développement	113 474	125 287
Engagements de l'exercice	14 550	16 269
Décaissements bruts	11 460	10 282
Remboursements de principal	2 349	2 501
Décaissements nets	9 111	7 781

Sources : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale (2011); états financiers de l'IDA (2011)

Société financière internationale

(M\$US)

	Exercice 2010	Exercice 2011
Dépenses d'administration	664	700
Revenu net	1 946	2 179
Total de l'actif	61 075	68 490
Portefeuille engagé	38 864	42 828
Engagements de l'exercice	12 664	12 186
Nombre de projets	528	518
Investissements sous forme de prêts et de participations, nets	25 944	29 934

Sources : Rapport annuel de la SFI (2011); états financiers de la SFI (2011)



Agence multilatérale de garantie des investissements

(M\$US)

	Exercice 2010	Exercice 2011
Dépenses d'administration et autres dépenses	36	41
Revenu de fonctionnement	34	24
Total de l'actif	1 166	1 463
Capacité de souscription législative	12 177	12 817
Garanties émises pendant l'exercice	1 464	2 099
Nombre de nouveaux projets	16	35
Risque net	4 296	5 239
Rendement du capital de fonctionnement avant provisions (%)	1,4	3,8

Source : Rapport annuel de la MIGA (2011)



ANNEXE 7

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2011

(M\$US)

	BIRD	IDA	Montant total
Par région			
Afrique	55,9	7 004,1	7 060,0
Amérique latine et Caraïbes	9 169,4	459,8	9 629,2
Asie de l'Est et Pacifique	6 369,6	1 627,4	7 997,0
Asie du Sud	3 730,4	6 399,6	10 130,0
Europe et Asie centrale	5 470,0	654,7	6 124,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 941,9	122,8	2 064,7
Total	26 737,1	16 268,5	43 005,7
Par thème			
Commerce et intégration			2 606,7
Développement humain			4 227,9
Développement rural			5 636,2
Développement social, égalité entre les sexes et lutte contre l'exclusion			907,9
Développement urbain			4 513,8
Finances et développement du secteur privé			7 978,8
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles			6 102,4
Gestion économique			654,6
Gouvernance du secteur public			4 517,7
Primauté du droit			169,2
Protection sociale et gestion des risques			5 690,6
Total			43 005,7
Par secteur			
Agriculture, pêche et foresterie			2 127,7
Droit, justice et administrations publiques			9 672,5
Eau, assainissement et protection contre les inondations			4 616,7
Éducation			1 733,2
Énergie et mines			5 807,4
Finances			896,6
Industrie et commerce			2 166,8
Information et communication			640,3
Santé et autres services sociaux			6 706,8
Transports			8 637,8
Total			43 005,7
Dont BIRD			26 737,1
Dont IDA			16 268,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale (2011)



ANNEXE 8

Projets d'aide de la BIRD et de l'IDA approuvés pendant l'exercice 2011

(M\$US)

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Afrique						
Afrique (région)			16	976	16	976
Angola			1	120	1	120
Bénin			3	120	3	120
Burkina Faso			4	220	4	220
Burundi			3	67	3	67
Cameroun			2	59	2	59
Cap-Vert			2	20	2	20
Comores			1	2	1	2
Congo, Rép. du			1	10	1	10
Congo, Rép. dém. du			6	260	6	260
Éthiopie			1	630	1	630
Gambie			1	12	1	12
Ghana			6	605	6	605
Guinée			1	78	1	78
Guinée-Bissau			4	23	4	23
Kenya			4	490	4	490
Lesotho			2	33	2	33
Libéria			4	100	4	100
Madagascar			1	42	1	42
Malawi			4	271	4	271
Mali			4	163	4	163
Mauritanie			2	23	2	23
Mozambique			7	413	7	413
Niger			4	232	4	232
Nigéria			4	535	4	535
Ouganda			4	345	4	345
Rép. centrafricaine			3	57	3	57
Rwanda			4	151	4	151
Sao Tomé-et-Principe			1	4	1	4
Sénégal			3	158	3	158
Seychelles	1	9			1	9
Sierra Leone			4	38	4	38
Swaziland	2	47			2	47
Tanzanie			5	420	5	420
Tchad			2	52	2	52
Togo			4	65	4	65
Zambie			4	210	4	210
Total	3	56	122	7 004	125	7 060



Projets d'aide de la BIRD et de l'IDA approuvés pendant l'exercice 2011 (suite)

(M\$US)

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Asie de l'Est et Pacifique						
Cambodge			3	68	3	68
Chine	14	1 740			14	1 740
Îles Salomon				3		3
Indonésie	8	2 243			8	2 243
Kiribati			1	20	1	20
Mongolie			3	66	3	66
Papouasie-Nouvelle-Guinée			5	101	5	101
Philippines	3	319			3	319
Rép. dém. populaire lao			3	45	3	45
Samoa			1	10	1	10
Thaïlande	1	1 000			1	1 000
Timor-Leste			2	25	2	25
Tonga			2	10	2	10
Vietnam	4	1 068	8	1 280	12	2 348
Total	30	6 370	28	1 627	58	7 997
Europe et Asie centrale						
Albanie	1	25			1	25
Arménie	5	126	1	37	6	163
Asie centrale (région)			1	21	1	21
Azerbaïdjan	2	39		86	2	125
Bélarus	2	180			2	180
Bosnie-Herzégovine			1	10	1	10
Croatie	2	242			2	242
Europe du Sud-Est et Balkans (région)	1	10			1	10
Géorgie	2	44		52	2	95
Kazakhstan	3	127			3	127
Kosovo			3	33	3	33
Lettonie	1	142			1	142
Macédoine, ex-rép. yougoslave de	1	19			1	19
Moldavie			3	67	3	67
Monténégro		6				6
Ouzbékistan	1	110	2	181	3	291
Pologne	1	1 115			1	1 115
Rép. kirghize			6	136	6	136
Roumanie	2	1 091			2	1 091
Russie	2	125			2	125
Serbie	2	500			2	500
Tadjikistan			4	32	4	32
Turquie	4	1 370			4	1 370
Ukraine	1	200			1	200
Total	33	5 471	21	655	54	6 125


Projets d'aide de la BIRD et de l'IDA approuvés pendant l'exercice 2011 (suite)

(M\$US)

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Amérique latine et Caraïbes						
Argentine	8	2 221			8	2 221
Belize	1	15			1	15
Bolivie			2	160	2	160
Brésil	10	2 538			10	2 538
Colombie	3	315			3	315
Guatemala	2	132			2	132
Guyana			2	14	2	14
Haïti			4	78	4	78
Honduras			3	111	3	111
Jamaïque	1	15			1	15
Mexique	5	2 754			5	2 754
Nicaragua			3	51	3	51
OECD ¹ (région)			2	27	2	27
Panama	2	155			2	155
Paraguay	1	100			1	100
Pérou	9	525			9	525
Rép. dominicaine	1	150			1	150
Sainte-Lucie			1	15	1	15
Saint-Vincent-et-les Grenadines			1	5	1	5
Salvador	2	150			2	150
Uruguay	1	100			1	100
Total	46	9 169	18	460	64	9 629
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Djibouti			1	6	1	6
Égypte	3	630			3	630
Liban	2	240			2	240
Maroc	3	480			3	480
Tunisie	3	592			3	592
Yémen			3	117	3	117
Total	11	1 942	4	123	15	2 065



Projets d'aide de la BIRD et de l'IDA approuvés pendant l'exercice 2011 *(suite)*

(M\$US)

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Asie du Sud						
Afghanistan			4	262	4	262
Asie méridionale (région)		0	3	140	3	140
Bangladesh			7	2 139	7	2 139
Bhoutan			1	25	1	25
Inde	7	3 469	6	2 072	13	5 541
Maldives				12		12
Népal			5	253	5	253
Pakistan	2	261	8	1 292	10	1 553
Sri Lanka		0	3	205	3	205
Total	9	3 730	37	6 400	46	10 130
Total général	132	26 737	230	16 269	362	43 006

Nota – Inclut les garanties. Les opérations de financement supplémentaire ou additionnel (sauf l'élargissement de projets grâce à un financement additionnel) ne sont pas comptabilisées comme des opérations de prêt distinctes mais sont incluses dans les montants. Les opérations conjointes de la BIRD et de l'IDA sont comptabilisées une seule fois, en tant qu'opérations de la BIRD. Les blancs indiquent la valeur zéro.

¹ Organisation des États des Caraïbes orientales.



ANNEXE 9

ACQUISITIONS DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE AU CANADA

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada

(M\$US)

Exercice de la Banque (1 ^{er} juillet au 30 juin)	Montant
2006-2007	51,9
2007-2008	58,8
2008-2009	50,8
2009-2010	77,5
2010-2011	44,8

Nota – D'après les données de la Banque mondiale en date du 13 février 2012.

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada

(\$US)

Fournisseur	Secteur d'activité	Catégorie	Réf.	Montant
Willam Maynard	Agriculture	Services-conseils	P064886	59 780
Brant Kirychuk	Agriculture	Services-conseils	P096993	64 169
William Adams	Agriculture	Services-conseils	P064886	120 000
Tecult/AECOM	Agriculture	Services-conseils	P073397	147 371
Financière agricole du Québec	Agriculture	Services-conseils	P105256	224 797
CIMA International	Agriculture	Services-conseils	P105176	834 793
Alliance agricole internationale/GID	Agriculture	Services-conseils	P081704	1 943 415
Alliance agricole internationale/HND-SETADE	Agriculture	Services-conseils	P081704	2 049 463
CECI-Centre canadien d'étude et de coopération internationale	Agriculture	Services-conseils	P093640	8 009 171
Thierno Hamidou Bah	Éducation	Services-conseils	P099918	62 100
Ravi Venkataraman	Éducation	Services-conseils	P086308	78 936
Russell Boals	Énergie et mines	Services-conseils	P109736	51 250
Ken Beck Lee	Énergie et mines	Services-conseils	P106832	64 960
Jacques Corbin	Énergie et mines	Services-conseils	P097974	85 656
M. W. Hilary Lee	Énergie et mines	Services-conseils	P064844	89 666
M. W. Hilary Lee	Énergie et mines	Services-conseils	P071591	89 666
Agriteam Canada Consulting Ltd.	Énergie et mines	Services-conseils	P108768	119 700
rePlan Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	P097635	199 993
RSW International Inc./Genex	Énergie et mines	Services-conseils	P104456	253 628
OPTEC Energy Services Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	P113266	328 910
Survalent Technology Corporation	Énergie et mines	Produits	P082337	369 898
Klimpt, Jean Étienne	Énergie et mines	Services-conseils	P104456	417 849
Louis Cabot, Ing., MSc	Énergie et mines	Services-conseils	P104456	504 508
SNC Lavalin International of Canada	Énergie et mines	Services-conseils	P075941	2 573 527
Dario Vins	Finances	Services-conseils	P108080	39 579
Alan Curd	Finances	Services-conseils	P090673	79 531



Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada (suite)

(\$US)

Fournisseur	Secteur d'activité	Catégorie	Réf.	Montant
CON-TEST	Santé et services sociaux	Services-conseils	P117604	4 820
Robert F. Woolard	Santé et services sociaux	Services-conseils	P113341	10 847
Frederic Martin	Santé et services sociaux	Services-conseils	P109760	24 800
Canadian Society for International Health	Santé et services sociaux	Services-conseils	P101928	34 030
Charles A. Jeanneret	Santé et services sociaux	Services-conseils	P077326	43 200
Maria Sol Modesto	Santé et services sociaux	Services-conseils	P104794	134 400
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	Santé et services sociaux	Services-conseils	P101928	637 620
Canadian Society for International Health	Santé et services sociaux	Services-conseils	P101928	925 617
Canadian Society for International Health	Santé et services sociaux	Services-conseils	P101928	931 453
CECI-Centre canadien d'étude et de coopération internationale	Santé et services sociaux	Services-conseils	P123205	1 299 999
ESD China Limited	Santé et services sociaux	Services-conseils	P086446	1 517 280
Canadian Society for International Health	Santé et services sociaux	Services-conseils	P101928	3 305 755
Roger Daviss Pipe	Industrie et commerce	Services-conseils	P088045	38 120
Estey Center for Law and Economics in International Trade	Industrie et commerce	Services-conseils	P106165	109 900
MacPherson Telecom Consulting	Information et communication	Services-conseils	P115844	120 000
Kevin S. Lim	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P108078	22 416
Gerard Verger	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P090265	32 031
Ravi Venkataraman	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P101156	48 246
Franke Toornstra	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P104041	80 083
Manmohan Rupria	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P114922	82 500
William Radburn	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P071063	100 000
Hasim Al-Ali	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P092484	116 867
Steve Gilbert	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P110616	120 000
IDEA International	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P114672	120 400
Gerard Verger	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P090265	201 228
Serge A. Bouchard	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P104041	235 894
CRC Sogema	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P104041	326 980
Cowater International Inc.	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P111184	506 590
Insurance Technology Group	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P090418	581 740
Agriteam Canada Consulting Ltd.	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P089733	616 405
CRC Sogema	Admin. publiques, droit	Services-conseils	P104041	1 435 986
Dr. Mohammad Zaman	Transports	Services-conseils	P111107	132 000
Jacobs Consultancy	Transports	Services-conseils	P101201	342 720
IBI Group	Transports	Services-conseils	P100589	543 905
SNC-Lavalin International Inc.	Transports	Services-conseils	P111153	1 038 200
IBI Group	Transports	Services-conseils	P034038	1 062 283
SNC-Lavalin International Inc.	Transports	Services-conseils	P120895	1 197 820
Aeronav Inc.	Transports	Produits	P078389	3 464 212


**Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA
pour des biens et services du Canada (suite)**

(\$US)

Fournisseur	Secteur d'activité	Catégorie	Réf.	Montant
Schlumberger Canada Limited	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Produits	P093132	25 199
Jacques Corbin	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P097974	92 926
4M Global	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P070736	204 900
RSW International Inc.	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P114467	699 560
rePlan Inc.	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P108143	1 269 538
Veritec Consulting Inc.	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Ouvrages de génie civil	P103881	2 137 948